

Évaluation des interventions sur les moyens de subsistance du UNHCR au Bénin 2015-2017 (mi-parcours)

Juillet 2018

Rapport final d'évaluation

ES/2018/03

Mandaté par UNHCR
Représentation Régionale pour l'Afrique de l'ouest

Réalisée par:

Kotchikpa Gabriel Lawin, Ph.D.
Chef de l'équipe d'évaluation

N'tcha Judicaël Moutangou, Msc.
Membre de l'équipe d'évaluation

Qualité de l'Evaluation certifiée par le
Service de l'Evaluation de l'UNHCR

UNHCR Evaluation Service

UNHCR's Evaluation Policy confirms UNHCR's commitment to support accountability, learning and continual improvement through the systematic examination and analysis of organisational strategies, policies, and programmes. Evaluations are guided by the principles of independence, impartiality, credibility and utility, and are undertaken to enhance the organization's performance in addressing the protection, assistance and solution needs of refugees, stateless people and other persons of concern.

Evaluation Service
United Nations High Commissioner for Refugees
Case Postale 2500
1211 Genève 2
Switzerland
www.unhcr.org

Published by UNHCR
Evaluation Service Copyright © 2018 UNHCR

This document is issued by the Office of the United Nations High Commissioner for Refugees for general distribution. All rights are reserved. Reproduction is authorized, except for commercial purposes, provided UNHCR is acknowledged.

Unless expressly stated otherwise, the findings, interpretations and conclusions expressed in this Evaluation Report are those of the Evaluation Team, and do not necessarily represent the views of UNHCR, the United Nations or its Member States. The depiction and use of boundaries, geographic names and related data shown on maps and included in lists, tables, and documents in this Evaluation Report are not warranted to be error free, nor do they necessarily imply the expression of any opinion whatsoever on the part of UNHCR or the United Nations concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries.

Table des matières

Liste des tableaux	v
Liste des figures	v
Liste des abréviations et acronymes	vi
Résumé exécutif	vii
Executive summary	xii
I. Introduction	1
1. Contexte et justification	1
2. But et objectif de l'évaluation	3
II. Méthodologie et limites de l'évaluation	4
3. Phase de cadrage et revue documentaire.....	4
4. Collecte des données.....	5
5. Analyse des données	7
6. Limites de l'évaluation.....	8
III. Intervention sur les moyens de subsistance et programmes connexes	9
IV. Résultats de l'évaluation: pertinence et convenance des modalités de conception et de programmation.....	13
7. Dans quelle mesure la stratégie de moyens de subsistance et la programmation connexe au Bénin ont-elles pris en compte la stratégie globale de l'UNHCR pour les moyens de subsistance?	13
8. Dans quelle mesure les activités et les résultats sont-ils conformes aux objectifs généraux prévus dans la stratégie de moyens de subsistance et des programmes connexes au Bénin ?	18
9. Dans quelle mesure le ciblage a-t-il fonctionné (y compris la pertinence des critères de ciblage)?	18
10. Dans quelle mesure les capacités institutionnelles et techniques du HCR Bénin et de ses partenaires ont-elles été utilisées pour concevoir, appuyer, mettre en œuvre et suivre l'intervention des moyens de subsistance dans le pays?.....	20
11. Dans quelle mesure les considérations à plus long terme sont-elles prises en compte dans la conception et l'adaptation de la stratégie de moyens de subsistance et des programmes connexes au Bénin? 21	
V. Résultats de l'évaluation : Efficacité de la mise en œuvre des interventions	23
12. Les activités ont-elles été mises en œuvre à une échelle suffisante pour contribuer /induire et maintenir les changements ?	23
13. Dans quelle mesure les interventions sur les moyens de subsistance étaient-elles efficaces?.....	23
14. Quels facteurs favorables et contraignants ont affecté la réalisation des objectifs?	28
VI. Résultats de l'évaluation : contribution aux résultats.....	29
15. Les résultats ont-ils été atteints à une échelle suffisante pour induire des changements (par exemple dans le bien être des réfugiés et de la et des populations d'accueil) ?.....	29
16. Qu'est-ce qui pourrait être fait différemment pour atteindre les résultats escomptés?.....	30

17.	Y a-t-il des indications de résultats inattendus ?.....	31
18.	Dans quelle mesure les réfugiés sont-ils intégrés sur le plan socio-économique.....	31
19.	Dans quelle mesure les investissements liés aux moyens de subsistance effectués par le HCR et ses partenaires ont-ils contribué à améliorer la condition socioéconomique de la population cible de réfugiés ? 33	
20.	Existe-t-il une corrélation significative entre les investissements des moyens de subsistance du HCR et ses partenaires et l'impact économique et social potentiel sur les réfugiés ?	47
VII.	Conclusion.....	47
VIII.	Leçons et recommandations	50
ANNEXES		1
Annexe 1.	Termes de référence de l'évaluation	1
Annexe 2.	Questionnaire	11
Annexe 3.	Guide d'entretien	40
Annexe 4.	Méthodologie de calcul de l'indice de pauvreté Multidimensionnel.....	46
Annexe 5.	Méthodologie de calcul de l'indice de richesse	48
Annexe 6.	Liste des informateurs clés rencontrés	49
Annexe 7.	Références.....	49

Liste des tableaux

Tableau 1 : Évolution du taux de croissance du PIB entre 2012-2017	2
Tableau 2 : Nombre d'enquêtés selon le genre et pays d'origine	7
Tableau 3 : Nombre de PoC ayant participé aux interventions sur les moyens de subsistance	11
Tableau 4 : Critères minimaux de programme de moyens de subsistance du HCR et leur prise en compte	13
Tableau 5 : Répartition des participants et non participants selon la dimension AGD.....	16
Tableau 6: Indicateurs de performance du programme d'emploi indépendant	27
Tableau 7: Statut d'occupation des PoC cible par genre et groupe d'âge	34
Tableau 8: Situation d'occupation des PoC chef de ménage par genre et groupe d'âge	35
Tableau 9: Épargne et crédit	41
Tableau 10: Pauvreté multidimensionnelle des réfugiés	42
Tableau 11: Score de consommation alimentaire et sécurité alimentaire	45

Liste des figures

Figure 1: Phases de la réalisation de la mission	4
Figure 2: Programmation d'appui aux moyens de subsistance	9
Figure 3: Type d'emploi désiré par les réfugiés.....	17
Figure 3: Perception des PoC sur les critères de ciblage	19
Figure 5. Performance du programme d'insertion professionnelle.....	25
Figure 6. Aspiration des PoC en termes d'emploi salarié.....	26
Figure 7. Situation d'occupation des PoC cible en 2018	33
Figure 8. Taux de chef de ménage en emploi entre 2015 et 2018.....	35
Figure 9. Nombre de sources de revenu des ménages	36
Figure 10. Évaluation subjective de l'évolution du revenu des ménages	38
Figure 11. Profil des dépenses des ménages.....	39
Figure 12. Proportion de ménages selon les stratégies adoptées suite au choc de nourriture au cours des 30 derniers jours précédant l'enquête.....	40
Figure 13. Condition de vie actuelle des ménages	42
Figure 14. Niveau de bien-être actuel des ménages	43
Figure 15. Évolution du niveau de bien-être des ménages entre 2015 et 2018	43
Figure 16. Niveau de bien-être futur des ménages.....	44
Figure 17. Autonomisation des ménages	44

Liste des abréviations et acronymes

AGD	Age, Genre et Diversité
ALIDE	Association de Lutte pour la Promotion des Initiatives de Développement
ANPC	Agence Nationale de Protection Civile
ANPE	Agence Nationale Pour l'Emploi
APD	Aide Publique au Développement
BPC	Business Promotion Center
CAD	Comité d'Aide au Développement
CAPI	Computer-Assisted Personal Interviewing
CBI	Interventions monétaires
CNAR	Commission Nationale d'Assistance aux Réfugiés
CNR	Commission Nationale Chargées des Réfugiés
CRS	Catholique Relief Service
EFTP	Entrepreneuriat, l'Enseignement et la Formation Technique et Professionnelle
EQA	Assurance Qualité de l'Évaluation
FNM	Fonds National de la Micro finance
FNPEEJ	Fonds National de Promotion de l'Entreprise et de l'Emploi des Jeunes
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population
IRC	Comité International de Secours
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Économiques
ODK	Open Data Kits
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONG	Organisations Non Gouvernementales
ONU	Organisation des Nations Unies
PAM	Programme Alimentaire Mondiale
PIB	Produit Intérieur Brut
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
QCE	Question Clé d'Évaluation
RRAO	Représentation Régionale de l'Afrique de l'Ouest
TDR	Termes de Référence
UNEG	United Nations Evaluation Group
UNHCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance

Résumé exécutif

Depuis 2015, la Commission Nationale d'Assistance aux Réfugiés (CNAR) met en œuvre les interventions de moyens de subsistance du HCR Bénin suivant les orientations de la stratégie globale de moyens de subsistance de l'UNHCR. Les interventions ont été structurées autour de trois programmes: i) le programme insertion professionnelle; ii) le programme emploi indépendant ou Activité Génératrice de revenus (AGR) et iii) le programme formation professionnelle et d'apprentissage.

L'objectif global des interventions sur les moyens de subsistance est de promouvoir l'autosuffisance des réfugiés vivants au Bénin.

Cette évaluation qui couvre la période 2015-2017 a pour but de fournir au gouvernement du Bénin, au HCR Bénin, à la représentation régionale du HCR et au HCR siège une évaluation indépendante et objective sur la pertinence, l'efficacité et l'impact des interventions sur les moyens de subsistance afin d'élargir la connaissance globale sur la conception, la gestion, le soutien et la compréhension des résultats des interventions sur les moyens de subsistance dans un contexte de réfugiés.

Le bénéficiaire principal de cette évaluation est le HCR du Bénin et ses partenaires - y compris le gouvernement. Les utilisateurs secondaires comprennent d'autres acteurs humanitaires et de développement dans le pays ; l'unité de moyens de subsistance au siège ; et d'autres opérations du HCR visant à concevoir et à mettre en œuvre des stratégies de moyens de subsistance dans des contextes similaires comparables.

Pertinence et convenance des modalités de conception et de programmation

Les interventions sur les moyens de subsistance ont commencé avec la réalisation d'une étude socio-économique en 2015 qui a dressé le profil socio-économique des réfugiés et a identifié leurs besoins en matière de moyens de subsistance. Toutefois, le processus n'a pas été au bout pour élaborer un document de stratégie de moyens de subsistance avec des objectifs clairement définie mesurable, communiqué et appliqué de façon objective.

Les interventions sur les moyens de subsistance du HCR Bénin regroupent trois programmes visant à sortir les PoC de l'assistanat de façon à les rendre autosuffisants à long terme. Il s'agit des programmes d'insertion professionnelle, emploi indépendant et formation professionnelle et d'apprentissage. Toutefois, il faut noter que les programmes d'insertion professionnelle et de formation professionnelle et d'apprentissage en eux-mêmes sont des canaux par lesquels la CNAR veut renforcer l'employabilité des PoC participants dans l'auto-emploi ou le travail salarié.

La revue documentaire complétée par les discussions avec les informateurs clés a fait ressortir que les interventions sur les moyens de subsistance du HCR Bénin sont en adéquation avec les objectifs stratégiques de la stratégie globale du HCR pour les moyens de subsistance pour 2014-2018. La pertinence et la fiabilité des interventions sur les moyens de subsistance du HCR Bénin résident dans leur adéquation et adaptation au contexte du Bénin. Les interventions sont également cohérentes avec les politiques publiques du Bénin en matière de formation, de création de l'emploi et de développement des microentreprises.

La conception et la mise en œuvre des interventions sur les moyens de subsistance et activités connexes recensées adhèrent à la plupart des critères minimums de programmes de moyens de subsistance établit par le HCR. Les critères non encore entièrement pris en compte sont relative à la finalisation du plan stratégique, l'élargissement des partenaires en se basant sur une cartographie institutionnelle actualisée et l'implémentation des activités de microfinance.

Les critères de ciblage sont fondés sur les besoins et les capacités des PoC participants tout en tenant compte de l'AGD. Toutefois, il y a un manque de communication entre la CNAR et les réfugiés sur les critères de ciblage et ceux qui n'ont pas encore bénéficié d'appui se trouvent pour la plupart frustrés

Le système de mise en œuvre et de suivi évaluation est en adéquation avec l'objectif de création de systèmes institutionnels de renforcement de l'apprentissage et de redevabilité. Le HCR Bénin et l'unité de moyens de subsistance de la RRAO ont apporté un appui technique à la CNAR à la conception et le suivi évaluation des interventions sur les moyens de subsistance au Bénin.

Au niveau institutionnel, on note que la CNAR est l'acteur central dans la mise en œuvre des programmes de moyens de subsistance. Cette structuration de la mise en œuvre des interventions est adaptée aux objectifs du HCR de se désengager totalement des interventions sur les moyens de subsistance et de laisser la main au partenaire gouvernemental qu'est la CNAR. Il existe un accord de partenariat tripartite entre le HCR, la CNAR et l'ANPE, ce qui favorise la qualité du service fourni et la pérennité des actions. Toutefois, des discussions avec les informateurs clés, il ressort un manque de staff au service communautaire de la CNAR pour un suivi individualisé rigoureux et adéquat des PoC et un budget très insuffisant pour la satisfaction des besoins réels des personnes à besoins spécifiques.

Les activités menées sont adéquates pour rendre les PoC ciblés autonomes à long terme. Le transfert de compétence à la CNAR est total mais le financement progressif de l'état tarde à commencer. De plus, la CNAR ne dispose pas encore d'une existence légale et juridique ; ce qui pourraient constituer des risques de protection avec le désengagement du HCR. Le projet de loi est toujours en cours d'examen par le gouvernement.

Il y a eu une faible coordination des actions de la CNAR avec les autres acteurs gouvernementaux, non gouvernementaux et les institutions des nations unies qui mènent des programmes de moyens de subsistance. Dans une perspective de long terme, Il serait souhaitable que la CNAR adopte une approche plus large qui favorise la coordination entre tous les acteurs qui développent des programmes de moyens de subsistances. La CNAR devrait développer des stratégies pour tirer meilleur profit des programmes des partenaires institutionnels y compris les autres agences des nations unies pour plus d'efficacité.

Efficacité de la mise en œuvre des interventions

Par manque de données, l'échelle de mise en œuvre des interventions sur les moyens de subsistance n'a pu être apprécié. Les contraintes budgétaire et le manque de personnel au niveau de la CNAR n'ont pas permis de prendre en charge systématiquement toutes les personnes identifiées ayant des besoins spécifiques. Ceci n'est pas de nature à améliorer le bien-être des PoC concernés et à les préparer à se prendre en charge à long terme. L'accès aux soins de santé de base n'atteint pas le standard de 100% et est jugé insuffisant pour un changement durable.

Les données recueillies auprès de la CNAR et de l'ANPE montrent qu'entre 2015 et 2017, 100% (80 personnes) des PoC orientés vers le programme insertion professionnels ont été formés en technique de recherche d'emploi. Toutefois, moins de la moitié (49%, soit 39 personnes) de ceux-ci ont été placés ou ont trouvé un stage professionnel. Les femmes ont eu moins accès aux stages (35%, soit 17 femmes) que les hommes (69%, soit 22 hommes). Environ 10% (soit au total 8 personnes) des stagiaires ont trouvé un emploi. Les femmes ont eu plus de difficulté que les hommes à trouver du travail. Ceci s'explique d'une part par l'inadéquation des stages proposés à la qualification des PoC et aussi de la discrimination dont ils sont victimes sur le marché du travail et les conditions économiques difficile au Bénin.

Pour le programme d'emploi indépendant, environ 85% (soit 103 personnes) des PoC ciblés ont été formé en technique de création ou de gestion d'entreprise. La plupart des PoC participants pensent que les modules de formation renforcent leur capacité dans la création et la gestion d'entreprise. 100% des PoC formés ont reçu un kit ou une subvention pour démarrer leur activité génératrice de revenus. Globalement 83 % des PoC formés (soit au total 85 personnes) ont démarré leur activité. La plupart des participants ont signalé que la subvention de démarrage qui leur est donnée est insuffisante pour démarrer leur entreprise avec une taille qui favorise la rentabilité à cause de leur faible connaissance de l'environnement des affaires au Bénin. La formation qui leur ait donné ne les prépare pas suffisamment à acquérir une telle compétence.

À travers le programme de formation professionnelle et d'apprentissage, la CNAR a appuyée au total 93 PoC sur la période 2015-2017. 81% (57 personnes) ont reçu un appui soit sous forme de subvention ou sous forme de kit pour le démarrage de leur activité. L'absence d'une programmation pluriannuelle qui fait que la CNAR n'a financé seule ceux qui avaient des ressources pour se prendre en charge à partir du 13^{ème} mois de leur formation aurait créé un biais de sélection en défaveur des personnes les plus vulnérables, qui, dans certains cas, abandonnent la formation par faute de moyen.

Contribution aux résultats

Les réfugiés sont bien intégrés sur le plan social et économique. Ils vivent en sécurité et libre au Bénin, et bénéficient de protection juridique. Les enfants des réfugiés ont accès à l'éducation au même titre que les enfants des béninois. Tout ceci traduit le degré d'intégration socio-économique des réfugiés qui est un aspect important pour l'autonomisation. La majorité des chefs de ménages des réfugiés sont impliqué dans des organisations communautaires avec des impacts positifs sur leurs moyens de subsistances. Toutefois, sur le marché du travail, les réfugiés sont parfois victime de discrimination par les employeurs et dans des relations d'affaires.

Au terme des trois ans de mise en œuvre des interventions, le pourcentage de PoC prises en charge (18-59 ans) ayant leur propre affaire ou travaillant comme indépendants depuis plus de 12 mois est de 54%. Le taux d'occupation des PoC participants est 2 fois plus élevé que celui des non-participants mais reste comparable au taux d'occupation de la population urbain béninoise. La proportion des participants au chômage ou à la recherche du premier emploi est de 38% et reste plus faible que le taux de sous-emploi de la communauté hôte établi à 53%. Les femmes réfugiées sont moins touchées par le chômage mais sont plus dans des emplois de subsistances. Cependant, le taux d'occupation des femmes réfugiés est comparable à celui des femmes béninoises.

L'effet des interventions sur l'emploi ne s'est pas traduit par une augmentation substantielle de revenu et la plupart des réfugiés luttent toujours pour assurer leurs besoins de bases. Ils consacrent 61% de leur revenu

à la consommation (aliment et logement) et n'allouent presque rien dans le renforcement de leurs activités (investissement). Toutefois comparé à 2015, il y a une proportion relativement importante de ménage qui vit principalement du revenu de leur travail (63%). Bien qu'il y un fort besoin d'épargne, la capacité des réfugiés à mobiliser des ressources pour dégager du surplus pour les réinvestir dans des actifs productifs reste limitée. Les interventions n'ont pas aussi prévu de mécanisme pour encourager les réfugiés à épargner qui constitue une première étape vers une autonomisation durable. De plus, la CNAR n'a pas mis en œuvre les mécanismes de facilitation d'accès au crédit comme initialement prévu.

Il y a une baisse de 20 points de pourcentage du taux de pauvreté multidimensionnel parmi la population de réfugiés cible au cours des trois dernières années. Le taux de pauvreté multidimensionnel des réfugiés est 20% et est trois fois plus faible que celui de la population béninoise. La sévérité de la pauvreté au sein de la population des réfugiés cible est de 39% et reste moins prononcé que celle des béninois qui s'établit à 49,3% en 2017. Cependant, près de la moitié des ménages ont déclaré que leurs conditions de vie se sont dégradées entre 2015 et 2018 et sont pessimiste quant à l'avenir. La majorité des PoC jugent qu'ils ne seront pas capables de se prendre en charge sans les appuis du HCR. L'insécurité alimentaire touche près de 60% des ménages et seulement 18% des ménages disposent d'une assurance maladie.

Au vu des mécanismes de gestion et de suivi des interventions sur les moyens de subsistance ainsi que les résultats obtenus, l'équipe d'évaluation fait des recommandations sur un certain nombre de mesures à prendre pour renforcer les acquis et favoriser la durabilité des actions.

Mesures recommandées à la CNAR en collaboration avec le bureau régional du HCR

Recommandation 1 : adhérer à tous les critères minimums de programmes de moyens de subsistance établi par le HCR.

Finaliser le document de stratégie de moyen de subsistance (en suivant le modèle du HCR) assortit d'un plan de programmation pluriannuel (3 à 5 ans).

Mettre à jour l'ébauche de cartographie institutionnelle réalisée en 2015 et faire le plaidoyer pour intégrer les réfugiés dans les programmes de développement d'autres partenaires potentiels, en particulier les agences des nation unies, du gouvernement et le secteur privé ainsi que de créer un cadre de concertation pour la coordination entre tous ces acteurs pour plus d'efficacité.

Initier des partenariats stratégiques entre la CNAR et les organisations ayant une expertise pertinente pour soutenir la CNAR dans les domaines où elle n'a ni expertise ni capacité (par exemple, fourniture de services financiers, planification / budgétisation pluriannuelle, insécurité alimentaire).

Mettre en œuvre les activités de microfinance pour renforcer les activités des réfugiés.

- Renforcer le plaidoyer auprès d'ALIDE (ou d'autres IMF) pour inclure les PoC dans leur programme de microfinance
- Inclure une composante épargne dans les programmes de formations des PoC.

Mesures recommandées spécifiquement au bureau régional du HCR

Recommandation 2 : Renforcer les capacités institutionnelles de la CNAR.

Augmenter le personnel de la CNAR surtout celui du service communautaire et de suivi évaluation et renforcer la capacité du personnel existant pour faciliter le suivi individualisé et adapté des réfugiés.

Augmenter les ressources financières de la CNAR pour la prise en compte de tous ceux qui sont éligible aux programmes de moyen de subsistance.

Améliorer le mécanisme de programmation et de suivi évaluation des activités :

- Collecter plus de données sur les groupes cibles, en détaillant leurs ressources, leurs activités de subsistance, les priorités, contraintes et opportunités pour rendre les critères de ciblage vérifiables applicable de manière objective.
- Définir des indicateurs SMART (Spécifiques, Mesurables, Réalisables, Pertinents et Limités dans le temps) de mesure des performances pour tous les programmes. La fréquence de collecte des données, les responsabilités de collecte de données et le flux d'informations doivent y être clairement définis.

Faire le plaidoyer pour le financement progressif des activités de la CNAR par l'état béninois.

Continuer le plaidoyer pour le vote et la promulgation de la loi sur l'asile ainsi du décret portant création et attributions de la CNAR afin de garantir une protection juridique aux PoC et une existence légale de la CNAR.

Mesures recommandées spécifiquement à la CNAR

Recommandation 3 : favoriser l'accès des réfugiés à l'emploi salarié.

Mener des actions de plaidoyer envers les entreprises pour la valorisation des compétences des réfugiés pour favoriser leur employabilité.

Recommandation 4 : améliorer la mise en œuvre du programme emploi indépendant.

Améliorer les critères de ciblage de chaque intervention de moyens de subsistance de façon à ce qu'ils ne soient pas seulement clairement définis en fonction de l'évaluation socio-économique, de l'analyse du marché, des besoins / intérêts / compétences des réfugiés, mais également être clairement communiqués aux PoC.

Identifier une liste restreinte de secteurs porteurs à partir des « 100 idées de projets porteurs » en tenant compte des besoins du marché, des contraintes spécifiques et compétence des PoC et l'utiliser pour guider les PoC dans le choix de leur activités génératrices de revenu.

Améliorer les curricula de formation des PoC en intégrant des modules spécifiques sur l'environnement des affaires au Bénin afin de permettre aux PoC d'acquérir des compétences sur comment faire les affaires au Bénin et développer des activités viables localement plutôt que le commerce transfrontalier. Les réfugiés qui ont réussi en affaire au Bénin peuvent être invités aux formations pour raconter leur histoire de succès pour édifier les nouveaux PoC participants.

Créer un cadre de dialogue entre réfugiés (ceux qui réussissent et ceux qui ne réussissent pas) pour faciliter l'apprentissage par les pairs.

Développer des mécanismes pour encourager les réfugiés à épargner, même si ce n'est que pour de petites sommes à travers par exemple le renforcement du partenariat avec ALIDE et autres institutions de microfinance ou développer les groupes de tontine (épargne et crédit).

Recommandation 5: renforcer les mesures de protection sociale.

Maintenir la prise en charge de la scolarisation des enfants.

Prendre en compte toutes les personnes ayant des besoins spécifiques (les handicapés, les enfants à risques, les femmes victimes de SGBV, les malades etc).

Executive summary

Since 2015, the National Commission for Refugee Assistance (CNAR) has been implementing UNHCR's livelihood interventions in Benin following the guidelines of UNHCR's Global Livelihood Strategy. The interventions were structured around three programs: i) the professional integration program; ii) the self-employment program or Income Generating Activity (IGA) and iii) the vocational training and apprenticeship program.

The overall goal of livelihood interventions is to promote the self-reliance of refugees living in Benin.

This evaluation, which covers the period 2015-2017, aims to provide the Government of Benin, UNHCR Benin, UNHCR regional representation and UNHCR headquarter with an independent and objective evaluation of the relevance, effectiveness and impact of Livelihood interventions to broaden global knowledge on the design, management, support and understanding of the outcomes of livelihood interventions in a refugee context.

The main beneficiary of this evaluation is UNHCR Benin and its partners - including the government. Secondary users include other humanitarian and development actors in the country; the livelihood unit at headquarters; and other UNHCR operations willing to design and implement livelihood strategies in similar, comparable contexts.

Relevance and suitability of the design and programming modalities

Livelihood interventions began with a socio-economic study in 2015 that profiled the socio-economic status of refugees and identified their livelihood needs. However, the process has not been completed to develop a livelihoods strategy document with clearly defined measurable objectives, communicated and applied objectively.

UNHCR's livelihood interventions in Benin include three programs aimed at getting PoC out of assistantship in order to make them self-sufficient in the long term. These are vocational integration programs, self-employment and vocational and apprenticeship training.

The desk review, complemented by key informant discussions, revealed that UNHCR's livelihood interventions in Benin are aligned with the strategic objectives of UNHCR's overall livelihood strategy for 2014-2018. The relevance and reliability of UNHCR's livelihood interventions in Benin reside in their adequacy and adaptation to Benin's context. The interventions are also consistent with Benin's public policies on training, job creation and microenterprise development.

The design and implementation of the identified livelihood and related interventions adhere to most of the minimum criteria of livelihood programs established by UNHCR. The criteria not yet fully taken into account are related to the finalization of the strategic plan, the expansion of partnerships based on an updated institutional mapping and the implementation of microfinance activities.

The targeting criteria are based on the needs and capacities of the participating PoCs while taking into account the AGD criteria. However, there is a lack of communication between the CNAR and refugees on the targeting criteria and most of those who have not yet received support are frustrated.

The implementation, monitoring and evaluation system is in line with the objective of creating institutional systems strengthening learning and accountability. NHCR Benin and the RRWA livelihoods unit provided technical support to CNAR for the design, monitoring and evaluation of the livelihood interventions in Benin.

At the institutional level, the CNAR is the central player in the implementation of livelihood programs. This structuring of the implementation of the interventions is in line with UNHCR's objectives to completely disengage from livelihoods interventions and handing over to the government partner CNAR. There is a tripartite partnership agreement between UNHCR, CNAR and ANPE, which favors the quality of the service provided and the sustainability of the interventions. However, discussions with key informants revealed a lack of staff at CNAR community service for rigorous and adequate individualized monitoring of PoCs and a budget that was very insufficient to meet the real needs of people with specific needs.

The activities carried out are adequate to make the targeted PoCs self-sufficient in the long term. The transfer of competence to CNAR is total but the progressive financing of the state is slow to begin. In addition, CNAR does not yet have a legal existence; which could constitute protection risks with the disengagement of UNHCR. The law project is still under review by the government.

There has been weak coordination of CNAR's actions with other governmental, non-governmental and UN organizations implementing livelihood programs. In a long-term perspective, CNAR should adopt a broader approach that promotes coordination among all actors developing livelihood programs. CNAR should develop strategies to take better advantage of institutional partner programs including other UN agencies for greater efficiency.

Effectiveness of the implementation of the interventions

Due to lack of data, the scale of implementation of the livelihood interventions has not been appreciated. Budget constraints and lack of staff at CNAR did not make it possible to systematically take care of all identified persons with specific needs. This is not likely to improve the welfare of those PoC and prepare them to become self-sufficient in the long term. Access to basic health care does not reach the 100% standard and is considered insufficient for sustainable change.

The data collected from CNAR and ANPE show that between 2015 and 2017, 100% of PoCs (80 persons) oriented towards the professional integration program were trained in job search techniques. However, less than half (49%, 39 persons) of these were placed or found an internship position. Women had less access to internships (35%, 17 women) than men (69%, 22 men). About 10% (totaling 8 people) of the trainees found a job. Women had more difficulty than men finding job. This can be explained partly by the inadequacy of the internships with PoC' profile and also by the discrimination they suffer in the labor market and the difficult economic conditions in Benin.

For the self-employment program, 85% (103 persons) of targeted PoC were trained in creation or business management techniques. Most PoCs believe that training modules strengthen their capacity in business creation and management. 100% of trained PoCs received a kit or grant to start their income-generating activity. Globally, 83% of the trained PoCs (85 persons) started their activity. Most participants reported that the start-up grant provided to them is insufficient to start their business with a size that promotes profitability because of their poor knowledge of the business environment in Benin. The training that is provided to them does not enough prepare them to acquire such a skill.

Through the vocational training and apprenticeship program, CNAR supported a total of 93 PoCs over the 2015-2017 period. 81% (57 persons) received support either in the form of a grant or in the form of a kit for starting their activity. The absence of multi-year programming, which leads CNAR to fund only those who had resources to support themselves starting from the 13th months of their training, would have

created a selection bias to the detriment of the most vulnerable people, who, in some cases, abandon the training because of lack of resources.

Contribution to results

Refugees are well integrated socially and economically. They live safe and free in Benin, and enjoy legal protection. Refugee children have access to education in the same way as Beninese children. All this reflects the degree of socio-economic integration of refugees which is an important aspect for self-sufficient. The majority of refugee household heads are involved in community organizations with positive impacts on their livelihoods. However, in the labor market, refugees are sometimes discriminated by employers and in business relationships.

At the end of the three years of implementation of the interventions, the percentage of the participating PoC (18-59 years) having their own business or working as self-employed for more than 12 months is 54%. The occupancy rate of the participating PoCs is 2 times higher than that of the non-participants but remains comparable to the occupancy rate of Beninese urban population. The proportion of participants who are unemployed or looking for their first job is 38% and remains lower than the underemployment rate in the host community estimated at 53%. Refugee women are less affected by unemployment but are more in subsistence jobs. However, the occupancy rate of refugee women is comparable to that of Benin women.

The effect of the interventions on employment has not translated into a substantial increase in income and most refugees are still struggling to meet their basic needs. They devote 61% of their income to consumption (food and housing) and allocate almost nothing to strengthen their activities (investment). However, compared to 2015, there is a relatively large proportion of households that live primarily from their work income (63%). Although there is a strong need for savings, the ability of refugees to mobilize resources to generate surplus for reinvestment in productive assets remains limited. The interventions also did not include a mechanism to encourage refugees to save as a first step towards sustainable self-sufficient. In addition, CNAR did not implement the credit facilitation mechanisms as originally planned.

There is a 20-percentage point decrease in the multidimensional poverty rate among the target refugee population over the last three years. The multidimensional poverty rate of refugees is 20% and is three times lower than that of the Beninese population. The severity of poverty in the target refugee population is 39% and remains less pronounced than that of Beninese, which stands at 49.3% in 2017. However, nearly half of the households declared that their conditions have deteriorated between 2015 and 2018 and are pessimistic about the future. The majority of PoCs believe that they will not be able to meet their basic needs without the support of UNHCR. Food insecurity affects nearly 60% of households and only 18% of households have health insurance.

In view of the management and monitoring mechanisms of the livelihoods interventions and the results achieved, the evaluation team makes recommendations on a number of measures to be taken to reinforce the achievements and promote the sustainability of the interventions.

Recommended measures to the CNAR in collaboration with the UNHCR regional office

Recommendation 1: adhere to all minimum criteria of livelihood programs established by UNHCR.

Finalize the Livelihood Strategy document (following the UNHCR model) including a multi-year (3 to 5 years) programming plan.

Update the institutional mapping draft completed in 2015 and advocate for the inclusion of refugees in the development programs of other potential partners, particularly the United Nations agencies, Government and private sector, as well as developing consultation framework to coordinate the intervention of all these actors for greater efficiency.

Initiate strategic partnerships between CNAR and organizations with relevant expertise to support CNAR in areas where they do not have expertise nor capacity (eg, financial service provision, multi-year planning / budgeting, addressing high rates of food insecurity).

Implement microfinance activities to strengthen refugee activities.

- Strengthen advocacy with ALIDE (or other MFIs) to include PoCs in their microfinance initiatives
- Include a savings component in PoC training programs.

Recommended measures specifically to the UNHCR regional office

Recommendation 2: Strengthen the institutional capacities of CNAR.

Increase the staff of CNAR, especially at the community service and monitoring and evaluation, and strengthen the capacity of existing staff to facilitate the individualized and adapted follow-up of refugees.

Increase the financial resources of CNAR to take into account all those who are eligible for livelihood programs.

Improve the programming mechanism as well as the monitoring and evaluation system:

- Collect more data on target groups, detailing their resources, livelihood activities, priorities, constraints and opportunities to make the targeting criteria verifiable, objectively applicable
- Define SMART indicators (Specific, Measurable, Achievable, Relevant and Time-bound) for measuring performance for all programs. The frequency of data collection, data collection responsibilities and the flow of information must be clearly defined.

Advocate for the progressive financing of CNAR activities by the Beninese state.

Continue advocacy for the vote and promulgation of the law on asylum and the decree establishing the creation and attribution of CNAR to ensure legal protection for PoC and a legal existence of CNAR.

Recommended measures specifically to CNAR

Recommendation 3: Promote refugees' access to wage employment.

Carry out advocacy actions toward companies to enhance awareness of the skills of refugees to promote their employability.

Recommendation 4: Improve the implementation of the Self-Employment Program.

Improved targeting criteria for each livelihood intervention so that they are not only clearly defined in terms of socio-economic assessment, market analysis, refugee needs / interests / skills but also be clearly communicated to the PoC.

Identify a short list of promising sectors from the long list of "100 promising project ideas" taking into account market needs, specific constraints and PoC capacities and use them to guide PoCs in choosing their income-generating activities.

Improve PoC training curricula by integrating specific modules on the business environment in Benin to enable PoC to acquire skills on how to do business in Benin and develop locally viable activities rather than cross-border trade. Successful refugees in Benin may be invited to the trainings to tell their success story to guide the new targeted PoC.

Create a framework for dialogue between refugees (successful and unsuccessful) to facilitate peer learning.

Develop mechanisms to encourage refugees to save, even if only for small sums through, for example, strengthening the partnership with ALIDE and other microfinance institutions or developing ROSCA groups (savings and credit).

Recommendation 5: Strengthen social protection measures.

Maintain support for children's schooling.

Take into account all persons with specific needs (people with disability, children at risk, women victim of SGBV, patients etc).

I. Introduction

1. Contexte et justification

1. L'action humanitaire - sauver des vies, atténuer les souffrances des réfugiés et maintenir la dignité humaine pendant et après les crises reste une priorité absolue du UNHCR¹ et est ancrée dans les textes de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés, au protocole de 1967 relatif au statut des réfugiés et à la Résolution N°2198 (XXI) adoptée par l'assemblée générale des Nations Unies. Elle est l'expression fondamentale de la valeur universelle de la solidarité entre les nations, les gens et aussi un impératif moral.
2. Selon les prévisions de Global Appeal (2018-2019) du UNHCR, 7,508 milliards de dollars et 7,352 milliards de dollars pour 2018 et 2019 respectivement seront nécessaires pour résoudre les crises humanitaires, protéger les réfugiés, apatrides, personnes déplacées et rapatriées.
3. Ces crises en cours et nouvelles ont laissé environ 164,2 millions de personnes dans 47 pays ayant besoin de l'aide humanitaire internationale en 2016² ; car la pauvreté, la vulnérabilité et les crises sont étroitement liées (UNICEF³ rapport, 2013 ; IRC⁴ Annual Report, 2016). Le rapport 2017 de Global Humanitarian Assistance estime que 87% de ceux qui vivent dans l'extrême pauvreté - au moins 661 millions de personnes - étaient dans les pays touchés par la fragilité, la vulnérabilité environnementale ou les deux.
4. En réponse aux besoins complexes des réfugiés, une gamme variée de mécanismes de financement sont nécessaires. Les revenus intérieurs des pays hôtes sont essentiels pour prévenir, réagir et reconstruire après les crises, tout comme d'autres ressources internationales au-delà de l'aide humanitaire et de développement. Mais la plupart des aides humanitaires internationales continuent de provenir d'un petit nombre de donateurs en direction des pays en développement. Selon le rapport de *Global Humanitarian Assistance*, cinq (05) donateurs gouvernementaux ont contribué à près des deux tiers (65%) du total de l'aide humanitaire en 2016, et qu'un seul donateur (les États-Unis) a fourni près d'un tiers (31%). Alors que les contributions combinées des donateurs européens ont augmenté de 25%, ceux des donateurs au Moyen-Orient et au nord du Sahara ont diminué de 24%.
5. Le Bénin, signataire de ces textes et protocole relatifs au statut des réfugiés a une longue tradition d'accueil des réfugiés depuis 1960 notamment les Biafrais du Nigéria ayant fui les conflits, les Tchadiens, les Togolais, les Rwandais, etc. Il continue de bénéficier d'un régime démocratique stable à la suite de la conférence nationale de 1990, et les réfugiés vivent généralement en bonne cohésion

1 UNHCR/OG/2015/4. Operational Guidelines on the Minimum Criteria for Livelihoods Programming

2 Global Humanitarian Assistance report 2017: <http://devinit.org/wp-content/uploads/2017/06/GHA-Report-2017-Full-report.pdf>

3 https://www.sfcg.org/wp-content/uploads/2013/12/TCH_Dec13_Analyse-des-facteurs-de-conflits-de-catastrophes-naturelles-et-de-la-vulnerabilite-du-systeme-educatif-aux-chocs-au-Tchad.pdf

4 <https://www.rescue.org/sites/default/files/document/1568/internationalrescuecommitteeannualreport2016-rev.pdf>

avec les populations locales pour la plupart dans les zones urbaines dans un contexte socio-économique⁵ déjà difficile pour les ressortissants.

6. Le secteur tertiaire dans son ensemble assure 50% du PIB, la part de l'agriculture représente autour de 25% du PIB et assure entre 45 et 55% des emplois dans le pays. L'économie se caractérise par un niveau élevé d'informel, estimée à environ 65% de l'activité totale, le secteur informel employant plus de 90% de la population active. La croissance du PIB réel entre 2012-17 est résumée dans le tableau 1

Tableau 1 : Évolution du taux de croissance du PIB entre 2012-2017

Années	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Taux de croissance	4,8	7,2	6,4	2,1	4,0	5,4

Source : statistiques Banque Mondiale, 2017

7. Le taux de croissance économique atteindrait 5,4 % en 2017, contre 4,0 % en 2016. L'activité a été relativement soutenue ces dernières années, ayant atteint 4,8 % en 2012, 7,2 % en 2013 et 6,4 % en 2014, malgré le repli à 2,1 % de 2015. En dépit des taux de croissance modérés, la pauvreté reste généralisée et ne s'aggrave pas : le taux de pauvreté à l'échelle nationale, est passé de 37,5 % en 2006 à 35,2 % en 2009, il est ressorti à 36,2 % en 2011 et 40,1 % en 2015. Selon les statistiques nationales, le taux de chômage au Bénin est de 2,6%, tandis que le taux de sous-emploi est de 53,9%. Ce contexte socio-économique représente un défi important pour la survie et l'autonomisation des réfugiés, bien que l'environnement soit généralement ouvert à l'intégration socioprofessionnelle et à la participation des réfugiés au produit intérieur brut du pays.
8. Pour apporter son soutien aux réfugiés au Bénin, depuis 2015, le HCR met en œuvre le programme des interventions de moyens de subsistance suivant les orientations de la stratégie globale et du guide opérationnel sur les critères minimums de programmation des moyens de subsistance de l'UNHCR dans le but de promouvoir l'autosuffisance de la population réfugiée sur son territoire.
9. Considéré comme pays démocratique à la suite de la conférence nationale de 1990, le Bénin accueille principalement avec générosité les réfugiés et les demandeurs d'asile dont les nombres sont passés respectivement de 415 et 68 à la fin de 2014 à 530 et 178 à la fin de 2015, puis à 809 et 219 à la fin de 2016 (confère base de données du HCR)⁶. Ils vivent à Cotonou et ses environs, en milieu urbain et péri urbain où il y a généralement une bonne cohésion avec les populations locales. La répartition selon le genre est de : 47% d'hommes et 53% de femmes et est composée de 72% de Centrafricains, 23% d'ivoiriens et 5% d'autres nationalités.
10. Dans cette perspective, le programme des interventions de moyens de subsistance est mis œuvre par la Commission Nationale d'Assistance aux Réfugiés (CNAR) avec le soutien opérationnel de l'Agence Nationale pour l'Emploi (ANPE) afin de faciliter l'autonomisation et l'intégration des réfugiés dans le tissu économique. Les principales composantes des interventions sont au nombre de trois (03) :

⁵ Voir pour les statistiques <http://www.banquemondiale.org/fr/country/benin/overview>

⁶ http://popstats.unhcr.org/en/time_series

- des activités de placement professionnel (job placement) ;
 - un programme de formation professionnelle et d'apprentissage ;
 - un programme d'autonomisation qui comprend une formation en entrepreneuriat (TRIE-CREE-GERME) et une composante d'insertion professionnelle.
11. Il existe un accord de partenariat entre le HCR et la CNAR, soutenu par un document de stratégie d'autosuffisance qui est le creuset de toutes les interventions menées pour l'autonomisation des réfugiés, ainsi qu'un cadre de partenariat tripartite entre le HCR et CNAR-ANPE qui sous-tend la mise en œuvre des différentes interventions⁷. Le programme des interventions a touché, un total d'environ 191 familles de réfugiés, à travers les chefs de ménage et qui vivent dans la ville de Cotonou et ses environs.
 12. Le bureau HCR Bénin a effectué une étude socioéconomique pour éclairer son plan stratégique de moyens de subsistance de 3 à 5 ans et une mission d'audit qui a examiné la gestion des moyens de subsistance et des activités d'autosuffisance. À la suite de cet audit, couplé avec la diminution continue des ressources disponibles, le UNHCR se désengage progressif des actions des moyens de subsistance et a fermé son bureau HCR en mars 2018. Ainsi, le Bureau de l'UNHCR du Bénin en collaboration avec la Représentation Régionale de l'Afrique de l'Ouest (RRAO) a lancé une évaluation de ses interventions sur les moyens de subsistance couvrant la période 2015-2017.
 13. Les utilisateurs principaux de cette évaluation sont le HCR du Bénin et ses partenaires - y compris le gouvernement, tandis que les utilisateurs secondaires comprennent d'autres acteurs humanitaires et de développement dans le pays ; l'unité de moyens de subsistance au siège ; et d'autres opérations du HCR visant à concevoir et à mettre en œuvre des stratégies de moyens de subsistance dans des contextes similaires comparables.

2. But et objectif de l'évaluation

14. L'évaluation des interventions sur les moyens de subsistance du HCR-Bénin répond à un double objectif de renforcement de l'apprentissage et de redevabilité. Elle soutient la responsabilisation organisationnelle, l'apprentissage et l'amélioration continue du rendement du HCR en ce qui concerne la protection, l'assistance et les besoins en matière de solutions aux réfugiés. Son but est d'analyser et fournir des éléments permettant d'améliorer le ciblage de ceux qui sont les plus vulnérables et ceux qui ont encore besoin d'un appui en moyens de subsistance dans un contexte de réfugiés.
15. De plus, l'évaluation contribuera également à élargir la connaissance globale sur la conception, la gestion, le soutien et la compréhension des résultats des interventions sur les moyens de subsistance dans un contexte de réfugiés. Certaines conclusions et recommandations qui émergeront de cette évaluation éclaireront sur les capacités du gouvernement Bénin à prendre en charge les activités des

⁷ Dans l'accord de partenariat, l'ANPE s'occupe des activités de placement professionnel pendant que la CNAR s'occupe des deux autres programmes (formation professionnelle et apprentissage et programme autonomisation) et les actions du HCR se limitent aux appuis techniques et financiers à la CNAR. La fermeture du bureau du HCR au Bénin n'aura donc pas d'effet sur la fourniture des services aux réfugiés par la CNAR et l'ANPE dans la mesure où le HCR continuera à jouer son rôle d'appui technique et financier à partir du bureau régional de Dakar.

moyens de subsistance et orienteront sur la meilleure façon d'assurer un transfert sans heurts dans ce domaine. Les résultats seront utilisés pour éclairer la prise de décision, les révisions de la stratégie de moyens de subsistance et les interventions futures au Bénin.

II. Méthodologie et limites de l'évaluation

16. Pour la réalisation de cette mission d'évaluation, une approche participative fondée sur une méthode de recherche mixte, a été appliquée pour évaluer dans quelle mesure les interventions sur les moyens de subsistance des réfugiés au Bénin avaient contribué aux effets directs et aux impacts escomptés, ainsi qu'aux effets non prévus, et quels étaient les changements à apporter pour améliorer cette contribution à l'autonomisation et aux solutions durables. Les méthodes appliquées étaient notamment les suivantes : examen de la documentation spécialisée et des données secondaires ; entrevues avec les parties prenantes du HCR, de la CNR, la CNAR et de l'ANPE ; enquêtes quantitatives ; et entretiens qualitatifs, notamment avec des groupes de réfugiés ayant participé ou non aux différentes activités sur les moyens de subsistance. Les différentes phases de la réalisation de la mission sont résumées dans la *Figure 1*.

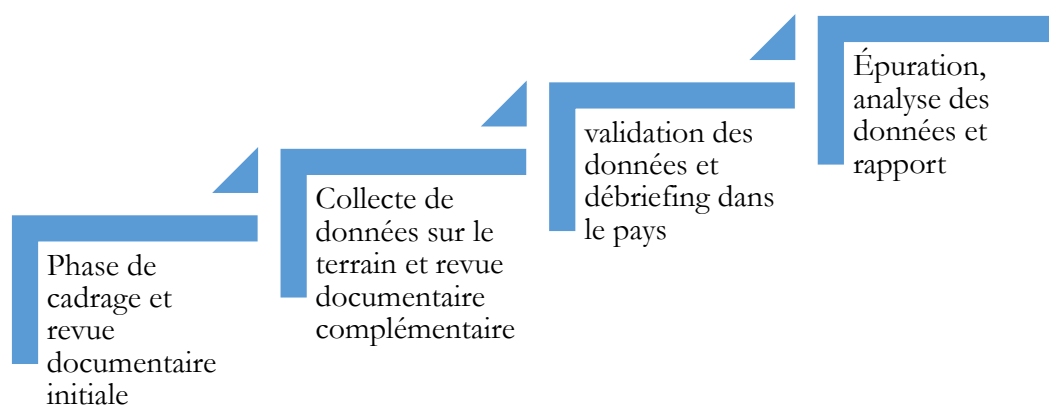


Figure 1: Phases de la réalisation de la mission

3. Phase de cadrage et revue documentaire

17. Au début de la mission, une réunion de cadrage a été organisée le 3 janvier 2018 entre l'équipe d'évaluation, le Bureau du HCR Bénin, la représentation régionale pour l'Afrique de l'Ouest et le siège pour clarifier les attentes de l'étude et certaines questions d'évaluations. Un certain nombre de documents et de données secondaires générées par les interventions sur les moyens de subsistance ont été mis à la disposition de l'équipe d'évaluation. À la suite de la réunion de cadrage et de l'examen des documents et données secondaires reçues, un rapport de cadrage détaillant la méthodologie à utiliser, les besoins complémentaires en documentation, les questions d'évaluation affinées, la matrice d'évaluation ainsi que les outils de collectes des données primaires (quantitatif et qualitatif) a été soumis à HCR.
18. Le rapport de cadrage incluant les outils de collecte de données a fait l'objet de plusieurs commentaires de HCR. Les commentaires consolidés ont été transmis à l'équipe d'évaluation le 26 janvier 2018. Des corrections ont été apportées par l'équipe d'évaluation une version révisée a été transmise au HCR le

8 février 2018. Le rapport révisé a été validé avant l'organisation de la phase de collectes des données primaires au Bénin.

4. Collecte des données

19. Afin d'évaluer les résultats et les impacts des interventions sur les moyens de subsistance du HCR au Bénin, l'équipe d'évaluation a utilisé une méthode mixte combinant des données d'enquête quantitative avec des techniques de collecte de données qualitatives (à travers des entretiens avec des informateurs clés et des discussions de groupe avec les réfugiés). Les données ont été collectées du 12 mars au 1^{er} avril 2018 lors de la mission au Bénin de l'équipe d'évaluation.
20. À la fin de la mission terrain, un débriefing a été organisé avec le manager de l'évaluation pour lui faire le point des activités de collecte de données, les difficultés rencontrées et les prochaines étapes. Toutefois, compte tenu de la courte durée de la mission terrain due aux contraintes budgétaires du HCR, une analyse préliminaire des données n'a pu être faite pendant cette phase terrain et aucune tendance de résultat n'a été présentée au manager de l'évaluation. L'atelier de présentation des conclusions primaires initialement prévu dans le calendrier de l'évaluation n'a plus été organisé.

i. Discussion avec les informateurs clés et revue documentaire complémentaire

21. La mission terrain a été l'occasion pour l'équipe d'évaluation de faire une revue documentaire complémentaire. Plusieurs documents ont été collectés auprès de la CNR, de la CNAR et de l'ANPE. La revue de ces documents en plus des documents déjà mis à la disposition de l'équipe d'évaluation lors de la phase de cadrage a permis d'avoir des données secondaires qui ont été examinées, complétées et triangulées au cours des enquêtes avec les informateurs clés et les réfugiés.
22. La mission de terrain a commencé par une série de discussion avec des informateurs clés. Ces discussions ont été organisées sous la forme d'échange sur les activités mises en œuvre et les perceptions des informateurs sur les facteurs interne et externe qui expliquent les résultats obtenus et les perspectives. Les échanges ont été basés sur un guide d'entretien initialement validé par le HCR. Avec le consentement des informateurs, les entretiens ont été enregistrés dans un enregistreur digital et transcrit pour exploitation et ceci en plus des notes qui ont été prises par l'équipe d'évaluation lors des discussions. Les informateurs clés rencontrés sont des agents du bureau du HCR Bénin, de la CNR, le CNAR et l'ANPE (voir la liste en annexe 7.6). Dans plusieurs cas, les mêmes questions ont été posées à ces différents acteurs en guise de triangulation. Toujours dans la perspective de triangulation, plusieurs questions posées aux informateurs clés ont été également posées aux réfugiés lors des discussions de groupe, de même que dans le questionnaire d'enquête quantitative.

ii. Collecte de données qualitatives auprès des réfugiés

23. Les données qualitatives auprès des réfugiés ont été collectées avec des **guides d'entretiens** à travers des discussions de groupe. Trois entretiens de groupe ont été organisés, et ceci selon les groupes d'âge. Un entretien de groupe a été organisé avec les enfants âgés de 12 à 18 ans, un autre avec le groupe des adultes (19-59 ans) et un dernier avec le groupe des aînés (les 60 ans et plus). Ce nombre limité de discussion de groupe est dû aux contraintes budgétaires et logistiques au niveau du HCR qui a fait que toutes les discussions de groupe devraient être organisées en une journée. L'équipe d'évaluation a donc

préférée faire des entretiens de groupe selon les classes d'âge avec un grand nombre de réfugiés par groupe pour recueillir des points de vue diversifiés. En effet, les entretiens de groupe ont connu la participation de 10 personnes en moyenne avec une bonne représentativité des deux sexes, des nationalités et des catégories socioprofessionnelles. Le groupe des adultes était composé de 3 hommes et 12 femmes. Pour le groupe des aînés, 7 hommes contre 3 femmes y ont participé. Les entretiens avec le groupe des enfants ont été organisés avec 6 garçons et 3 filles. Bien que les discussions aient eu lieu dans la salle de réunion de la CNAR, les entretiens ont été dirigés par l'équipe d'évaluation sans la présence ni de la CNAR ni du HCR Bénin pour garantir la libre expression des réfugiés. Tous les entretiens ont été enregistrés dans un enregistreur digital pour compléter les notes prises par l'équipe d'évaluation.

24. Au début des entretiens, l'équipe d'évaluation a recueilli le consentement oral des réfugiés pour leur participation en leur assurant de la confidentialité des données qui seront collectées et du fait que les données ne seront jamais utilisées pour leur donner des avantages quelconques ou pour leur nuire et que leur nom n'apparaîtra pas dans le rapport de même qu'aucune donnée ne sera associée à leur nom. Le consentement éclairé a facilité la collecte des données et a permis une forte participation des réfugiés lors des entretiens. Pour ce qui est du groupe des enfants, le consentement préalable de leur parent a été pris. En plus de ceci, le consentement éclairé des enfants a été pris avant le début des entretiens. Étant donné que les parents avaient déjà participé aux entretiens avant le tour des enfants, aucun d'entre eux n'avait éprouvé le désir d'être avec son enfant pendant les entretiens, ce qui a facilité la coordination à l'équipe d'évaluation.

iii. Collecte de données quantitatives.

25. Les données quantitatives ont été collectées auprès de tous les ménages des réfugiés enquêtés lors de l'étude socio-économique des réfugiés en 2015 (et qui sert de valeur de référence pour cette évaluation) auxquelles se sont ajoutés les ménages ayant participé aux activités de moyens de subsistance, mais non enquêtés en 2015. Contrairement à la stratégie d'échantillonnage proposée dans le rapport de cadrage, l'équipe d'évaluation a préféré ne plus faire d'échantillonnage,⁸ mais plutôt de chercher à enrôler tous ces ménages, après analyse du contexte⁹ marqué par la forte mobilité des réfugiés. Avec un échantillonnage, il y a des risques de se retrouver avec un échantillon trop petit à la fin de la collecte des données.
26. La collecte des données a été réalisée à l'aide d'un questionnaire structuré. Elle a ciblé les 181 ménages de l'enquête de 2015 plus 120 ménages qui ont participé aux interventions, mais qui n'étaient pas enquêtés en 2015 soit un total de 301 ménages vivant à Cotonou, Porto-Novo et Ouidah. À la fin de la collecte des données, au total 153 ménages dont 508 individus composés des réfugiés d'origine

⁸ Il était initialement prévu de sélectionner aléatoirement 65 ménages de PoC participants aux interventions et 45 non participants pour un total de 120 ménages.

⁹ À la suite des discussions avec les informateurs clés et les discussions de groupe avec les réfugiés, l'équipe d'évaluation a compris que les réfugiés sont très mobiles et plusieurs d'entre eux se sont délocalisés dans d'autres pays et il y a un grand risque de ne pas pouvoir retrouver une bonne partie des ménages enquêtés en 2015.

centrafricaine (88%) et ivoirienne (11%) ont été enquêtés. La répartition des enquêtés par pays d'origine et par sexe est présentée dans le

27. **Tableau 2.**

Tableau 2 : Nombre d'enquêtés selon le genre et pays d'origine

Pays d'origine	Nombre de ménages	Nombre d'hommes	Nombre de femmes	Nombre total d'individus
RCA	136	217	220	437
Côte d'Ivoire	17	36	35	71
Total	153	253	255	508

Source : Enquête quantitative HCR 2018

28. Le taux de ratissage pour les ménages est de 51%. Ce faible taux est dû au fait que plusieurs individus sur la liste des PoC qui a été fourni à l'équipe d'évaluation appartenaient au même ménage (2% soit 5 personnes), l'absence temporaire ou définitive de certains réfugiés (4% soit 12 ménages), des cas de réfugiés non joignables à partir du numéro de téléphone fourni par la CNAR (43% soit 129 ménages) et à quelques cas de refus (1% soit 2 ménages) malgré la sensibilisation préalable de la CNAR avant l'arrivée des enquêteurs dans les ménages. Au total 94 ménages enquêtés en 2015 soit 52% n'ont pas pu être enquêtés principalement parce qu'ils n'étaient pas joignables.
29. La collecte des données a été réalisée avec l'appui de 10 agents enquêteurs recrutés par l'équipe d'évaluation en collaboration avec le HCR Bénin. Ces agents ont été formés dans les locaux du HCR sur le questionnaire d'enquête et les règles générales à respecter sur le terrain. La formation a eu lieu du 16 au 17 mars 2018. Elle a été basée à la fois sur le questionnaire en version papier que sur la version programmée dans Survey Solution qui est une application de collecte de données à l'aide des smartphones/tablette.
30. La collecte des données a eu lieu 19 au 28 mars 2018 soit pendant 10 jours. Une deuxième phase de ratissage a été organisée du 30 mars au 1^{er} avril 2018 pour rechercher les ménages absents au cours de la phase précédente. Étant donné que la collecte de données a été faite à l'aide de l'application mobile Survey Solution, les données ont été reçues sur le serveur en temps réel et accessible à l'équipe d'évaluation.
31. Juste à la fin de la collecte des données une séance de vérification et de correction des données a été organisée avec les agents enquêteurs. Cette séance a permis de valider les données collectées et de vérifier la situation de chaque enquête non réalisée. Les données brutes ont été exportées au format Stata. Un travail d'épuration complémentaire des données a été fait avant la phase d'analyse.

5. Analyse des données

32. L'analyse des données a été faite par l'équipe de consultant et a mis l'accent sur les indications clés mentionnées dans les TDR, mais aussi sur d'autres indicateurs qui ont été identifiés pendant la collecte des données. Le logiciel STATA a été utilisé pour l'analyse des données quantitatives. Les données quantitatives proviennent à la fois des données de suivi-évaluation du HCR Bénin, les données de l'étude socio-économique menée en 2015 et les données de l'enquête quantitative auprès des familles des réfugiés organisée lors de la mission de terrain au Bénin.

33. Les données secondaires issue de la revue documentaire, les données des entretiens avec les informateurs clés, des discussions de groupe et de l'enquêtes quantitatives ont été combiné pour répondre aux différentes questions d'évaluation.
34. Dans la mesure où le but ultime des interventions est de faciliter l'employabilité des PoC cibles de façon à leur permettre de gagner du revenu pour leur autonomisation, la première mesure d'impact que l'équipe d'évaluation à considérer est le taux d'occupation des PoC. Les indicateurs de revenu, d'épargne, pauvreté, sécurité alimentaire, éducation et santé ont ensuite été considérés. Les statistiques ont été dégénérées par endroit par **participants et non participants**. Toutefois, il faut noter que **les deux groupes ne sont pas statistiquement comparable** et l'objectif n'est pas de montrer les différences entre eux mais plutôt de présenter la situation de ces deux groupes après 3 ans de mise en œuvre des interventions. Compte tenu de la taille réduite de l'échantillon, il n'a pas été possible à l'équipe d'évaluation de faire l'appariement des participants aux non-participants pour avoir des groupes comparables.

6. Limites de l'évaluation

35. La totalité des réfugiés ciblés par l'enquête n'ont pas été enquêté principalement du fait de changement de lieu d'habitation, les difficultés de les joindre au téléphone à partir de leur numéro de téléphone enregistré par la CNAR. Seulement 20% des ménages des réfugiés enquêtés en 2015 ont pu être enquêté à nouveau soit 37 ménages. Ainsi pour plus de la moitié des ménages, il n'existe pas de valeur de références pour faire des analyses utilisant la méthode de double différence ou des comparaisons avant-après l'intervention et avoir des résultats statistiquement robustes. De plus, la quasi-totalité des ménages non trouvés et donc non enquêtés sont les non participants aux programmes, ce qui fait que l'échantillon final est composé de 111 ménages participants contre 42 non participants. Ce nombre limité de non participants n'a pas permis d'utiliser la méthode d'appariement pour avoir deux groupes comparables au risque de restreindre encore plus la taille de l'échantillon. Bien que les participants et les non participants de l'échantillon ne soient pas comparable, l'équipe d'évaluation a décidé de présenter des résultats sur des variables clés désagrégées par ces deux groupes pour montrer les performances/profils de chaque groupe non pas dans une perspective de comparaison mais plutôt dans une analyse descriptive.
36. Pour la collecte des données qualitatives auprès des réfugiés, seulement trois groupes de discussion ont pu être organisé à savoir un entretien de groupe pour avec les jeunes, un avec les adultes et un autre avec les aînés. Ce nombre limité de discussion de groupe est dû aux contraintes budgétaires et logistiques au niveau du HCR qui a fait que toutes les discussions de groupe devraient être organisé en une journée. L'équipe d'évaluation a donc préféré faire des entretiens de groupe selon les classes d'âge avec un grand nombre de réfugiés par groupe (en moyenne 15) pour recueillir des points de vue diversifiés. Le fait que les entretiens n'ont pas été organisé selon le genre pour les adultes pourrait créer un biais dans les réponses des femmes ou des hommes sur certains sujets. Toutefois, la durée des entretiens a été longue (en moyenne 2 heures) et a permis à chaque participant de s'exprimer librement et l'équipe d'évaluation n'a pas observer de réserve des participants à aborder les sujets objets de discussion.
37. Pour des raisons logistiques, les entretiens de groupe avec les enfants ont été organisé essentiellement avec les enfants de ceux qui ont participé aux focus groupes des adultes/ainés. Les exigences étant que

les enfants ne pouvaient pas venir seul sans être accompagné de leur parent. Ceci pourrait être un biais dû à l'absence de variabilité de profil socio-économique entre le groupe des enfants et celui de leur parent. Toutefois cela a permis de trianguler certaines déclarations des parents.

38. Le calendrier de cette évaluation était très serré. Il y avait un temps très limité pour le HCR et ses partenaires pour faire l'examen détaillé de tous les outils d'enquête et d'interview et ceci couplé avec la mobilité du personnel de la représentation régionale du HCR chargé du suivi de l'évaluation.
39. Les données sur les revenus et les dépenses du ménage ont été collectées et analysées en termes de fourchette de revenu/dépense, éliminant ainsi la possibilité de mesures précises.
40. Il peut exister un biais dans les réponses, notamment celles portant sur les informations individuelles fournies par un répondant principal du ménage, les possessions, le revenu, les dépenses. L'équipe d'évaluation a triangulé autant que possible les données pour tenir compte de ce biais.
41. Le système de suivi-évaluation s'est focalisé sur les critères minimum de moyens de subsistance du HCR et n'a donc pas généré suffisamment de données sur des indicateurs d'auto-suffisance comme par exemple les revenus, les épargnes, le crédit, l'emploi salarié pouvant être utilisé pour trianguler les données des enquêtes quantitatives. L'équipe d'évaluation a utilisé des données secondaires sur la communauté d'accueil pour nuancer certains résultats.

III. Intervention sur les moyens de subsistance et programmes connexes

42. **Le document de stratégie de moyens de subsistance du HCR Bénin est en cours d'élaboration.** Une version préliminaire encore incomplet existe. La stratégie en cours d'élaboration s'appuie sur la stratégie globale de HCR qui donne des directives pour chaque bureau pays sur les critères minimaux à prendre en compte pour assurer une autonomisation des réfugiés (voir *Figure 2*)

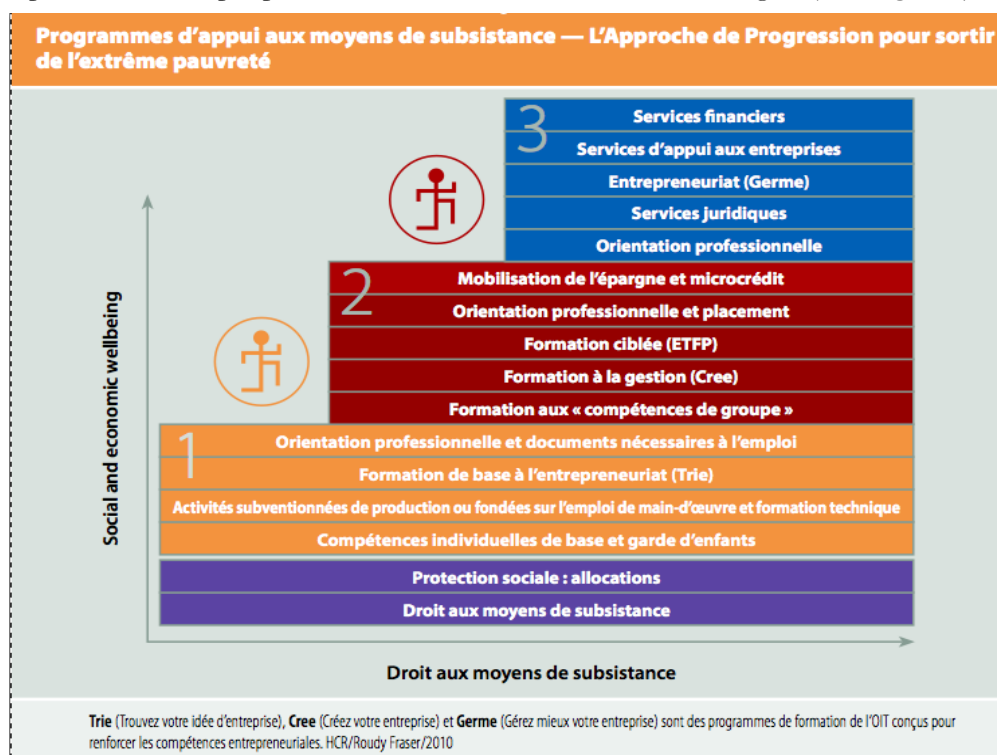


Figure 2: Programmation d'appui aux moyens de subsistance

Source : UNHCR, 2014

43. L'objectif global de la stratégie pour le Bénin tel que relaté dans la version préliminaire du document est « d'assurer l'intégration de la population réfugiée dans le tissu économique du Bénin, accroître les actifs et les capacités des réfugiés et renforcer leurs stratégies de subsistance avec des interventions pertinentes, compréhensives et coordonnées avec les services nationaux ». Elle se base sur cinq piliers principaux :
- Programme de l'auto-emploi à travers le développement des AGR avec trois composantes : la formation (TRIE, CREE et GERME), kit de démarrage, appui financier pour couvrir les besoins de base sur 3 mois ;
 - Programme de formation professionnelle et d'apprentissage par l'octroi d'une bourse de formation couvrant les frais de scolarité, la subsistance et le transport
 - Programme d'insertion professionnelle visant la facilitation de l'accès à l'emploi salarié incluant des activités de renforcement de capacité (bilan de compétence, conseils-orientation, CV & entretien d'embauche) et des stages d'immersion professionnelle (mis en relation avec les employeurs et pris en charge du déplacement et de la subsistance)
 - L'accès aux services financiers (épargne et prêts)
 - Renforcement du plaidoyer pour que les réfugiés soient pris en compte dans le PNUAD et les autres agences des Nations Unies et le gouvernement au même titre que les nationaux
44. Les programmes connexes sont relatifs à la prise en charge de la scolarisation des enfants des réfugiés, des mesures sociales pour faciliter l'accès des réfugiés aux soins de santé à travers la subvention à hauteur de 70% de l'assurance santé et la prise en charge des réfugiés ayant des besoins spécifiques.
45. **Le programme d'insertion professionnelle** est mis en œuvre par l'ANPE sur la base d'un cahier de charge qu'elle a signée avec la CNAR et le HCR en décembre 2015. Les activités incluent l'accueil, l'entretien individuel et le placement en stage des PoC ayant une qualification professionnelle dans des entreprises publiques ou privées. Après l'évaluation des besoins de chaque PoC qualifiés pour participer au programme d'insertion professionnelle, l'ANPE leur offre une formation sur les Techniques de Recherche d'Emploi (TRE) et la Valorisation du Poste de Travail (VPT). Ces formations ont pour but de doter les PoC d'outils nécessaires leur permettant d'être compétitifs sur le marché et d'avoir des aptitudes indispensables à la valorisation du poste de travail. L'ANPE encourage les PoC à trouver par eux même leur emploi, mais également mène des activités de plaidoyer auprès des entreprises pour placer les PoC en stage professionnel allant jusqu'à 12 mois non rémunérés¹⁰.
46. À la suite des entretiens individuels initiaux réalisés par les conseillers en emploi de l'ANPE, les PoC qui ont une formation d'enseignement général et n'ont donc pas les qualifications technique et professionnelle nécessaires pour l'emploi salarié sont orientées vers l'emploi indépendant et repris par la CNAR. Ceci montre que le processus d'enrôlement est dynamique. Les activités en lien avec l'emploi salarié sont guidées par le souci de mieux préparer les PoC ayant une qualification professionnelle au

¹⁰ Les PoC en stage reçoivent de la CNAR des indemnités de transport et des frais de subsistance

marché du travail béninois de façon à faciliter leur insertion professionnelle, c'est-à-dire leur permettre de décrocher un emploi rémunéré cadrant avec leur qualification.

47. **Pour la mise en œuvre du programme emploi indépendant**, la CNAR a signé un contrat avec une entreprise spécialisée en renforcement de capacité. Cette entreprise administre trois modules de formation aux PoC participants à ce volet des interventions. Il s'agit du module TRIE (Trouvez votre idée d'entreprise), CREE (Créez votre entreprise) et GERME (Gérez mieux votre entreprise) suivant les standards établis par le Bureau International du Travail (BIT). Ces formations visent à renforcer la capacité des porteurs de projet d'entreprise sur tout le cycle de gestion de leur projet. À la suite des formations, la CNAR fournit aux PoC une subvention de démarrage qui varie entre 250 000 FCFA et 600 000 FCA¹¹ selon le type d'activité et un appui financier pour couvrir leur besoin pendant 3 mois. La logique de cette intervention est d'outiller les PoC à développer leur propre activité pouvant leur permettre d'avoir des revenus pour se prendre en charge à long terme.
48. **Le programme de formation professionnelle et d'apprentissage** s'adresse aux PoC qui n'ont pas de qualification professionnelle spécifique pouvant être immédiatement valorisée sur le marché d'emploi ni les compétences pour se lancer dans l'auto-emploi. Ceux-ci sont généralement les jeunes déscolarisés ou ayant une formation d'étude générale. La CNAR après son diagnostic initial les oriente vers les centres de formation agréés. Les formations éligibles portent sur les métiers de la vie courante. Les frais de la formation sont entièrement pris en charge par la CNAR. La durée de la formation peut varier de 6 mois à 12 mois. Pour des formations excédents 12 mois, le réfugié doit donner la garantie à la CNAR qu'il est capable de s'autofinancer après les 12 mois avant que la CNAR ne s'engage à le financer. Cette contrainte est due au fait que la CNAR a un système de planification annuelle l'empêchant de prendre des engagements qui vont au-delà de 12 mois. Tous les frais relatifs à la formation sont entièrement pris en charge et l'allocation mensuelle de subsistance est payé à ces derniers pendant 12 mois. À la fin de la formation, une subvention de démarrage est donnée aux PoC pour lancer leurs activités. Des plaidoyers sont également faits à l'endroit des centres de formation et des entreprises de la place pour le recrutement de ces réfugiés au terme de leur formation. Ceci a pour but à terme de permettre aux PoC d'acquérir des revenus pouvant les rendre autosuffisants.
49. La répartition des PoC ayant participé aux différentes interventions sur les moyens de subsistance est présentée dans le **Tableau 3**. Tous les participants au programme de formation professionnel et d'apprentissage sont en cours de formation et attendent de recevoir des appuis pour se mettre en activité. Les interventions relatives à l'accès aux services financier n'ont pas été réalisés de même que le renforcement du plaidoyer pour que les réfugiés soient pris en compte par les autres agences des Nations Unies et le gouvernement au même titre que les nationaux.

Tableau 3 : Nombre de PoC ayant participé aux interventions sur les moyens de subsistance

Rubriques	2015		2016		2017	
	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme
Programme d'insertion professionnelle						

¹¹ Le montant exact alloué à chaque PoC participants est défini selon les besoins en équipement pour démarrer l'activité.

Rubriques	2015		2016		2017	
	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme
Nombres formés en technique de recherche d'emploi	21	39			11	09
Nombres placés en stage ou ayant trouvé un stage	11	08			11	09
Nombre ayant trouvés un emploi à la fin du stage	04	02			00	02
Programme emploi indépendant						
Nombres formés en AGR	13	36	07	22	13	12
Nombre ayant reçu de kit ou subvention de démarrage d'une AGR	07	33	09	25	15	14
Nombre ayant démarré son activité d'AGR	07	28	09	19	12	10
Programme de formation professionnelle et d'apprentissage						
Nombre ayant suivi une formation en apprentissage/formation professionnelle	20	05	32	13	17	06
Nombre ayant achevé une formation en apprentissage/formation professionnelle	19	05	21	12	0	0
Nombre ayant reçu d'appui pour le démarrage de leur activités	05	05	08	12	0	0
Nombre ayant achevé une formation professionnelle et qui sont en activités	19	05	21	12	0	0

Source : CNAR

50. **En ce qui concerne les programmes connexes**, la CNAR a pris en charge les frais de scolarité et d'examen, les manuels scolaires et des uniformes de tous les enfants en âge d'aller à l'école primaire et secondaire. Les candidats aux examens sont appuyés pour les travaux dirigés en vue du renforcement de leurs capacités. Au titre de l'année scolaire 2016-2017, 107 écoliers (48 garçons et 59 filles) inscrits au primaire et 127 élèves (69 garçons et 58 filles) au secondaire ont été pris en charge. Le HCR prend en charge les frais d'adhésion et les cotisations mensuelles des réfugiés adhérant à la mutuelle. Les PoC bénéficient ainsi d'une couverture médicale de 70% et les 30% sont à leur charge. En 2015, 479 personnes sur une population de 708 personnes soit 68% des POC sont régulièrement inscrits à la mutuelle de santé. La proportion de PoC affilié à la mutuelle de santé est passé à 75% en 2017 soit 901 PoC selon le rapport narratif du HCR. Les PoC ayant des problèmes de santé non couverte par la mutuelle de santé sont référencés vers des centres de santé et les soins sont pris en charge par le HCR. Ces interventions permettent de maintenir les PoC en bonne santé et crée des conditions favorables pour leur autonomisation. Toutefois, les cotisations mensuelles payées par le HCR ont été suspendues en 2017 suite à la mise en œuvre du désengagement progressif du secteur de la santé.
51. Les personnes ayant des besoins spécifiques sont également pris en charge. En 2015, 34 chefs de famille ont bénéficié des appuis logements ; 31 femmes à risques, 33 enfants à risques, 1 (Homme) handicapé, 3 (2 Hommes 1 Femmes) hospitalisés, 31 (Femmes) malades chroniques, 68 mères seules, 11 veuves ainsi que les PV/VIH (4 Femmes) ont été appuyés. Des séances de sensibilisation sur les dispositions pénales en matière de violences faites aux femmes et filles (SGBV) ont été organisées aussi

bien pour les adultes que pour les jeunes. Le HCR prend en charge tous les cas de SGBV afin de permettre aux victimes de sortir du traumatisme et entreprendre leur réinsertion sociale pour une meilleure autonomisation.

IV. Résultats de l'évaluation: pertinence et convenance des modalités de conception et de programmation

7. Dans quelle mesure la stratégie de moyens de subsistance et la programmation connexe au Bénin ont-elles pris en compte la stratégie globale de l'UNHCR pour les moyens de subsistance?

52. L'équipe d'évaluation a noté que le HCR Bénin ne dispose pas encore d'un document de stratégie de moyens de subsistance avec des objectifs et cible clairement définie, des indicateurs de mesures des performances et de résultats bien spécifiés. Un avant-projet de document de stratégie de moyens de subsistance est en cours d'élaboration et est basé sur les expériences du HCR et ses partenaires dans le pays au cours des dernières années. Les interventions sur les moyens de subsistance du HCR Bénin regroupent trois programmes visant à sortir les PoC de l'assistanat de façon à les rendre autosuffisants à long terme. Il s'agit des programmes d'insertion professionnelle, emploi indépendant et formation professionnelle et d'apprentissage. Des programmes connexes visant à soutenir l'autonomisation des réfugiés regroupe des interventions dans les domaines de la scolarisation des enfants, de la santé et de la protection sociale.
53. La conception et la mise en œuvre des interventions sur les moyens de subsistance et activités connexes recensées adhèrent à la plupart des critères minimaux de programmes de moyens de subsistance établit par le HCR. Le
54. Tableau 4 basé sur des données secondaires issue de l'analyse documentaire, résume dans quelle mesure les interventions de sur les moyens de subsistance du HCR Bénin adhèrent aux critères minimums du programme global de moyens de subsistance du HCR. Le taux de conformité aux critères minimums est estimé à 83% en 2017, en nette progression par rapport à son niveau de 2015 et de 2016 qui était de respectivement de 54% et 79%. Les critères non encore entièrement pris en compte sont relative à la finalisation du plan stratégique, l'élargissement des partenaires en se basant sur une cartographie institutionnel actualisée et l'implémentation des activités de microfinance.

Tableau 4 : Critères minimaux de programme de moyens de subsistance du HCR et leur prise en compte

Critères minimaux / pondération	Les exigences des critères	Prise en compte	Score de conformité 83%
Évaluation de base (15%)	Mesurer le niveau des indicateurs socio-économique des réfugiés. Cela fournira la base pour la sélection des interventions, en ciblant et en déterminant des indicateurs pour mesurer l'impact.	Une étude socio-économique a été réalisée en 2015 lors du démarrage de la mise en œuvre de la stratégie. Les données de ces études ont été utilisé pour le ciblage des partenaires, des activités à mettre en œuvre et pour la définition de quelques indicateurs	15%

Critères minimaux / pondération	Les exigences des critères	Prise en compte	Score de conformité 83%
Étude de marché et analyse de chaîne de valeur lorsque c'est pertinent (10%)	i) Effectuer une analyse du marché ; ii) Évaluer le potentiel de croissance, de rentabilité et d'emploi dans les secteurs économiques ; iii) Lorsqu'il existe un certain nombre d'opportunités viables, des partenaires ou experts devraient mener des analyses de la chaîne de valeur pour explorer l'inclusion des PoC dans l'économie locale	Les interventions se sont basées sur l'analyse de marché effectuée par l'ANPE et qui a identifié 100 secteurs à fort potentiel qui ont été utilisés pour identifier le secteur d'intérêt pour les PoC et aussi pour le ciblage et la planification stratégique. Il n'y a pas eu une analyse de chaîne de valeur menée par le HCR car l'analyse du marché de l'ANPE était suffisante pour identifier les chaînes de valeur à fort potentiel. Toutefois, l'ANPE n'a pas classé les secteurs par ordre de priorité ce rend difficile l'utilisation du document pour guider les PoC.	10%
Ciblage (10%)	Utiliser les informations de l'évaluation de base, l'analyse du marché et l'analyse de la chaîne de valeur, ainsi que données qualitatives pour cibler les interventions	Il existe un formulaire d'évaluation socio-économique des réfugiés utilisant les critères tels que la situation familiale / matrimoniale, possession d'équipements et caractéristiques de l'habitat du ménage, ressources et dépenses mensuelles vulnérabilités économiques (pauvreté) ; Viabilité (compétences, capacités, expérience, etc.) ; AGD ; Personnes ayant des besoins spécifiques (handicaps, etc.).	10%
Plan stratégique de moyens de subsistance spécifique au contexte local (15%)	Élaborer un plan stratégique de 3 à 5 ans sur les moyens de subsistance spécifiques au contexte, qui indique clairement les objectifs à long terme en matière de moyens de subsistance avec des indicateurs d'impact et des repères, et comprend un aperçu des interventions du projet, partenaires, groupes cibles bien définis et un séquençage logique à travers le calendrier de planification.	La stratégie des moyens de subsistance au Bénin est en cours d'élaboration. Une version préliminaire mais incomplet existe.	7,5%
Les partenaires (15%)	i) Effectuer une évaluation de la capacité institutionnelle des partenaires pour s'assurer qu'ils ont l'expérience et l'expertise en développement économique et peuvent démontrer leur impact en termes d'emploi et / ou de revenu ; ii) faire une cartographie institutionnelle pour trouver d'autres partenaires potentiels, en particulier	Un accord de partenariat existe entre le HCR et la CNAR est la base de la Collaboration entre les deux institutions et un cadre de partenariat tripartite entre le HCR et CNAR-ANPE. Une évaluation des capacités de la CNAR et de l'ANPE n'a pas été faite. Une cartographie institutionnelle a été réalisée lors de l'étude socio-économique	10%

Critères minimaux / pondération	Les exigences des critères	Prise en compte	Score de conformité 83%
	les agences de développement et le secteur privé.	de base. Toutefois cette cartographie n'a pas été suffisamment utilisé pour inclure les réfugiés dans d'autres programme de développement mise en œuvre par les partenaires potentiels identifiés.	
Expertise (10%)	Avoir un expert dédié aux moyens de subsistance lorsque le budget du programme des moyens d'existence est supérieur à 1 000 000 USD	Il existe un expert au niveau de la CNAR chargé de la mise en œuvre et du suivi du programme des moyens de subsistance. Il y a aussi un expert moyen de subsistance au niveau de la représentation régionale du HCR à Dakar qui appui la CNAR	10%
Dépense (5%)	Ne pas dépenser moins de 70% du budget des moyens de subsistance pour deux années consécutives.	Toutes les dépenses liées aux moyens de subsistance sont exécutées et les ressources disponibles sont insuffisantes selon la CNAR.	5%
Microfinance (10%)	Avoir un partenaire d'institutions de microfinance (IMF) agréées, lors de la mise en œuvre des activités de microfinance.	Il avait été prévu un partenariat avec l'IMF ALIDE. Mais ce volet n'a pas été mis en œuvre du fait que par le passé ALIDE n'offrait pas de traitement différent aux réfugiés malgré les appuis qui lui sont donnés par le HCR. Toutefois les réfugiés peuvent avoir accès	5%
Mesure d'impact (10%)	i) Utiliser les indicateurs du cadre de résultats du HCR pour surveiller la performance et l'impact. ; ii) faire le rapport sur au moins un indicateur d'impact du cadre de résultats, en plus de l'indicateur prioritaire de la stratégie globale des moyens de subsistance, et utiliser des indicateurs non ciblés appropriés pour mesurer l'impact spécifique au contexte.	Il existe de fiche hebdomadaire de suivi des AGR. Les indicateurs de suivi portent sur l'organisation générale de l'activité, compte de l'activité – bilan, situation sociale et familiale. Les rapports de suivi-évaluation incluent des indicateurs d'impact contextuel en plus de l'indicateur prioritaire qui est le pourcentage de PoC de 18-59 ans qui travaillent à leur propre compte.	10%
Source : Evaluation team own analysis			

55. Les interventions sur les moyens de subsistance du HCR Bénin sont en adéquation avec les objectifs stratégiques de la stratégie globale du HCR. La revue documentaire complétée par les discussions avec les informateurs clés a fait ressortir que les interventions sur les moyens de subsistance du HCR Bénin sont en adéquation avec les objectifs stratégiques de la stratégie globale du HCR pour les moyens de subsistance pour 2014-2018. Les programmes insertion professionnelle et emploi indépendant visent à créer des conditions favorables pour soutenir l'autosuffisance économique des réfugiés à long terme. Le programme de formation professionnelle et d'apprentissage vise à mieux préparer les PoC (généralement les jeunes déscolarisés) au marché du travail. Les activités de plaidoyer qui sont faites à l'endroit des centres de formation et des entreprises pour le recrutement des réfugiés sont en lien avec

l'objectif de promotion du droit au travail et du droit au développement de la stratégie globale du HCR. D'autres activités connexes incluant la scolarisation des enfants des réfugiés et l'assurance santé favorisent le renforcement des moyens de subsistance de ces derniers.

56. **Les interventions sur les moyens de subsistance du HCR Bénin sont adéquates et adaptés au contexte du Bénin.** En effet, le choix des différentes activités soutenues à travers le programme emploi indépendant a été fondamentalement guidé par le document « 100 idées de projets porteurs au Bénin » élaboré par le gouvernement du Bénin et qui donne de l'information sur les créneaux porteurs au Bénin. Ce qui garantit des chances de succès des projets soutenus et assure leur adéquation au marché local. L'orientation des PoC cible vers les différentes activités menées a été basée sur l'évaluation de leur besoin ainsi que sur leur capacité. Un formulaire d'évaluation socio-économique a été conçu à cet effet et est rempli lors d'un entretien individuel avec les réfugiés. Cette stratégie permet de garantir l'adaptation des interventions aux capacités et aux besoins des PoC. Toutefois, le nombre élevé d'idées de projets contenu dans le document « 100 idées de projets porteurs au Bénin » qui d'ailleurs ne classe pas les idées par ordre de priorité constitue un défi pour son utilisation pour guider les PoC cibles de sorte à les orienter vers des projets adaptés à leurs besoins et capacités.
57. **La conception et la mise en œuvre des interventions sont en adéquation avec la dimension AGD du HCR.** Le Bureau du HCR à Cotonou a organisé l'exercice d'évaluation participative (AGD) du 14 au 17 Octobre 2015 au sein de ses locaux avec les réfugiés. Au total au total 87 personnes des deux sexes comprenant des enfants de 10- 17 ans (11 hommes et 20 femmes), des jeunes adultes de 18-35 ans (9 hommes et 13 femmes), des adultes de 36-59 ans (11 hommes et 14 femmes), des personnes ayant des besoins spécifiques et des personnes handicapées (18 hommes et 9 femmes). L'exercice a consisté en des groupes de discussion pour évaluer les besoins et les priorités de chaque groupe qui a servi de base pour les interventions sur les moyens de subsistance et les programmes connexes.
58. De plus l'analyse de la répartition des PoC participants aux différents programmes sur les moyens de subsistance montre une représentation des différents groupes (voir **Tableau 5**). Dans le groupe des participants, on observe une bonne représentativité des différents groupes d'âges, des femmes, des nationalités et les niveaux d'éducation. Les PoC vivant dans les ménages de grande taille (qui sont les plus vulnérables) ont été également ciblé.

Tableau 5 : Répartition des participants et non participants selon la dimension AGD

Dimension	Participants	non participants	Ensemble des PoC
Âge			
15-24 ans	17%	33%	27%
25-29 ans	40%	30%	34%
30-39 ans	29%	22%	25%
40-49 ans	11%	8%	9%
50 ans et plus	4%	8%	6%
Genre			
Femme	47%	54%	51%
Homme	53%	47%	49%
Pays d'origine			
RCA	92%	83%	87%
COTE D'IVOIRE	8%	17%	13%

Dimension	Participants	non participants	Ensemble des PoC
Niveau d'éducation			
Aucun	2%	5%	4%
Primaire	4%	8%	7%
Secondaire	37%	35%	36%
Supérieur	58%	52%	54%
Taille du ménage			
1-2 personnes	39%	21%	28%
3-5 personnes	40%	45%	43%
6-9 personnes	18%	23%	21%
10 personnes et plus	3%	11%	8%
Observations	133	202	335

Source : Enquête quantitative HCR 2018

59. **Les interventions sont pertinentes et cohérentes avec les aspirations des PoC ciblés.** L'identification des activités se base sur le choix des participants et au regard de leur capacités. Telles que retracées dans les données de l'enquête quantitative (voir **Figure 3**), près de deux PoC sur trois (65,7%) aspirent travailler à leur propre compte hors agriculture contre 25% qui désirent occuper un emploi salarié. Ceci est en conformité avec les interventions qui ont priorisé l'emploi indépendant à travers le programme d'emploi indépendant et le programme de formation professionnelle et d'apprentissage. Les participants de ces deux programmes représentent 71% de l'ensemble des PoC qui ont reçu l'appui de la CNAR dans le cadre des interventions sur les moyens de subsistance entre 2015-2017.

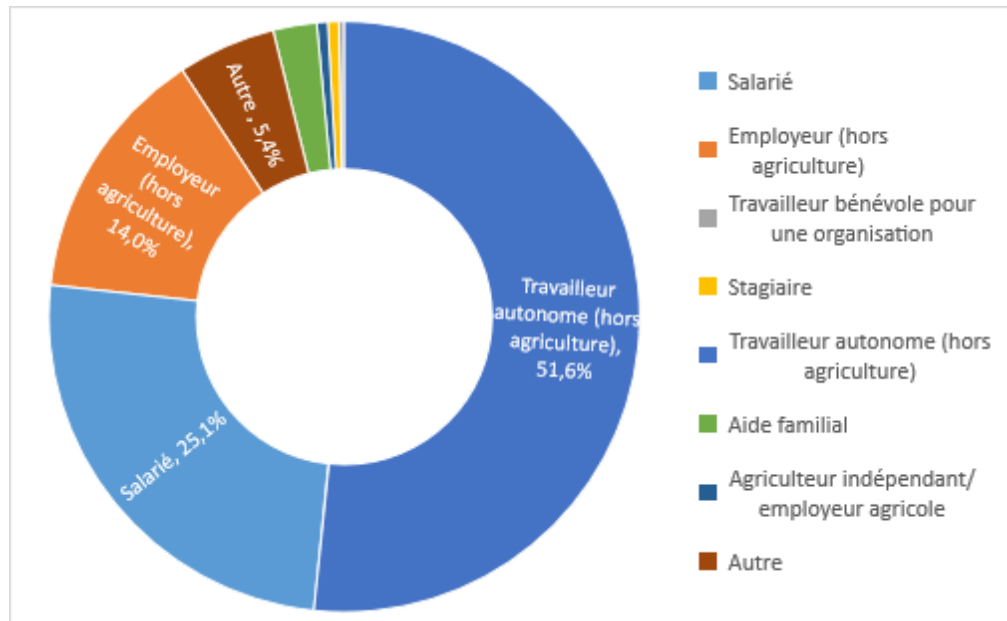


Figure 3: Type d'emploi désiré par les réfugiés

Source : Enquête quantitative HCR 2018

60. Le système de mise en œuvre et de suivi évaluation est en adéquation avec l'objectif de création de systèmes institutionnels de renforcement de l'apprentissage et de redevabilité. Pendant la période de 2015 à 2017, la CNAR a bénéficié de l'appui de la RRAO du HCR pour le développement d'un système

de suivi évaluation de ses activités comprenant les interventions sur les moyens de subsistance. Le système de suivi évaluation comprend l'élaboration d'un plan d'opération annuel ; des rapports semestriels et annuel de suivi évaluation. Un canevas de rapport a été conçu et suivi. Les rapports de suivi montrent clairement les avancées et identifient les problèmes afin que des changements nécessaires apporter pour améliorer la mise en œuvre des interventions. Ceci est en lien avec le but de création de systèmes institutionnels qui sont nécessaires pour étendre et orienter les bonnes méthodes de travail visé par la stratégie globale du HCR.

8. Dans quelle mesure les activités et les résultats sont-ils conformes aux objectifs généraux prévus dans la stratégie de moyens de subsistance et des programmes connexes au Bénin ?

61. **L'ensemble des activités menés sont conformes aux objectifs généraux prévue dans la stratégie.** La stratégie des moyens de subsistance et d'autosuffisance en cours d'élaboration vise la promotion de l'autosuffisance à travers le développement de micro entreprises, l'accès à la microfinance, les formations professionnelles et techniques, les plaidoyers pour le droit au travail. Les activités mise en œuvre sont axées sur trois piliers à savoir i) la formation des PoC cible ayant une qualification professionnels sur des technique de recherche d'emploi ainsi qu'un appui pour leur placement en state de pré-insertion professionnelle ; ii) la formation à l'auto emploi assorti d'un appui matériel et financier pour le démarrage de la micro-entreprise et iii) la mise en apprentissage des jeunes sans qualification pour leur permettre d'apprendre un métier assortir de kit de démarrage pour lancer leur affaire. Ces actions à long terme permettront la mise en œuvre des solutions durables pour l'autonomisation des réfugiés.
62. **Les activités d'accès au crédit n'ont plus été mise en œuvre.** L'un des axes prioritaires de la stratégie était la possibilité de facilitation d'accès aux crédits des PoC à travers l'institution de micro finance ALIDE. Les activités de ce volet n'ont plus été mise en œuvre à cause du fait que, selon le HCR, dans un partenariat passé, ALIDE n'accordait pas des traitements de faveur aux PoCs. Pourtant, lors de discussion de groupe, il est clairement ressorti un fort besoin des PoC d'avoir accès aux crédits pour soit démarrer leurs entreprises ou l'élargir. Certains ont d'ailleurs faire des tentatives de demande de crédit auprès des banque locale mais se sont vu refusé à cause de la non reconnaissance de leur carte de réfugiés. Les facilitations d'accès des PoC aux crédits demeure un axe important à considérer. Ceci pourrait se faire par l'établissement de carte biométrique au PoC en lieu et place des cartes en papier, des actions de plaidoyer auprès des institutions financières pour la reconnaissance du statut des réfugiés et l'intégration des PoC dans les programmes gouvernementaux de microcrédit au plus pauvre. Des partenariats stratégiques entre la CNAR et des institutions de microcrédit sont aussi à explorer.

9. Dans quelle mesure le ciblage a-t-il fonctionné (y compris la pertinence des critères de ciblage)?

63. **Les interventions se sont basées sur une stratégie pertinente de ciblage.** La CNAR a utilisé les informations de l'étude socio-économique de base de 2015 couplé avec les informations tiré du document « 100 idées de projets porteurs au Bénin » et les résultats de l'évaluation participative AGD pour définir la cible de chaque intervention. Cette stratégie est non seulement en adéquation avec les

critères minimums de stratégie global de moyens de subsistance établit par le HCR mais permet aussi d'adapter les interventions au contexte local de même qu'aux besoins et capacités des réfugiés.

64. Les critères d'éligibilité aux interventions sur les moyens de subsistance sont fondés sur les besoins et les capacités des PoC ciblés. La CNAR dispose d'un formulaire d'évaluation des besoins qui est rempli au cours de l'entretien individuel avec les PoC qui font la demande de participer aux programmes de moyens de subsistance. Le formulaire contient des critères tels que la situation familiale / matrimoniale, possession d'équipements et caractéristiques de l'habitat du ménage, ressources et dépenses mensuelles, vulnérabilités économiques (pauvreté) ; viabilité (compétences, capacités, expérience, etc.) ; AGD ; Personnes ayant des besoins spécifiques (handicaps, etc.). L'analyse de l'ensemble des informations collecté à travers le formulaire permet à la CNAR d'orienter les PoC participants vers le programme approprié qui répond à ses besoins et compétences.
65. **Toutefois, il y a un manque de communication entre la CNAR et les réfugiés sur les critères de ciblage.** Lors des groupes de discussion avec les réfugiés, la plupart de ces derniers ont déclaré n'avoir aucune idée des critères de ciblage. Ceci fait que certains réfugiés s'estiment lésés, car ont été disqualifiés sans justification alors que selon leur déclaration d'autres réfugiés se trouvant dans la même situation qu'eux ont été qualifiés pour participer aux programmes comme en témoigne la déclaration d'un réfugié présenté ci-dessous :
66. « Pour faire la demande on nous dit de remplir une fiche, mais on ne nous explique pas bien comment remplir la fiche. Si tu ne remplis pas bien la fiche, un point c'est classé. Après tu apprends que telle ou telle personne qui est dans la même situation que toi a été choisie ».
67. La perception des PoC sur les critères de ciblage lors de l'enquête quantitative corrobore ces déclarations. Seulement la moitié des PoC ont une bonne appréciation des critères de sélection des participants aux différents programmes (voir **Figure 4**). Pour le programme d'insertion professionnelle, il y a juste 40% des PoC qui jugent que les critères de sélection sont bons et la plupart des réfugiés suggèrent que la CNAR traite les gens de façon équitable et tenir compte de la taille des ménages et des aspirations des PoC dans le ciblage.

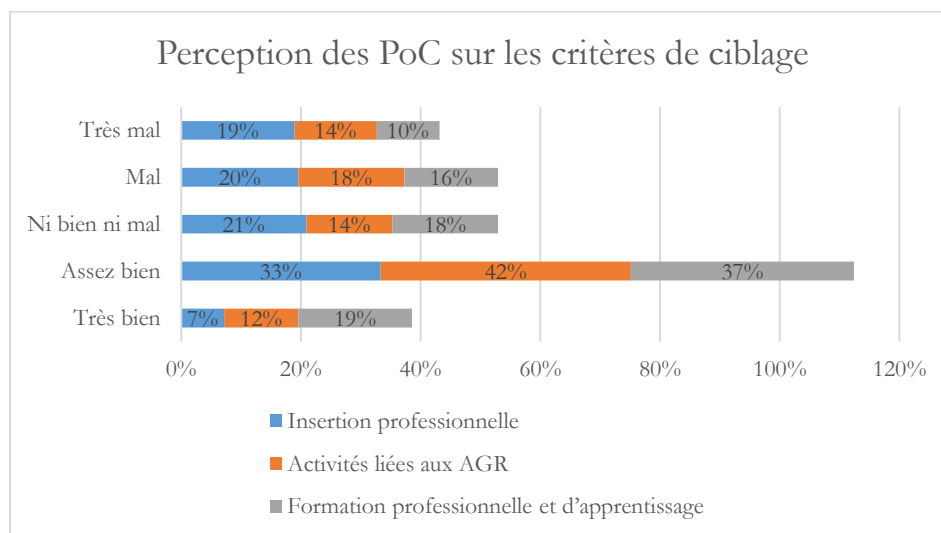


Figure 4: Perception des PoC sur les critères de ciblage

Source : Enquête quantitative HCR 2018

68. De plus selon les données des enquêtes quantitatives, 84% et 86% des réfugiés estiment qu'ils n'ont pas été respectivement associés à la conception et à la mise en œuvre des interventions. Pourtant, des différents entretiens avec la HCR, la CNAR et les entretiens de groupes avec les réfugiés, il ressort clairement que l'orientation des réfugiés participants est d'abord sur leur besoins et l'adéquation de leur profils à la cible du programme auquel ils souhaitent participer. Ceci dénote d'un manque de communication entre la CNAR et les réfugiés sur les processus de prise de décision. Dans la mesure où des critères d'éligibilité claire, il est recommandable que cela soit communiquer et appliquer de manière objective pour éviter les sentiments de frustrations. Une meilleure implication des réfugiés dans le processus de prise de décision à travers leur leader communautaire dans une approche participative serait aussi souhaitable même si ceci ne fait pas partie des critères minimums de la stratégie globale du HCR. L'approche participative dans la mise en œuvre de toutes interventions de moyens de subsistance facilite le ciblage, l'appropriation et l'internalisation des interventions par les PoC, gage du succès et de durabilité.

10. Dans quelle mesure les capacités institutionnelles et techniques du HCR Bénin et de ses partenaires ont-elles été utilisées pour concevoir, appuyer, mettre en œuvre et suivre l'intervention des moyens de subsistance dans le pays?

69. Le HCR Bénin et l'unité de moyens de subsistance de la RRAO ont apporté un appui technique à la CNAR à la conception et le suivi évaluation des interventions sur les moyens de subsistance au Bénin. Il existe un expert en moyen de subsistance au niveau de la RRAO du HCR à Dakar. La CNAR a bénéficié de son expertise pour la conception des différents programmes de moyen de subsistances et la définition des différents indicateurs de suivi-évaluation. Les services communautaires de la RRAO Dakar ont apporté un appui matériel et humain pour l'évaluation participative AGD de 2015 ciblant les réfugiés Centrafricains et ivoiriens qui a permis de recueillir des données qualitatives sur besoins spécifiques de chaque groupe et a servi à l'élaboration des interventions. Le HCR Bénin et la RRAO ont appuyé la CNAR dans l'élaboration des plans d'opération, des plans d'activités et de suivi-évaluation sur une base annuelle sur toute la période d'évaluation (2015-2017). Un canevas de rapport de suivi-évaluation semestriel et annuel a été élaboré par le HCR et facilite les activités de rapportage de la CNAR.

70. Au niveau de la mise en œuvre, on note que la CNAR est l'acteur central dans la mise en œuvre des programmes de moyens de subsistance. Les interventions sur les moyens de substances du HCR Bénin ont été transférées à la CNAR depuis 2014. Ainsi, sur la période visée par cette évaluation (2015-2017), l'essentiel des activités menées a été coordonné par la CNAR. Les actions du HCR Bénin ainsi que l'unité moyen de subsistance de la RRAO se sont limitées aux appuis techniques et financiers qu'ils apportent à la CNAR. Une convention de partenariat a été signée entre l'ANPE, la CNAR et le HCR pour la mise en œuvre du volet insertion professionnelle. À travers cette convention, l'ANPE appui la CNAR dans la mise œuvre du volet insertion professionnelle des interventions. La CNAR collabore avec une entreprise privée pour assurer le renforcement de capacité des PoC participants au programme emploi indépendant avant d'apporter son soutien à leur projet d'entreprise. Pour le

programme de formation professionnelle et apprentissage, un accord existe entre la CNAR et les centres agréés de formations aux métiers.

71. **Toutefois, il y a un déficit de personnel au niveau de la CNAR qui limite ses interventions.** A partir des discussions avec les informateurs clés et l'analyse des différents documents générés par les interventions, il ressort un manque de staff au service communautaire de la CNAR pour un suivi individualisé rigoureux et adéquat des PoC participant et un budget très insuffisant pour la satisfaction des besoins réels des personnes à besoin spécifique. La seule assistante sociale s'occupe à la fois du volet SGBV, de la protection de l'enfance, de la santé, des personnes ayant des besoins spécifiques. Ceci a des effets sur l'efficacité du service fourni qui se traduit par une lenteur dans la satisfaction des demandes des réfugiés tel que ressortir dans les focus groupe. La CNAR ne dispose pas d'un personnel dédié au suivi-évaluation des programmes de nature à aider la direction des programmes dans la gestion plus efficace des ressources. Il apparaît nécessaire de renforcer la CNAR en personnel pour améliorer ses performances.

11. Dans quelle mesure les considérations à plus long terme sont-elles prises en compte dans la conception et l'adaptation de la stratégie de moyens de subsistance et des programmes connexes au Bénin?

72. L'élaboration de la stratégie pluriannuelle (3 à 5 ans) de moyens de subsistance prévu en 2015 est toujours en cours de mise en place. Une version préliminaire mais incomplet de la stratégie des moyens de subsistance au Bénin existe. L'étude socioéconomique des PoC, et l'étude de marché des opportunités qui permettent de mieux comprendre les besoins et d'étudier les opportunités pouvant être exploitées par les PoC pour améliorer leur autosuffisance sont déjà réalisés. Les interventions sur les moyens de subsistances mise en œuvre jusque-là ont été d'ailleurs basé sur ces deux études. Toutefois, il est important de conduire le processus d'élaboration de la stratégie jusqu'à terme pour avoir des plans d'activités pluriannuels et des mécanismes complet de suivi-évaluation et de mesure d'impact des interventions.
73. Au niveau institutionnel, la structuration de la mise en œuvre des interventions est adaptée aux objectifs du HCR de se désengager totalement des interventions sur les moyens de subsistance et de laisser la main au partenaire gouvernemental qu'est la CNAR. L'équipe d'évaluation note que la CNAR est l'acteur central dans la mise en œuvre des programmes de moyens de subsistance depuis 2014. Il existe des accords de partenariat entre la CNAR et des acteurs institutionnels spécialisés selon le programme, ce qui favorise la qualité du service fourni et la pérennité des actions. En particulier, le programme insertion professionnelle a pour vocation à long terme d'être intégré dans les activités habituelles de l'ANPE en conformité avec la loi béninoise qui garantit les mêmes chances d'accès au marché de travail aux réfugiés qu'aux nationaux.
74. **Les activités menées sont adéquates pour rendre les PoC ciblés autonomes à long terme.** Comme décrit dans la section précédente, les interventions sur les moyens de substances au Bénin ont été articulés autour de 3 programmes : i) programme d'insertion professionnelle ; ii) programme d'emploi indépendant et le iii) programme de formation professionnelle et d'apprentissage. L'objectif ultime visé par le programme d'insertion professionnelle est de renforcer les capacités des PoC pour les rendre plus compétitifs afin qu'ils puissent se trouver un emploi salarié et avoir des revenus pouvant les rendre autonomes. Le programme d'emploi indépendant vise à appuyer les PoC dans le démarrage

de leur propre activité génératrice de revenus. Quant au programme de formation professionnelle et d'apprentissage, il s'adresse aux PoC qui désirent renforcer leur formation professionnelle et à ceux sans qualification spécifique qui souhaitent apprendre un métier. Le programme vise à doter les PoC de qualification professionnelle pouvant les aider à soit s'auto-employer ou trouver un emploi salarié qui à terme les permettra d'avoir du revenu pouvant les rendre autonomes.

75. **Le transfert de compétence à la CNAR est total mais le financement progressif de l'état tarde à commencer.** Le désengagement du HCR pour laisser place au partenaire gouvernemental devrait être accompagné par un financement progressif de l'État Béninois des activités de la CNAR de façon à la rendre autonome à long terme. Toutefois, ce financement progressif n'est pas encore effectif de sorte que la CNAR reste dépendant du financement du HCR.
76. Il y a eu une faible coordination des actions de la CNAR avec les autres acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux qui mènent des programmes de moyens de subsistance. L'équipe d'évaluation n'a pas noté une synergie d'action entre la CNAR et les programmes du gouvernement qui offrent du crédit aux porteurs de projet de manière à impliquer les réfugiés dans ces programmes et atténuer les effets du manque de ressources financières pour soutenir leurs projets. De plus, les activités sont menées comme un programme du HCR sans un ancrage assez fort dans le dispositif du gouvernement du Bénin et des partenaires non gouvernementaux. Une ébauche de cartographie complète des acteurs institutionnels pouvant être des partenaires potentiels de la stratégie de moyens de subsistance avait été réalisée en 2015. Dans une perspective de long terme, Il serait souhaitable que la CNAR adopte une approche plus large qui favorise la coordination entre tous les acteurs qui développent des programmes de moyens de subsistances. La CNAR devrait développer des stratégies pour tirer meilleur profit des programmes des partenaires institutionnels y compris les autres agences des nations unies pour plus d'efficacité.
77. La CNAR ne dispose pas encore d'une existence légale et juridique ; ce qui pourraient constituer des risques de protection avec le désengagement du HCR. La CNAR est placée sous la tutelle de l'Agence Nationale de Protection Civile (ANPC), dont le directeur assure la coordination. La CNAR est donc l'organe administratif responsable de la gestion des réfugiés et demandeurs d'asile. Il existe des dispositions légales au Bénin qui protègent les réfugiés et demandeurs d'asile contre le refoulement. Ce qui leur garantit un environnement de protection favorable. Toutefois, les droits des PoC ne sont pas consacrés dans les lois nationales existantes. Un avant-projet de loi sur l'asile ainsi qu'un décret portant création et attributions de la CNAR ont été validés depuis Juin 2014 et transmis à l'ANPC puis au secrétariat général du gouvernement pour étude en conseil des ministres et transmission au parlement grâce au plaidoyer du HCR. Il est important que les actions de plaidoyer continuent pour le vote et la promulgation de cette loi afin de garantir une protection juridique aux PoC et une existence légale de la CNAR.

V. Résultats de l'évaluation : Efficacité de la mise en œuvre des interventions

12. Les activités ont-elles été mises en œuvre à une échelle suffisante pour contribuer /induire et maintenir les changements ?

78. **Par manque de données, l'échelle de mise en œuvre des interventions sur les moyens de subsistance n'a pu être apprécié.** Les rapports sur les plans d'opération pays ainsi que les différents rapports de performance de la CNAR ne précisent pas pour chaque type d'activités sur les moyens de subsistance, le nombre de PoC dans la population des réfugiés qui ont le profil qu'il faut pour participer. Si cette information avait été disponible, on aurait pu comparer le nombre de participant à chacun des 3 programmes au nombre de PoC qui sont dans le besoin et apprécier si la proportion de PoC appuyé atteint la masse critique nécessaire pour induire des changements dans le bien être globale des PoC.
79. Les contraintes budgétaire et le manque de personnel au niveau de la CNAR n'ont pas permis de prendre en charge systématiquement toutes les personnes identifiées ayant des besoins spécifiques. Ceci n'est pas de nature à améliorer le bien-être des PoC concernés et à les préparer à se prendre en charge à long terme. En 2017, seulement 86 personnes ayant des besoins spécifiques sur un total de 126 identifié ont été prise en charge. En 2015, 92% des PoC (183 PoC sur 197) ayant des besoins spécifiques ont reçu l'assistance nécessaire. L'insuffisance de la ligne budgétaire alloué à cette mesure sociale et le manque de personnel au service communautaire de la CNAR pour un suivi individualisé rigoureux et adéquat des cas identifiés ont été cité dans les différents rapport annuel du HCR comme étant les contraintes de cette contre-performance. Étant donné que la protection sociale est un premier pas vers l'accompagnement des PoC cible vers leur autonomisation (voir *Figure 2*), il est important que le budget soit amélioré et la CNAR soit renforcer en personnel pour une prise en charge rapide et systématique des cas identifiés.
80. **L'accès aux soins de santé de base n'atteint pas le standard de 100% et est jugé insuffisant pour un changement durable.** En 2015, environ 68% des PoC étaient affilié à la mutuelle de santé et 83 personnes (39 Hommes, 44 Femme) vulnérables étaient assistées pour les soins de santé secondaires et les frais liés à l'achat de médicaments. En 2016, la proportion de PoC affilié à la mutuelle de santé a été de 60% (620 personnes) sans compter les 460 personnes qui devaient contribuer à hauteur de 75% à leur cotisation mensuelle et ne l'ont pas fait et qui ont vu leur couverture sanitaire suspendue par la mutuelle de santé. Pour l'année 2017, 72 % soit 831 personnes sur 1156 réfugiés sont affiliées à la mutuelle de santé. Ces statistiques montrent que l'accès aux soins de santé primaires n'a jamais atteint le standard des 100% au cours de la période de 2015 à 2017.

13. Dans quelle mesure les interventions sur les moyens de subsistance étaient-elles efficaces?

i. Programme d'emploi indépendant

81. La totalité (100%) des PoC ciblés par le programme d'emploi indépendant ont été formé en technique de recherche d'emploi mais les taux de placement en stage et en emploi ont été faible. Les données

secondaires recueillies auprès de la CNAR et de l'ANPE montrent qu'entre 2015 et 2017 au total 80 PoC (dont 48 femmes et 32 hommes) ont été formés en technique de recherche d'emploi. Ceci représente 100% des PoC cible orientés vers le programme insertion professionnels. Toutefois, le taux de placement en stage de pré-insertion professionnelle a été faible (voir *Figure 5*). Au total, moins de la moitié (49%, soit 39 personnes) des PoC cible ayant participé au programme ont été placés ou ont trouvé un stage professionnel. Les femmes ont eu moins accès aux stages (35%, soit 17 femmes) que les hommes (69%, soit 22 hommes) à cause des discriminations dont elles subissent sur le marché du travail.

82. Seulement 10% (soit au total 8 personnes) des PoC qui ont participé au programme ont trouvé un emploi. Les femmes (qui sont les groupes les plus vulnérables) ont eu plus de difficulté que les hommes à trouver du travail. Le pourcentage de PoC participant ayant trouvé un emploi a été de 8% chez les femmes (soit 4 personnes) contre 13% chez les hommes (soit 4 personnes). Il y a donc un grand gap entre le nombre de PoC mis en stage professionnel et ceux qui sont arrivés à décrocher un emploi.

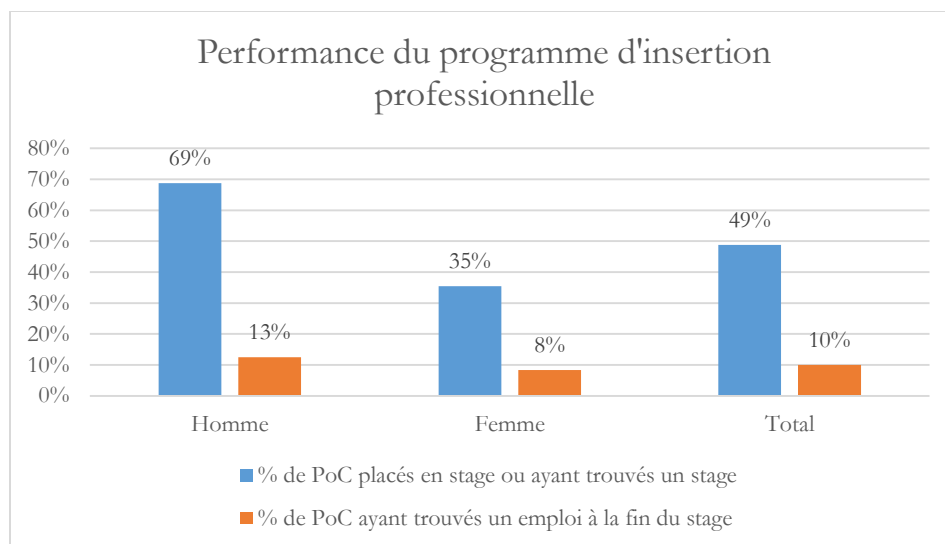


Figure 5. Performance du programme d'insertion professionnelle
Source : CNAR

83. Le faible taux de placement en stage et d'employabilité s'explique par l'inadéquation des stages proposés à la qualification des PoC, la discrimination dont ils sont victime sur le marché du travail et les conditions économiques difficile que le Bénin traverse. La situation socio-économique du Bénin ces deux dernières années est caractérisées par une morosité économique. Cette situation est accentuée par les difficultés économiques du Nigéria principal partenaire commercial du Bénin. Ceci a eu des effets sur les créations de l'emploi limitant les possibilités de stages pour les réfugiés.
84. Les données qualitatives collectées suggèrent que l'équipe du programme ne suit pas des directives claires pour garantir le placement des PoC participants dans des emplois réguliers qui offre des perspectives d'embauche. Alors que certains participants placés dans des lieux de stage appropriés, la majorité semble être placée de façon assez aléatoire, sans accorder beaucoup d'attention à l'adéquation du poste au profil du candidat. A ceci s'ajoute le manque de confiance des employeurs quant à la qualification professionnelle des réfugiés. Ce constat a été corroboré par l'évaluation qualitative menée par la CNAR en 2016 et présenté dans son rapport d'activité qui avait identifié comme contrainte majeur « l'inadéquation du poste offert par les entreprises par rapport à la qualification professionnelle du réfugié ». Des cas de mauvais traitement des réfugiés sur leur lieu de stage ainsi que des abandons de stages ont été rapportés. Cette situation n'est pas de nature à améliorer l'employabilité des PoC.
85. Les données des groupes de discussion ont révélé aussi un faible suivi des PoC dans leur lieu de stage et un manque de dialogue entre les entreprises qui accueille les stagiaires et la CNAR. Pour adapter le programme dans le contexte des réfugiés, ce suivi régulier des PoC et le dialogue plus fréquent entre CNAR et entreprise est crucial, car les réfugiés se trouvent dans une position particulièrement vulnérable. Le suivi pourra aussi favoriser l'employabilité des PoC à la fin de leur stage.
86. Le souhait des PoC révélé lors des discussions de groupe est de les placer dans de grandes entreprises publiques ou privées pouvant leur permettre d'acquérir des compétences et avoir des attestions qui leur servira de trouver du travail au Bénin et de mieux valoriser leur stage du retour dans leur pays. Les données de l'enquête quantitative corroborent cette aspiration (Figure 6). Plus d'un tiers des réfugiés

(36%) qui désire un emploi salarié, aspirent travailler dans de grandes entreprises privées, un peu moins de 30% visent les PME et 14% les organismes internationaux.

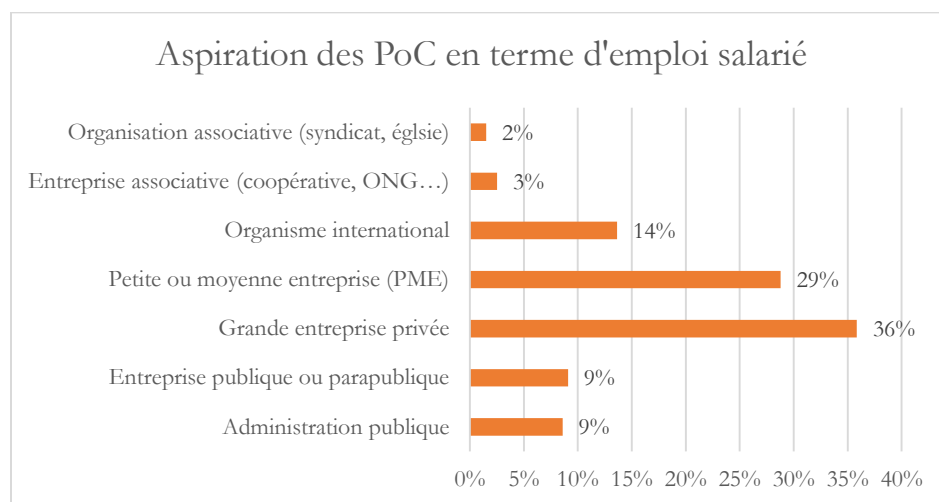


Figure 6. Aspiration des PoC en termes d'emploi salarié

Source : Enquête quantitative HCR 2018

87. En somme, les stratégies de placement en stage de préinsertion professionnelle, en plus du fait qu'il doit tenir compte de l'adéquation qualification-poste, devront tenir compte de l'aspiration des réfugiés lorsqu'on reste dans la dynamique de long terme. Le stage professionnel devrait permettre aux PoC participants d'acquérir des compétences pour réaliser leur projet d'emploi futur au Bénin ou du retour dans leur pays.

ii. Programme d'emploi indépendant

88. **Environ 85% (103 personnes) des PoC ciblés ont été formé en technique de création ou de gestion d'entreprise.** Au cours de la période 2015-2017, au total 103 PoC cible ont été formés sur les modules de création et de gestion d'entreprise. Le taux moyen de participation aux formations a été de 80-90%. Les différentes auto-évaluations organisées par la CNAR à la fin de chaque session de formation ont été globalement positives quant à l'appréciation des PoC participants sur le contenu des modules de formation. La plupart des PoC participants pensent que les modules de formation renforcent leur capacité dans la création et la gestion d'entreprise. Cette appréciation est corroborée par les données collectées lors des discussions de groupe. Les participants ont confirmé lors des groupes de discussion qu'ils ont bénéficié de la formation, notamment en ce qui concerne les compétences en gestion financière et comptable. Toutefois, ils estiment que la formation ne les prépare pas à comprendre le monde des affaires au Bénin. Ceci fait que la plupart des PoC participants s'investissent dans du commerce vers l'étranger.
89. Au total, 100% des PoC formés ont reçu un kit ou une subvention pour démarrer leur activité génératrice de revenus (tableau 6) mais tous n'ont pas pu lancer leur AGR. Globalement 83 % des PoC formés (soit au total 85 personnes) ont démarré leur activité. Le pourcentage est de 81% chez les femmes (57 femmes) contre 85% chez les hommes (28 hommes). Parmi ceux qui n'ont pas pu démarrer leurs activités, certains ont confessé qu'ils n'ont pas d'aptitude ni d'expérience préalable pour faire des affaires et c'est du fait de la réorientation de la CNAR qu'ils ont participé au programme. Ceci

montre que les conseils de réorientation n'ont pas toujours marché. L'équipe d'évaluation suggère qu'à l'avenir, de tenir compte au mieux possible des aspirations des PoC dans la fourniture des interventions de moyens de subsistance.

Tableau 6: Indicateurs de performance du programme d'emploi indépendant

	Homme	Femme	Total
Nombre de PoC formé en AGR	33	70	103
Nombre de PoC ayant reçu de kit ou subvention de démarrage d'une AGR	33	70	103
Nombre de PoC ayant démarré son activité d'AGR	28	57	85
% de PoC ayant démarré son activité d'AGR	85%	81%	83%

Source : CNAR

90. Pour la plupart des participants, la subvention de démarrage est insuffisante pour lancer une activité à une échelle rentable à cause de leur faible connaissance de l'environnement des affaires au Bénin. Les participants du programme emploi indépendant reçoivent à la fin de leur formation une subvention de démarrage qui varient entre 250 000 FCFA et 600 000 FCFA et un accompagnement pour couvrir leurs besoins vitaux pendant 6 mois. La plupart des participants ont signalé que la subvention de démarrage qui leur est donnée est insuffisante pour démarrer leur entreprise. Dans bien des cas, ils ont eu recours à des prêts auprès des parents et amis pour compléter la subvention, l'accès aux crédits formels n'étant pas possible avec leur carte de réfugié qui n'est pas reconnu par les institutions financières. Toutefois, ce résultat est à relativiser en tenant compte du contexte local. Le gouvernement du Bénin met en œuvre depuis 2003 au profit des nationaux un programme d'appui aux AGR à travers le fond d'appui à la Solidarité Nationale qui octroie un crédit AGR d'un montant variant entre 200 000 FCFA et 500 000 FCFA, un montant assez comparable aux subventions reçu par les réfugiés. Les évaluations successives de ce programme ont montré que qu'il a permis aux bénéficiaires de démarrer leur AGR et de sortir de la pauvreté (Houngan, 2011). La principale raison qui fait que certain réfugié ne s'en sortent pas avec la subvention est leur faible connaissance de l'environnement des affaires au Bénin :

« Nous savons que les femmes béninoises reçoivent moins d'argent que ça et s'en sorte bien. Si tu donnes 30 000 FCFA à une femme béninoise, elle peut la transformer en 100 000 FCFA en six mois. Mais nous nous ne savons pas comment faire le commerce ici et nous sommes obligés de faire du commerce transfrontalier vers l'Afrique central. Avec ce commerce, la subvention ne suffit pas »

91. Bien que la formation en AGR soit axée sur les norme international établi par le BIT, elle ne prépare pas les réfugiés à développer des activités orientées vers le marché local. Il y a lieu d'améliorer le curricula de formation et l'adapter au contexte local en donnant aux réfugiés des astuces pour un bon choix d'activité et sur comment réussir son AGR dans le contexte du Bénin.

iii. Programme de formation professionnelle et d'apprentissage

92. La CNAR a contribué à la formation de 93 PoC sur les métiers courants de la vie. Mais seulement 57 PoC ont reçu un kit de démarrage à cause du manque de ressource. À travers le programme de formation professionnelle et d'apprentissage, la CNAR a appuyé au total 93 PoC sur la période 2015-2017. Parmi ceux-ci, 70 ont achevé leur formation et 23 sont en cours de formation dans les centres de formation spécialisée. La durée de la formation varie entre 6 mois et 12 mois. Parmi ceux qui ont

achevé leur formation, 81% (57 personnes) ont reçu un appui soit sous forme de subvention ou sous forme de kit pour le démarrage de leur activité. Les ressources financières limitées au niveau de la CNAR n'ont pas certainement permis de donner un appui de démarrage à tous ceux qui ont été formés.

93. Dans certain cas, les appuis n'ont pas été suffisant pour démarrer une activité rentable de façon à rendre les participants autonomes. En plus du fait que certains devraient supporter une partie des coûts de la formation due à la durée de leur formation qui excède les 12 mois pris en charge par la CNAR, d'autres n'ont pas pu avoir d'appui pour lancer leurs activités. De plus, les PoC participants jugent que le niveau du financement reçu est insuffisant pour lancer une activité rentable de façon à les rendre autonomes. Il existe plusieurs cas de PoC participants qui ont reçu du kit de démarrage sans subvention pour assurer d'autres dépenses de l'entreprise en démarrage et qu'ils jugent comme une œuvre inachevée :

« C'est comme si on nous a tendu la main et quand tu veux t'approcher on te relâche »

94. Lors des discussions de groupe, certains participants ont témoigné qu'ils ont été formés et reçu du matériel pour leur entreprise mais n'ont pas pu démarrer faute de moyen pour acheter des fournitures, payer le loyer de l'atelier etc, et sont donc obligé de faire autre chose en attendant.
95. L'absence d'une programmation pluriannuelle qui fait que la CNAR n'a financé que seule ceux qui avaient des ressources pour se prendre en charge à partir du 13^{ème} mois de leur formation aurait créé un biais de sélection en défaveur des personnes les plus vulnérables. La programmation de la CNAR est faite sur une base annuelle. Ainsi pour des formations qui durent plus de 12 mois, le participant devrait donnée la garantie à la CNAR qu'il sera capable de se prendre en charge à partir du 13 mois et être capable de finir sa formation sans quoi la CNAR ne peut valider sa demande de financement. Ceci a conduit dans certain cas (les personnes les plus pauvres), à des réorientations des PoC vers le programme d'emploi indépendant qui dans bien des cas s'est soldé par des échecs comme relatés par plusieurs PoC lors des groupes de discussion et des cas d'abandon de la formation par manque de ressources. Ceci montre la nécessité pour la CNAR d'avoir un plan de planification pluriannuelle et le budget nécessaire pour prendre des engagements qui s'étalent sur plus d'un an pour soutenir les réfugiés. La stratégie de moyen de subsistance en cours de finalisation devrait être une solution si elle prévoit un plan de planification et de budgétisation pluriannuelle. La stabilité de l'effectif des réfugiés ces deux dernières années devrait aussi aider à la maîtrise des dépenses et rendre le système de budgétisation plus prévision.

14. Quels facteurs favorables et contraignants ont affecté la réalisation des objectifs?

96. Le partenariat stratégique entre la CNAR et l'ANPE a été un facteur ayant favoriser le renforcement des capacités des PoC participants dans leur quête d'emploi et la mise en stage professionnel de certain parmi eux grâce aux plaidoyers de l'ANPE auprès des entreprises. Certain PoC ont trouvés des stages dans des services publiques grâce à ce partenariat.
97. Le système de programmation annuelle n'a pas permis à la CNAR de prendre des engagements de financement des PoC qui souhaitent faire des formations qui s'étalent sur plus de 12 mois. Ceci a conduit à une forme de biais de sélection des PoC dont les plus vulnérables n'ont certainement pas été pris en compte. Lors des discussions de groupes certain réfugié ont indiqué qu'ils avaient choisi des

formations dans la couture, la menuiserie et plomberie qui durent entre 2 à 3 ans mais ont été réorienté du fait de la limite des financements à 12 mois au maximum. De plus en 2015, il avait, il a été rapporté par la CNAR un cas de PoC inscrit en menuiserie aluminium qui a abandonné. Ceci montre une fois de plus la nécessité d'avoir un plan pluriannuel de soutiens aux moyens de subsistance des réfugiés.

98. Le rationnement du budget de la CNAR qui est en baisse d'année en année n'a pas permis de prendre en compte tous les PoC qui ont besoin d'appui en moyens de subsistance. Par exemple, le budget des moyens de subsistance de la CNAR est passé de 101 734 dollars US en 2016 à 63 750 dollars US en 2017 soit une baisse de 37%. Les différents rapports annuels de la CNAR entre 2015 et 2017 font état des demandes de besoins de formation professionnelle et de demande de financement pour des AGR non satisfaites faute de ressources.
99. Il y a un déficit de personnel au niveau de la CNAR qui limite le suivi individuel et adopté des PoC participants aux différents programmes en particulier ceux qui participent au programme emploi indépendant (AGR). La forte mobilité de ces derniers étant aussi un facteur limitant.
100. La CNAR n'a pas suffisamment utilisé les capacités institutionnelles locales pour augmenter le taux de réalisation de ses objectifs. L'équipe d'évaluation a noté que les agences des Nations Unies tels que l'UNICEF, l'UNFPA, le PNUD, le PAM etc ainsi que certaines agences du gouvernement béninoise et ONG internationales financent des projets au profit des populations béninoises. Ces projets couvrent tant les domaines de l'emploi de la santé, de la protection de l'enfance et de l'éducation. En conformité à l'ordonnance 75-41 du 16 juillet 1975 portant statut du réfugié au Bénin qui garantit aux PoC les mêmes accès aux services sociaux de base que la communauté hôte, la CNAR devrait faire du plaidoyer pour que les réfugiés soient inscrits comme bénéficiaires de ces projets.
101. Comme évoqué par 53% des chefs de ménages lors de l'enquête quantitative, il y a une lourdeur administrative au niveau de la CNAR qui allonge le temps d'attente entre la période de demande et les mis en place des appuis. Ceci n'a pas permis d'accélérer la mise en œuvre des interventions.

VI. Résultats de l'évaluation : contribution aux résultats

15. Les résultats ont-ils été atteints à une échelle suffisante pour induire des changements (par exemple dans le bien être des réfugiés et de la et des populations d'accueil) ?

102. Au terme des trois ans de mise en œuvre des interventions, le pourcentage de PoC prises en charge (18-59 ans) ayant leur propre affaire ou travaillant comme indépendants depuis plus de 12 mois est de 54%. Ce résultat à mi-parcours est jugé très satisfaisant au regard des normes de la stratégie globale du HCR¹² même s'il n'atteint pas encore le taux standard de 100%. Un certain nombre de contrainte ont été noté qui justifie le fait que 100% des personnes prise en charge ne sont pas en activités :
 - **La situation socio-économique du Bénin** ces deux dernières années caractérisées par une morosité économique est un facteur important qui a influé sur les résultats des interventions. Cette

¹² La stratégie globale du HCR juste le taux d'occupation des réfugiés satisfaisant lorsque celui est supérieur ou égal à 33%

situation est accentuée par les difficultés économiques du Nigéria principal partenaire commercial du Bénin. Plusieurs rapports sur la conjoncture économique au Bénin ont rapporté que la crise a eu des effets sur les performances des entreprises privées et la création de l'emploi. Ceci aurait certainement impacté l'employabilité des réfugiés qui étaient déjà moins préférés par les employeurs.

- **La politique d'assainissement de la ville de Cotonou mise en œuvre gouvernement du Bénin** qui a pour effet la destruction des petits commerces installés aux abords des rues de la ville. Certains PoC ont été victimes des casses de leur commerce à la suite de la mise en œuvre de cette politique sans mesure de réinstallation. Ceci a affecté leur moyen de subsistance n'ayant pas de ressource pour pouvoir rouvrir leur commerce ailleurs. Le manque de ressources financières au niveau de la CNAR n'a pas aussi permis à cette dernière de soutenir toutes les victimes de casse afin d'atténuer les impacts de cette politique sur l'autonomisation des PoC affectés.
- **Le choix des activités d'AGR.** Les réfugiés n'ont pas une bonne maîtrise du marché local pour de développement de leur commerce et se tournent vers l'exportation des produits vers l'étranger en se basant sur leur réseau d'amis et parent qui se solde souvent par le détournement de leur fonds de commerce et la fermeture de leur commerce. Ceci a eu des impacts sur le niveau des résultats observés.
- **Les contraintes budgétaires** au niveau de la CNAR qui n'a pas permis d'appuyer tous les PoC formés à lancer leur activité.

103. Toutefois, malgré ces contraintes, la majorité des PoC commencent à assurer leurs besoins vitaux à partir du revenu de leur travail. Comme présenté dans la section 6.5, près de deux ménages de PoC sur trois déclarent assurer leurs besoins vitaux principalement à partir du revenu de travail de leurs membres. Ceci est un changement majeur comparé à la situation de 2015 où moins d'un ménage sur deux assurait principalement ses besoins vitaux de son revenu de travail.

104. Il n'existe pas de données pour mesurer les changements induit par les interventions dans le bien-être de la communauté hôte et aucune intervention n'était orienté directement vers cette communauté. L'équipe d'évaluation ne dispose pas de données primaires ni secondaire pour mesurer les changements induits par les interventions dans le bien-être de la communauté hôte. Les contraintes budgétaires n'ont pas aussi permis d'élargir les focus groupe à des membres de la communauté hôte pour mesurer ne ce reste que de façons qualitative les changements que les interventions ont puis induire de façon indirecte.

16. Qu'est-ce qui pourrait être fait différemment pour atteindre les résultats escomptés?

105. **Augmenter le nombre de personne pris en charge.** Le premier axe d'amélioration sera d'augmenter la capacité de la CNAR à prendre en charge tous ceux qui sont dans le besoin. Ceci suppose une augmentation de l'enveloppe budgétaire ainsi que du personnel de la CNAR pour le suivi individualisé et adapté des participants. Une deuxième option sera aussi d'actualisé la cartographie intentionnelle et de faire des plaidoyers pour que les agences des Nations unies, les ONG et les programmes gouvernementaux identifié comme partenaire potentiel dans la cartographie intègre les réfugiés dans leur programme de développement. Ceci aidera à la fois à élargir l'échelle de mise en œuvre des interventions mais aussi à mieux soutenir les PoC dans leurs activités

106. **Améliorer les curricula de formation des PoC et le mécanisme d'orientation.** Les réfugiés ne connaissent pas parfois l'environnement des affaires au Bénin et ceci a des effets sur les performances de leur AGR et sur leurs moyens de subsistance. La plupart se sont engagés dans le commerce transfrontalier qui se solde le plus souvent par des pertes de leur fonds de commerce. Un travail d'orientation de ces derniers dans des activités réalisables au Bénin est nécessaire. Les curricula de formation devraient aussi être révisés surtout le volet TRIE pour aider les réfugiés à trouver des idées d'entreprise rentables à l'échelle du Bénin et les prémunir du fiasco du commerce transfrontalier. Il existe des cas de succès au sein de la communauté des réfugiés qui peuvent servir de cas d'école. Par exemple, lors des discussions de groupe, il est ressorti que les ivoiriens ont développé un réseau de ventes de gari ou « atchéké », ce qui leur permet de s'en sortir facilement. Le réseautage entre réfugiés pour développer leurs activités peut-être une alternative à encourager. La CNAR pourrait créer le cadre de dialogue entre réfugiés (ceux qui réussissent et ceux qui ne réussissent pas) pour susciter la création de ces réseaux.
107. **Améliorer le mécanisme de financement des micro-entreprises des PoC participants.** Le mécanisme actuel de financement est l'octroi de subvention au réfugié pour l'achat du matériel pour démarrer ses activités. Lors des discussions de groupes, il ressort que pour la plupart des participants, la subvention de démarrage est insuffisante pour lancer une activité à une échelle rentable et certains ont eu recours à des prêts auprès des parents et amis pour compléter la subvention. Pour augmenter les chances de rentabilité des micro-entreprises des PoC participants, il serait utile soit d'augmenter le montant des subventions ou faire le plaidoyer pour favoriser l'accès des PoC au crédit auprès des IMF.

17. Y a-t-il des indications de résultats inattendus ?

108. En absence d'un document de stratégie de moyens de subsistance, l'équipe d'évaluation n'a pu ressortir les indications de résultats inattendus. Le HCR Bénin et son partenaire gouvernemental, la CNAR ne dispose pas encore d'un document de stratégie de moyens de subsistance qui définit les résultats attendus assortis des indicateurs de mesures. Par conséquent, il n'a pas été possible de ressortir des indications de résultats inattendus.

18. Dans quelle mesure les réfugiés sont-ils intégrés sur le plan socio-économique

109. **Les réfugiés sont bien intégrés sur le plan social et économique.** La revue documentaire couplée avec les entretiens avec les informateurs clés, les entretiens de groupes et l'enquête quantitative révèlent que les réfugiés jouissent pleinement du droit de circuler librement dans le pays et d'exercer des activités génératrices de revenus de leur choix. Il y a une cohabitation pacifique entre les réfugiés et la communauté d'accueil ainsi que des liens familiaux (à travers des mariages) et communautaires favorables à l'intégration socio-culturelle des réfugiés. L'enquête qualitative révèle également que les réfugiés disposent de réseaux de sociabilité larges. Ils entretiennent de bonnes relations avec leur communauté nationale d'origine, leur communauté religieuse, et avec leurs voisins de quartier. Certains parmi eux sont pasteurs dans des églises au Bénin.
110. **Les réfugiés vivent en sécurité et libre au Bénin, et bénéficient de protection juridique.** Lors des discussions de groupes, les réfugiés affirment être intégrés complètement, parler la langue

locale et sont libres d'exercer leur activité sans contrainte majeure. Ils ont aussi une bonne appréciation de l'hospitalité et la solidarité de la communauté béninoise.

111. La majorité des chefs de ménages des réfugiés sont impliqués dans des organisations communautaires avec des impacts positifs sur leurs moyens de subsistance. Les données des enquêtes quantitatives révèlent que les réfugiés ont une forte implication sociale. Environ 50% des chefs de ménage affirment être membre d'au moins une organisation communautaire et pour 16% de ceux-ci, leur adhésion aux organisations a eu un impact positif sur leurs moyens de subsistance.
112. **Les réfugiés sont relativement bien intégrés sur le marché du travail.** Selon les données secondaires de la CNAR, au 31 décembre 2017, sur une population active des 776 PoC, 54% ont une activité et un revenu. Ce taux est comparable au taux d'occupation des adultes de 47% obtenu avec les données des enquêtes quantitatives. La proportion des réfugiés au chômage ou à la recherche du premier emploi est de 35%, beaucoup plus faible que le taux de chômage au sein de la population béninoise qui est de 53%. Ceci démontre une bonne intégration des réfugiés sur le marché de travail.
113. **Toutefois, les réfugiés sont parfois victimes de discrimination par les employeurs et dans des relations d'affaires.** Lors des discussions de groupes, la discrimination et la méfiance des employeurs ont été mentionnées comme un obstacle à l'intégration des réfugiés sur le marché de travail. Il y a un sentiment de méfiance ou de manque de confiance envers les PoC par certains chefs d'entreprises privées. Ceci est connu de la CNAR et l'ANPE qui ont organisé des actions de plaidoyer dans le sens de renforcer la confiance des chefs d'entreprises envers les réfugiés et leur montrer la valeur ajoutée que ces derniers peuvent apporter à leurs entreprises à cause de leur expérience dans d'autres contextes. Ces actions ne semblent pas encore suffisantes comme en témoigne l'expérience vécue d'un réfugié au cours de l'année 2017 après qu'il ait passé avec succès toutes les phases du recrutement : « Madame on ne prend pas de Centrafricain ici. »
114. Des cas de discrimination dans des relations d'affaires subsistent. Lors des discussions de groupes, plusieurs PoC engagés dans des activités génératrices de revenus ont déclaré avoir été dépossédés sans préavis de leur lieu de travail par le propriétaire. Ainsi plusieurs d'entre eux ont été obligés de délocaliser leur commerce à plusieurs reprises, ce qui a eu des impacts sur leur chiffre d'affaires : « Si ton commerce marche on va te chasser de la maison et installer quelqu'un d'autre. C'est comme ça les propriétaires font ici. Moi je me suis déjà déplacé 5 fois »
115. **Les enfants des réfugiés ont accès à l'éducation au même titre que les enfants des béninois.** L'équipe d'évaluation a noté qu'il n'existe pas de discrimination quant à l'accès des réfugiés à l'éducation. Le statut de réfugié au Bénin confère à son bénéficiaire le paiement au même taux que les béninois des frais de scolarité et des frais d'inscription aux examens nationaux dans les écoles et universités publiques. Les enfants des réfugiés jouissent pleinement de la gratuité de l'enseignement primaire publique au même titre que les enfants béninois. Pour les filles des réfugiés, elles bénéficient de la gratuité de la scolarité jusqu'en classe de terminale comme celles des béninois. Selon les données secondaires de la CNAR le taux de scolarisation des enfants des réfugiés est de 100% dans l'enseignement primaire et secondaire pour l'année scolaire 2016-2017. Un taux identique a été obtenu pour l'année scolaire 2017-2018 avec l'enquête quantitative de cette évaluation. Grâce aux séances de sensibilisation et des plaidoiries de la CNAR auprès de certains chefs d'établissements, les enfants des réfugiés ont pu être inscrits aux divers examens malgré l'absence des documents administratifs pour justifier des diplômes des classes antérieures devant soutenir leur niveau de scolarité.

19. Dans quelle mesure les investissements liés aux moyens de subsistance effectués par le HCR et ses partenaires ont-ils contribué à améliorer la condition socioéconomique de la population cible de réfugiés ?

i. Impact sur l'emploi

116. Les PoC participants ont un taux d'emploi deux fois plus élevé que les non participants et un taux d'occupation comparable à celui de la population urbaine béninoise. L'analyse du statut d'occupation des réfugiés présentés dans la *Figure 7* montre que 27% des adultes (18 ans et plus) sont en emploi (salarié permanent ou temporaire, employeur ou travailleur à son propre compte), c'est-à-dire gagnent du revenu pour assurer l'autosuffisance de leur ménage. Le taux d'emploi des PoC participants est 2 fois plus élevé que celui des non-participants (39% contre 19%) traduisant un impact important des interventions sur l'emploi. Lorsqu'on ajoute à ceux qui sont en emploi, les ménagères/aides familiaux (qui sont des travailleurs de subsistance), le taux d'occupation des participants est de 53% comparable au taux d'occupation de 54% contenu dans le rapport narratif 2017 du HCR et le taux d'occupation de 64% de la population urbain du Bénin publié par l'INSAE en 2016.

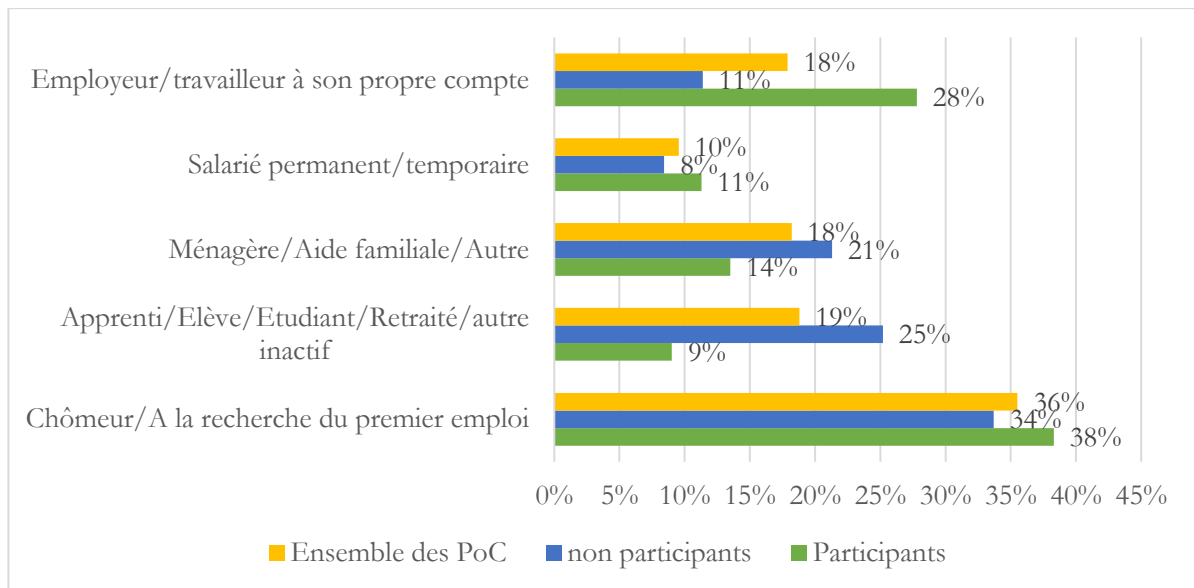


Figure 7. Situation d'occupation des PoC cible en 2018

Note : Le nombre d'observations (N) est de 325 soit 202 participants et 133 non participants
 Source : Enquête quantitative HCR 2018

117. La proportion des participants au chômage ou à la recherche du premier emploi est de 38% et reste plus faible que le taux de sous-emploi de la communauté hôte établi à 53%. La *Figure 7* montre que la proportion des PoC participant au chômage ou à la recherche du premier emploi est de 38% et est légèrement plus élevée que celles des non participants mais reste en décalage du taux de sous-emploi de la communauté hôte. Ceci traduit à la fois un effet positif des interventions sur le renforcement des capacités des PoC participant de façon à les rendre qualifiés pour le marché du travail, mais également les défis à placer ces derniers sur le marché. Ces statistiques démontrent encore une fois que la CNAR devra mettre en place des mesures d'accompagnement favoriser l'employabilité des PoC au-delà des

activités de renforcement de capacité. Ces mesures peuvent être des actions de plaidoyer auprès des entreprises pour mettre en valeur les compétences des réfugiés. La proportion relativement élevée de personnes à la recherche du premier emploi et d'étudiants/apprentis donne aussi le signal des défis futurs qui attendent la CNAR pour faciliter l'employabilité de ces PoC.

118. Les femmes réfugiées sont moins touchées par le chômage mais sont plus dans des emplois de subsistances. Toutefois, le taux d'occupation des femmes réfugiés est comparable à celui des femmes béninoises. Comme rapporté dans le

119. **Tableau 7**, le taux de chômage est presque deux fois plus faible chez les femmes (27%) comparativement aux hommes (47%). Toutefois, les femmes sont plus engagées dans emploi de subsistance comme ménagère ou aide familiale (27%). Le taux d'occupation chez la femme réfugiée est de 55% qui reste comparable à celui des femmes de la communauté hôte qui est établi à 59%. Par contre, le taux d'occupation des hommes réfugiés (35%) est deux fois plus faible que leur homologue de la communauté hôte (76%). Ceci montre implicitement que les interventions ont eu moins d'effets sur l'employabilité des hommes. De même, les interventions ont eu moins d'effet sur l'employabilité des jeunes de 25-29 ans dont 1 sur 2 est soit au chômage ou à la recherche du premier emploi.

Tableau 7: Statut d'occupation des PoC cible par genre et groupe d'âge

	Chômeur/A la recherche du premier emploi	Apprenti/ Elève/Étudiant/ Retraité/autre inactif	Ménagère /Aide familiale/ Autre	Salarié permanent/temporaire	Employeur/travailleur à son propre compte	Nombre de personnes
Genre						
Masculin	47%	19%	9%	13%	13%	159
Féminin	27%	18%	27%	7%	22%	166
Age						
15-24 ans	32%	49%	9%	6%	4%	89
25-29 ans	48%	9%	20%	11%	12%	113
30-39 ans	35%	2%	22%	10%	31%	82
40-49 ans	20%	3%	20%	13%	43%	30
50 ans et plus	9%	27%	27%	18%	18%	11

Source : Enquête quantitative HCR 2018

120. **Globalement, il y a eu une nette amélioration de l'employabilité des chefs de ménage entre 2015 et 2018.** La comparaison de la situation d'emploi des chefs de ménage entre 2015 et 2018 montre qu'il y a une augmentation du taux de chef de ménage en emploi même dans le groupe des non-participants. La proportion de chefs de ménage qui gagne de revenu a augmenté de 26% entre 2015 et 2018 (**Figure 8**). Chez les participants, le taux d'augmentation est de 29% contre 18% pour les non-participants.

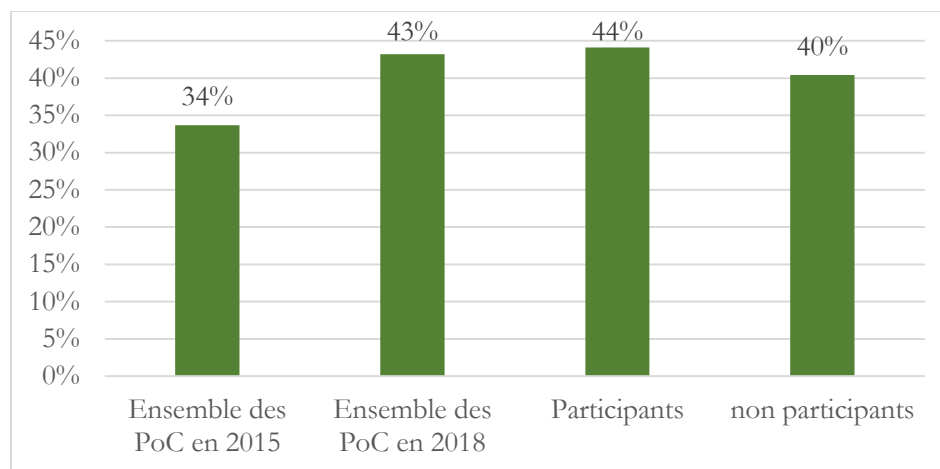


Figure 8. Taux de chef de ménage en emploi entre 2015 et 2018

Note : Le nombre d'observations (N) est de 181 en 2015 et 153 en 2018 dont 111 ménages participants, et 42 non participants

Source : Enquête quantitative HCR 2018

121. **Le taux d'emploi des femmes chef de ménage a doublé entre 2015 et 2018.** Chez les femmes chef de ménage, leur taux d'emploi est passé de 25% en 2015 à 52% en 2018 soit une augmentation de 100%. Ceci signifie qu'à mi-parcours, plus d'une femme chef de ménage sur deux sont soit salarié ou en auto-emploi et donc gagnent du revenu pour l'autonomisation de leur ménage. Pour ce qui concerne les hommes chef de ménage, leur taux d'emploi est de 38% en 2018. Le taux d'emploi élevé chez les femmes chef de ménages est dû à leur plus forme engagement dans les activités génératrice de revenu. En moyenne, 38% des femmes chef de ménage sont en auto-emploi contre 22% pour leur homologue homme. Étant donné que les femmes chef de ménage sont généralement des femmes qui élèvent seul leur enfant et donc plus vulnérable, les résultats impliquent que les interventions ont eu un effet plus important chez les groupes les plus vulnérable et restent cohérent avec la stratégie de ciblage.

Tableau 8: Situation d'occupation des PoC chef de ménage par genre et groupe d'âge

	Chômeur/A la recherche du premier emploi	Apprenti/Elève/Étudiant /Retraité/autre inactif	Ménagère/Aide familiale/Autre	Salarié permanent/temporaire	Employeur/travailleur à son propre compte	Nombre de ménages
Genre						
Masculin	49%	6%	7%	17%	22%	97
Féminin	25%	4%	20%	14%	38%	56
Age						
15-24 ans	44%	31%	13%	13%	0%	16
25-29 ans	51%	3%	12%	15%	19%	59
30-39 ans	41%	0%	5%	14%	41%	42
40-49 ans	20%	0%	20%	16%	44%	25
50 ans et plus	18%	9%	18%	27%	27%	11

Source : Enquête quantitative HCR 2018

ii. Impact sur la résilience des ménages

122. Trois ménages participants sur cinq ont une seule source de revenu. Les dons et les transferts restent la source la plus prépondérante. Toutefois comparé à 2015, il y a une proportion relativement importante de ménage qui vit principalement du revenu de leur travail (63%). La diversification des sources de revenus dans le ménage est un facteur de mesure de résilience face aux chocs. Les données de l'enquête quantitative montrent que les réfugiés ont des sources de revenu très peu diversifiées. Près de deux ménages sur trois (62%) ont une seule source de revenus (voir *Figure 9*). La situation entre les participants et les non-participants est assez comparable peut être due aux caractéristiques de chaque groupe (les deux groupes n'étant pas similaires). Similairement à l'enquête HCR 2015, la plupart des ménages (60%) ont recours aux dons/transferts d'argent pour subvenir à leur besoin. Toutefois, comparé à la situation de 2015, on note une proportion relativement importante de ménages qui tirent des revenus du commerce de produits alimentaires et non alimentaires (33%) et du travail temporaire (30%). Bien que les dons et les transferts restent toujours dominants, on observe que de plus en plus les ménages gagnent de l'argent pour se prendre en charge et principalement à partir des AGR.

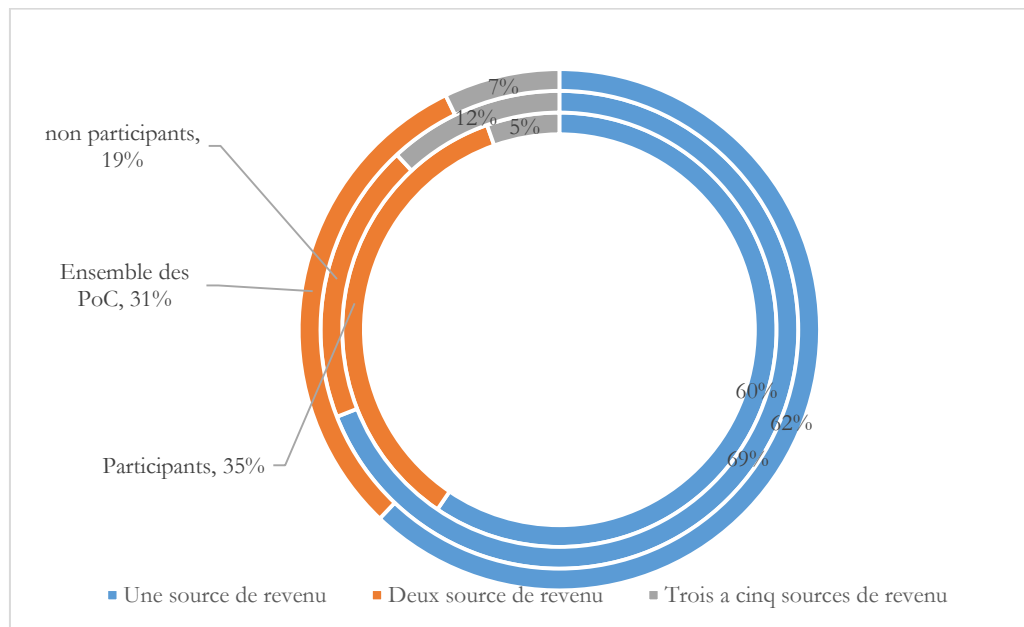


Figure 9. Nombre de sources de revenu des ménages

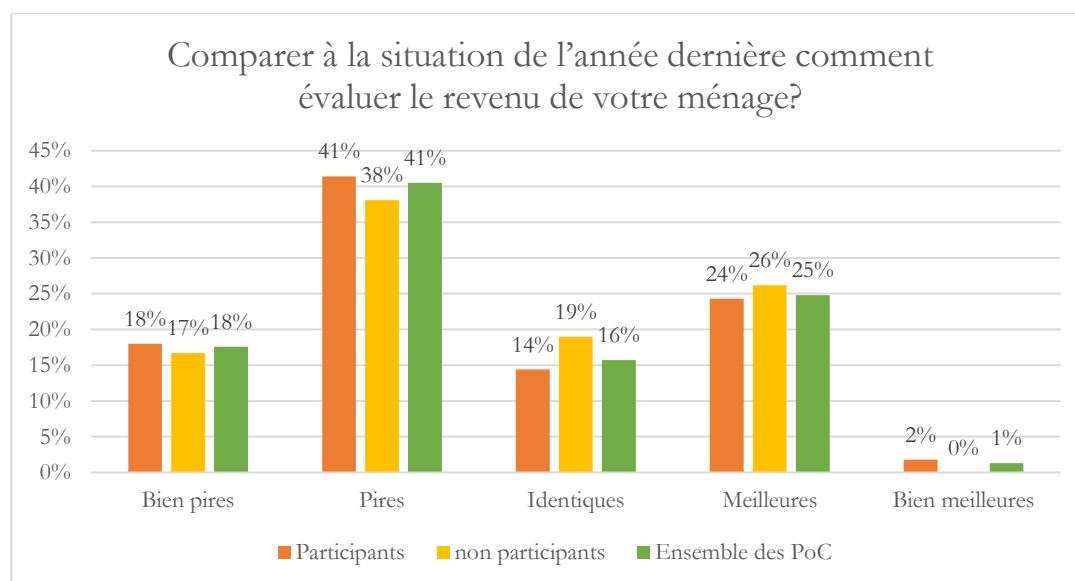
Note : Le nombre d'observations (N) est de 153 ménages dont 111 pour les participants et 42 pour les non-participants

Source: Enquête quantitative HCR 2018

123. Les interventions ont eu un effet mitigé sur le revenu monétaire des PoC cible et ces derniers se battent toujours pour assurer leurs besoins de base avec des capacités limitées d'investissement dans des actifs productifs. Ils consacrent 61% de leur revenu à la consommation (aliment et logement) et n'alloue presque rien dans le renforcement de leurs activités (investissement). Une évaluation subjective de l'évolution du revenu des réfugiés a été faite. Les résultats présentés dans la *Figure 10* ne montrent pas une tendance claire entre participant et non-participant. Une proportion presque identique des ménages des deux groupes (26%) a reporté avoir un meilleur revenu par rapport à leur

situation de 2016. De plus, 89% des participants ont déclaré avoir un revenu mensuel¹³ de moins de 100 000 FCFA. Ceci est largement en deçà du revenu moyen des ménages des béninois vivant à Cotonou qui est de 229 242 FCFA selon les données de l'EMICOV 2015 (INSAE, 2015). Même si on prend en compte le fait que la taille moyenne des ménages des béninois de Cotonou (4,1 membres) est supérieur à celle des réfugiés (2,5 membres), le revenu moyen par tête de la majorité des réfugiés participants apparait clairement plus faible que celle de leur homologue béninois. Ainsi, il est difficile d'attribuer un quelconque impact significatif des interventions sur les revenus. Toutefois, ce qui se dégage clairement est qu'une proportion relativement élevée de ménages ont reporté que leur situation s'est dégradée et ont besoin de soutien. Ceci a été confirmé lors des discussions de groupe avec les participants et les non-participants. Cette perception des réfugiés peut s'expliquer d'une part par les conditions économique difficile du Bénin qui affectent tous les ménages mais aussi par les choix d'AGR des réfugiés. Il se pourrait également que certains réfugiés aient sous-estimé leur revenu dans l'intention d'avoir plus de soutiens.

124. La plupart des PoC engagés dans des activités d'AGR ont déclaré n'avoir pas une bonne connaissance de comment faire du commerce au Bénin et se tournent vers l'exportation de leur produit/marchandise vers l'étranger en se base sur leur réseau d'amis et de parent qui se solde souvent par des cas de détournement de leur fonds de commerce. Ce fiasco aurait eu des effets sur leur capacité à dégager de profit et investir dans des actifs productifs qui constitue une première étape vers l'autonomisation. Il est alors important de renforcer la capacité des PoC sur comment réussir une AGR au Bénin et les encourager à s'engager dans des activités localement. Une telle stratégie favoriserait leur intégration et une meilleure chance de succès de leurs activités.



¹³ Environ 86% des ménages ont reporté des dépenses mensuelles de moins de 100 000FCFA ce qui reste cohérent avec les revenus déclarés.

Figure 10. Évaluation subjective de l'évolution du revenu des ménages

Note : Le nombre d'observations (N) est de 153 dont 111 ménages participants et 42 non participants

Source : Enquête quantitative HCR 2018

125. Les résultats de la figure ci-dessus est corroboré par les données quantitatives recueillies en ce qui concerne les profils de dépenses et les investissements dans des activités productives. La majeure partie du revenu des participants est consacrée à la consommation de leur ménage, y compris le loyer et la nourriture (61%), comme le montre la **Figure 11**. Il n'y a pas de différence dans les profils de dépenses des participants et des non participants. Les données quantitatives indiquent que les participants au programme ne sont même pas en mesure d'allouer une proportion de leur revenu à l'épargne ou au réinvestissement dans leur entreprise, ce qui aurait pu être une étape importante vers leur autonomisation. Cette situation est comparable à ce qui avait été observé lors de l'enquête du HCR en 2015.
126. En conséquence, on peut affirmer que les participants continuent de lutter pour couvrir leurs besoins de bases et ne sont pas encore en mesure de changer leurs habitudes de dépenses pour consacrer un pourcentage plus important de leurs revenus par exemple, à l'éducation, l'épargne ou le réinvestissement dans leur entreprise. Les interventions ont permis certes d'augmenter l'employabilité des PoC qui obtiennent de plus en plus de revenus d'emploi, mais, il est important de mettre en évidence que ceci n'est pas encore assez suffisant pour les sortir de la vulnérabilité pour induire un changement en termes d'investissement dans le capital humain et des actifs productifs. La plupart des PoC sont dans des emplois de subsistance ou gèrent des activités génératrices de revenu (AGR) avec un seuil de rentabilité relativement faible à cause de la faible intégration de la plupart de ces AGR sur le marché local.
- 127.

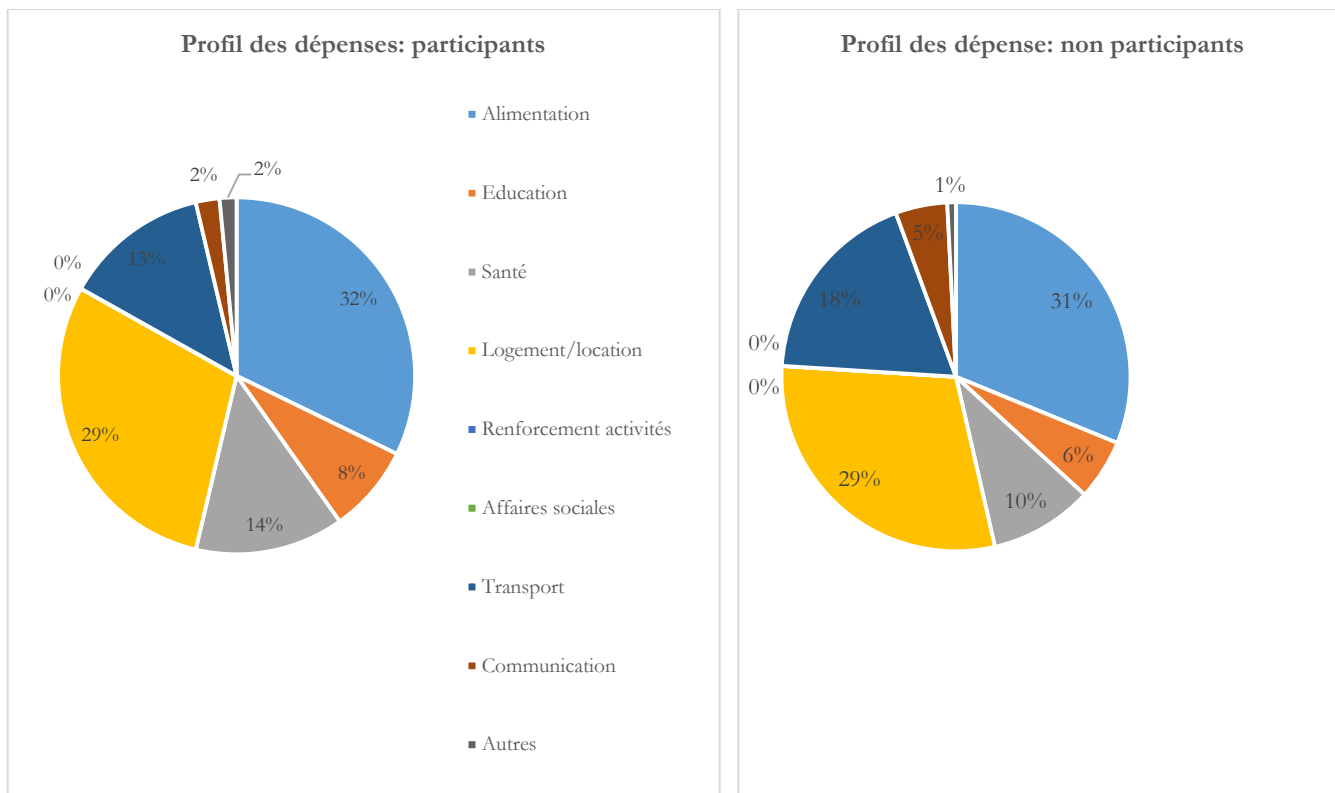


Figure 11. Profil des dépenses des ménages

Note : Le nombre d'observations (N) est de 153 dont 111 ménages participants et 42 non participants

Source : Enquête quantitative HCR 2018

128. La composition des biens possédés reflète la faiblesse des revenus des PoC participants.

Très peu de PoC participants possède un moyen de déplacement tel qu'une bicyclette (4%), motocyclette (14%), voiture (1%). Il y a aussi une faible possession des équipements comme ordinateur (28%), poste téléviseur (50%), antenne parabolique (37%), réfrigérateur (17%) et ventilateur (41%). Par contre, il y a une possession élevée de téléphone (97%), de lit et matelas (94%), de table (69%) et de chaise/fauteuil (84%). Cette structure des biens possédés ne laisse pas apparaître clairement des signes de richesse et qui d'ailleurs pas le but des interventions sur les moyens de subsistance.

129. Toutefois, les Poc participants ont moins recours aux stratégies de crise pour s'adapter aux chocs alimentaires.

Selon les données quantitatives collectées, 75% des PoC participants ont déclaré avoir eu au cours des 30 derniers jours des périodes où ils n'avaient pas eu assez de nourriture ou assez d'argent pour acheter de la nourriture. Seulement 2% a eu recours à la vente de bien productif, 4% ont enlevé les enfants de l'écoles, 12% ont réduit les dépenses d'éducation et 33% ont réduit les dépenses de santé pour s'adapter. Ceci montre qu'en général les PoC participants développent généralement de bonne stratégie pour s'adapter aux chocs.

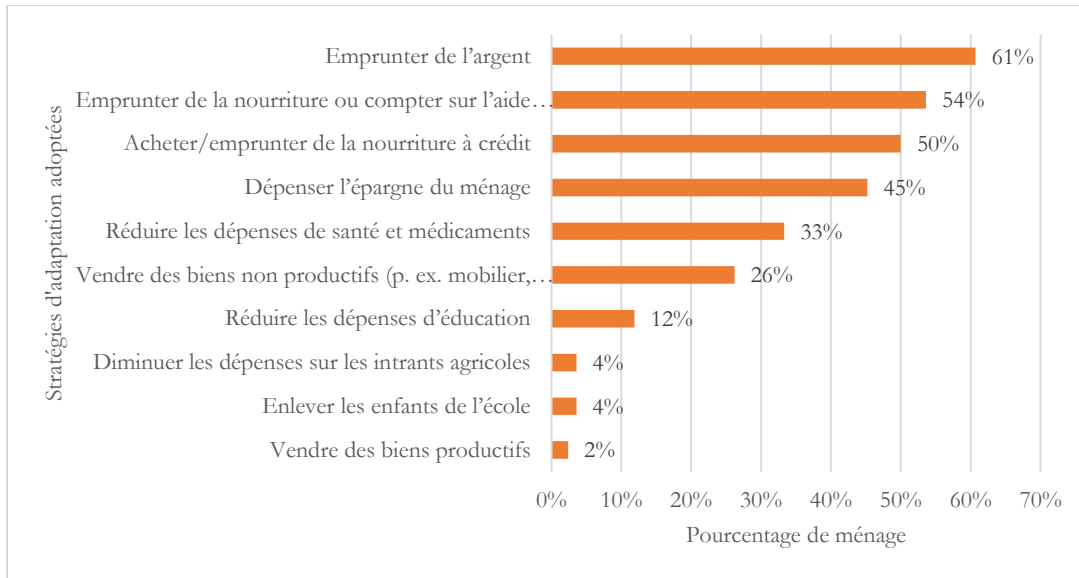


Figure 12. Proportion de ménages selon les stratégies adoptées suite au choc de nourriture au cours des 30 derniers jours précédant l'enquête

Note : Le nombre d'observations (N) est 84 ménages participants

Source : Enquête quantitative HCR 2018

130. **Les PoC participants ont un réseau sociale local dense ce qui a des impacts positifs sur leurs moyens de subsistances.** L'appartenance à des organisations communautaires est souvent utilisé comme un proxy de capital social du fait du rôle qu'elles jouent dans la construction de réseau social de l'individu, l'emploi, les moyens de subsistance et la résilience face aux chocs. Les données des enquêtes quantitatives révèlent que les réfugiés ont une forte implication sociale. Environ 50% des chefs de ménage affirment être membre d'au moins une organisation communautaire et pour 16% de ceux-ci, leur adhésion aux organisations a eu un impact positif sur leurs moyens de subsistance. Cette implication sociale des réfugiés est beaucoup plus fort que ce qui a été observé en 2015 où seulement 29% des réfugiés appartenaient à des groupes ou association.
131. **Les participants ont une faible capacité d'épargne et un faible accès au crédit.** Les données quantitatives collectées sur l'épargne et le crédit (**Tableau 9**) confirment que les participants ne sont pas encore en mesure de faire de l'épargne. Environ 90% des ménages des participants ont reporté n'avoir rien épargné dans les 6 derniers mois. Près de 85% d'entre eux ont déclaré que leur épargne est soit pire ou identique à la situation de 2016 contre seulement 16% qui ont déclaré une certaine amélioration. Les mêmes tendances sont observées au niveau des non-participants. Pour un programme de moyen d'existence visant à assurer l'autonomisation des PoC dans de long terme, les participants ont non seulement besoin d'avoir un niveau de revenu approprié pour épargner, mais aussi ils doivent être encouragés à épargner, même si ce n'est que pour de petites sommes. Des actions dans ce sens s'avèrent nécessaires. L'épargne assure la durabilité de toute intervention de moyens de subsistance à court ou moyen terme, en fournissant aux participants une sorte d'assurance revenu au cas où ils perdraient leur emploi ou leur entreprise, ou subiraient un autre choc. Les données sur le crédit montrent que les PoC ont un accès très limité aux financements par le crédit. Ceci est en lien avec leur faible capacité à mobiliser de l'épargne pour couvrir les mises de fonds nécessaire pour avoir

accès aux crédits, mais aussi d'autres contraintes énumérées ci haut à savoir la non reconnaissance de leur carte de réfugiés par les banque locale et l'absence de facilitation d'accès au crédit par la CNAR/HCR. Pourtant à partir des discussions de groupe il ressort un besoin d'accès au crédit pour renforcer les activités des réfugiés.

Tableau 9: Épargne et crédit

Description	Participants	non participants	Ensemble des PoC
À un compte d'épargne	24%	33%	27%
À épargner au cours des 6 derniers mois	10%	17%	12%
Situation de l'épargne par rapport à l'année dernière			
Bien pires	18%	12%	16%
Pires	35%	45%	38%
Identiques	31%	24%	29%
Meilleures	15%	19%	16%
Bien meilleures	1%	0%	1%
À reçu un prêt d'une banque/IMF/groupe de tontine	5%	7%	5%
Observation	111	42	153

Source : Enquête quantitative HCR 2018

iii. Impact sur la pauvreté et la vulnérabilité

132. Le taux de pauvreté au sein de la communauté des réfugiés a été estimé à partir de leur indice de pauvreté multidimensionnel (IPM). L'IPM est un nouvel indicateur statistique composite élaboré en 2010 par un laboratoire de l'Université d'Oxford et utilisé par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), vise à rendre compte du phénomène de la pauvreté dans trois de ses dimensions. La privation en matière d'éducation, de santé et de niveau de vie est appréhendée à l'aide d'une dizaine d'indicateurs : nombre d'années de scolarité et taux de scolarisation, malnutrition et mortalité infantile, caractéristiques du logement et des sanitaires, accès à l'eau potable et à l'électricité, nature du combustible de cuisson, possession de matériel de transport et de communication. Les détails sur la méthodologie de calcul de l'IPM sont présentés en annexe 7.4.
133. Il y a une baisse de 20 points de pourcentage du taux de pauvreté multidimensionnel parmi la population de réfugiés cible au cours des trois dernières années. Le taux de pauvreté multidimensionnel des réfugiés est trois fois plus faible que celui de la population béninoise. Les résultats présentés dans le Tableau 10 ci-dessous montrent qu'en 2018, la pauvreté multidimensionnelle touche 20% des réfugiés. Comparé aux résultats de l'enquête 2015, on observe une baisse substantielle du taux de pauvreté qui a diminué de 20 points de pourcentage. La pauvreté multidimensionnelle en 2017 touche 62,2% des ménages béninois (Oxford, 2017), ce qui est trois fois plus élevé que celle de la population cible de réfugié. Toutefois, les résultats montrent que les inégalités parmi les pauvres (la sévérité de la pauvreté) restent encore prononcées ; l'indice de sévérité de pauvreté est estimé à 0,39, traduisant ainsi qu'en moyenne, une personne pauvre souffre de déprivations dans 39 % des indicateurs pondérés.
134. Après ajustement de la proportion de la population des réfugiés qui est « multi dimensionnellement » pauvre par l'intensité des déprivations, l'indice de pauvreté multidimensionnelle est estimé à 0,076. Ainsi, tenant compte de l'intensité des déprivations, 7,6% des réfugiés souffrent des déprivations

multiples, sur le plan de l'éducation, de la santé et du niveau de vie. Cependant, la sévérité de la pauvreté de la population de réfugiés cibles reste moins prononcée que celle des béninois qui s'établit à 49,3% en 2017 (Oxford, 2017). Le faible taux de pauvreté multidimensionnelle et d'inégalités parmi les pauvres dans la population des réfugiés s'explique en partie par les interventions sur les moyens de subsistance mais aussi par les mesures de protection sociale du HCR telle que la prise en charge complètes de la scolarisation des enfants et des soins de santé secondaires et la subvention des soins de santé primaire qui sont des mesures dont la plupart de la population béninoise ne bénéficie pas.

Tableau 10: Pauvreté multidimensionnelle des réfugiés

	2015	2018
Taux de pauvreté multidimensionnelle	39,6	19,61
Indice de sévérité de la pauvreté	0,446	0,39
Incidence de la pauvreté	0,176	0,0764
Observations	181	153

Source : Enquête quantitative HCR 2015 et 2018

135. **La perception des ménages de réfugiés sur leur condition générale de vie est en adéquation avec les résultats de l'IPM.** Les résultats montrent que près de trois ménages participants sur cinq (58%) des participants jugent que leurs conditions économiques de vie actuelle sont soit très bonnes, assez ou ni bonne ni mal (*Figure 13*). Il s'agit ici d'une assez bonne perception lorsqu'on tient compte de l'environnement économique au Bénin en ce moment caractérisé par une morosité et une inflation qui constitue un défi pour tous les ménages.

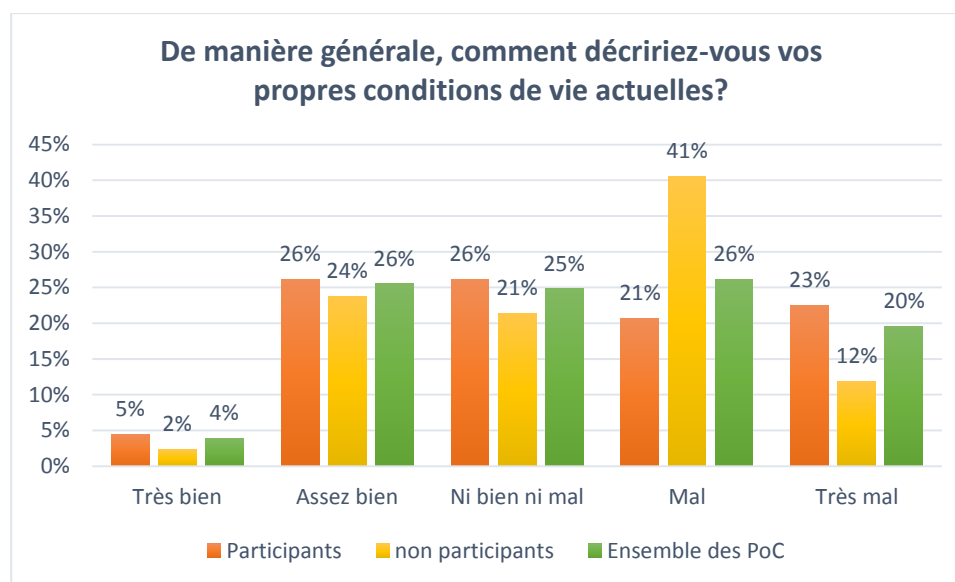


Figure 13. Condition de vie actuelle des ménages

Note : Le nombre d'observations (N) est de 153 dont 111 ménages participants et 42 non participants
 Source : Enquête quantitative HCR 2018

136. Toutefois, la perception des ménages participants sur leur bien-être actuel contraste avec la mesure de l'IPM, mais reste cohérente avec leur niveau de revenu. Environ 58% des participants jugent que leur ménage est pauvre ou très pauvre contre seulement 3% qui s'estime nanti. La proportion de ménages participants qui juge que le niveau de bien-être de leur ménage est moyen est de 40%. La

tendance est assez similaire chez les non-participants (*Figure 14*). Ces perceptions peuvent être aussi le reflète de la faible rentabilité des AGR en démarrage et qu'il faudra du temps pour observer des changements majeurs.

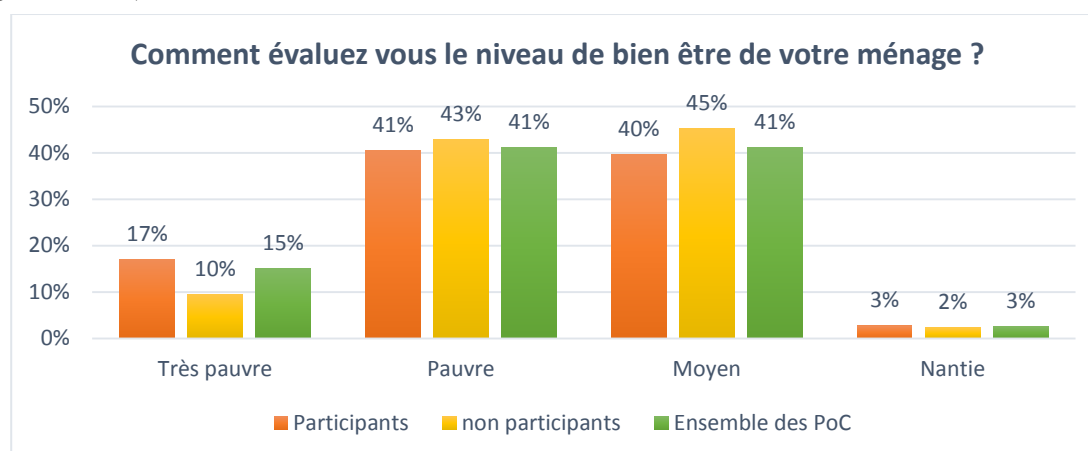


Figure 14. Niveau de bien-être actuel des ménages

Note : Le nombre d'observations (N) est de 153 dont 111 ménages participants et 42 non participants. Source : Enquête quantitative HCR 2018

137. Près de la moitié (48%) des ménages des participants ont déclaré que leurs conditions de vie se sont dégradées entre 2015 et 2018, 20% jugent que leurs conditions de vie sont restées identiques et 33% ont déclaré qu'il y a une amélioration de leur condition de vie (*Figure 15*). Ce qui contraste avec les résultats de l'IPM. Ce qu'il y a lieu de retenir est qu'il y a dans une proportion à peu près égale une partie des ménages qui estime avoir une bonne condition générale de vie et des améliorations par rapport à 2015 et une autre partie qui ont une mauvaise perception de leur condition générale de vie et une dégradation de la situation par rapport à 2015. Ainsi, il apparait donc que les interventions ont certainement de l'impact sur les conditions de vies des participant mais une partie de ceux-ci ont encore besoin d'appui pour s'en sortir. Ces appuis peuvent être les facilités d'accès au crédit déjà évoqué mais aussi un suivi individualisé et rapproché de leurs activités.

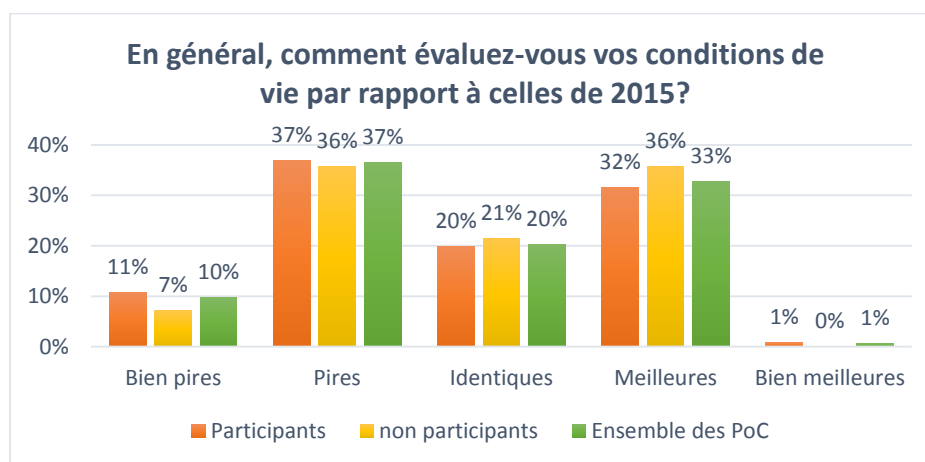


Figure 15. Évolution du niveau de bien-être des ménages entre 2015 et 2018

Note : Le nombre d'observations (N) est de 153 dont 111 ménages participants et 42 non participants. Source : Enquête quantitative HCR 2018

138. Les participants sont globalement optimistes sur le niveau de bien être futur de leur ménage alors que les non participants le sont moins. Près de deux ménages participants sur trois (62%) sont optimiste quant à l'avenir et prévois soit une amélioration de leurs conditions de vie et une stagnation dans les 12 prochains mois. Dans le groupe des non-participants, un ménage sur trois anticipe une dégradation de ses conditions de vie dans les 12 prochains mois (*Figure 16*).

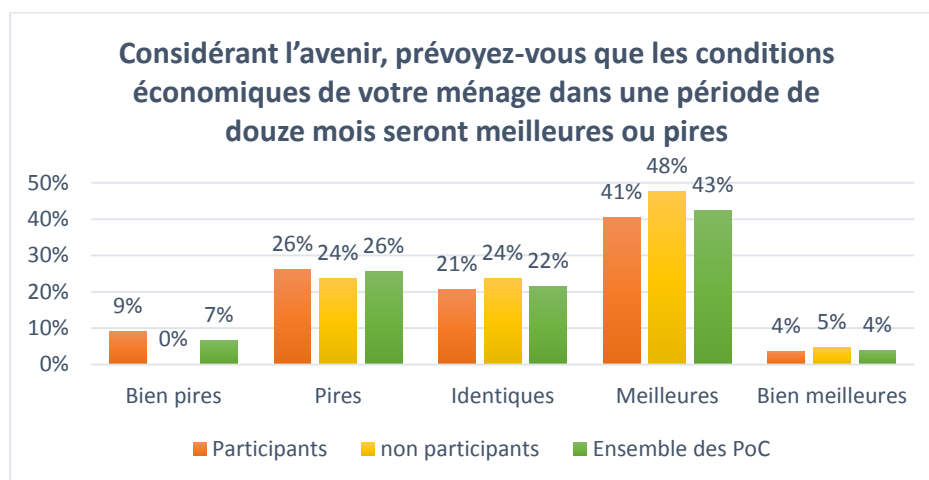


Figure 16. Niveau de bien-être futur des ménages

Note : Le nombre d'observations (N) est de 153 dont 111 ménages participants et 42 non participants. Source : Enquête quantitative HCR 2018

139. **La moitié des participants pensent pouvoir être autonome sans l'appui de la CNAR.** Seulement 8% des ménages des participants ont déclaré qu'ils pourront se prendre en charge sans difficulté sans les appuis du HCR/CNAR (*Figure 17*) contre 47% qui pourraient être autonome, mais avec quelques difficultés et 45% qui ne peut pas du tout se prendre en charge.

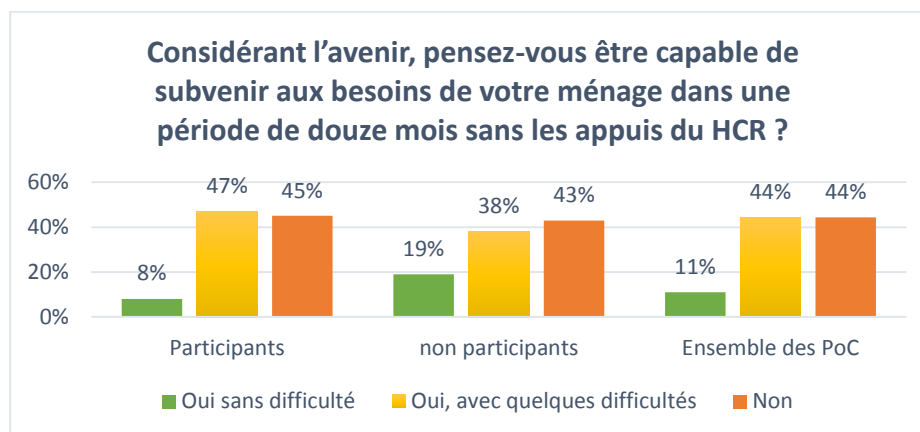


Figure 17. Autonomisation des ménages

Note : Le nombre d'observations (N) est de 153 dont 111 ménages participants et 42 non participants. Source : Enquête quantitative HCR 2018

iv. Impact sur la sécurité alimentaire

140. Un volet important de moyens de subsistance des PoCs est l'analyse de leur situation de sécurité alimentaire et de vulnérabilité face aux chocs. Cette analyse a commencé par l'appréciation de la diversité alimentaire des PoC. La littérature suggère que la diversité alimentaire peut être utilisée comme indicateur (proxy) du revenu du ménage, de l'accès des ménages à la nourriture et de l'apport en macronutriments et en micronutriments (Hotley et al. 2000 ; Anzid et al. 2009 ; Hoddinott & Yohannes, 2002 ; Rah et al. 2010). Le score de consommation alimentaire (SCA) basé sur la méthodologie standard du PAM a été calculé pour catégoriser les ménages en 3 groupes : i) Consommation alimentaire pauvre ($SCA \leq 21$), Consommation alimentaire limitée ($21 < SCA \leq 35$), Consommation alimentaire acceptable ($SCA > 35$).
141. Un indice de stratégie d'adaptation (ISA) a été construit pour analyser la sévérité des réponses des ménages face à la pénurie alimentaire. L'ISA est aussi un indicateur de l'accès des ménages à la nourriture. L'ISA a été divisé en tercile. Étant donné que le SCA et l'ISA présentent, chacun ses limites. Nous avons calculé un indice composite de sécurité alimentaire. Ainsi, la sécurité alimentaire des ménages a été catégorisée selon une combinaison de ces indicateurs. En combinant les deux indicateurs, les ménages ont été ensuite divisés en trois groupes de sécurité alimentaire: 1 - Insécurité alimentaire sévère - (i) ménage avec une faible consommation alimentaire et (ii) ménage avec une consommation alimentaire limitée, mais dans le tercile de l'ISA le plus élevé; 2 - Insécurité alimentaire modérée - (i) les ménages restants avec une consommation alimentaire limitée et (ii) les ménages avec une consommation alimentaire acceptable, mais qui sont dans le groupe de tertile de l'ISA le plus élevé; 3- Sécurité alimentaire - (i) les ménages restants avec une consommation alimentaire acceptable.
142. La distribution des ménages suivant les classes de consommation alimentaire montre que 60% des réfugiés ont une consommation alimentaire acceptable. La proportion est un peu plus élevée chez les participants (64%) comparativement aux non-participants (50%). Comparé à la situation de 2015, on remarque qu'il y a une proportion relativement plus élevée de ménage qui a une consommation alimentaire acceptable. Toutefois, ceci ne veut pas nécessaire dire que la situation alimentaire des ménages s'est améliorée dans la mesure où le SCA ne renseigne pas sur les quantités consommées. La combinaison du SCA et de l'ISA a permis de caractériser la situation de sécurité alimentaire des réfugiés en 2018.
143. **Environ un ménage participant sur deux est en insécurité alimentaire.** Les résultats du tableau 11 montre que 48% des ménages participants sont en insécurité alimentaire confirmant leur perception sur la situation économique de leurs ménages et les analyses sur le revenu et l'épargne présentés ci-haut. Ceci confirme que les réfugiés éprouvent toujours de la peine pour satisfaire leurs besoins de base. Toutefois, ces résultats ne veulent pas dire que les interventions n'ont eu aucun impact sur la sécurité alimentaire des ménages. Ils traduisent simplement qu'il faudra encore plus d'effort en intégrant plus de ménages dans les programmes futurs pour sortir la majorité des PoC de la vulnérabilité. De plus un partenariat stratégique entre la CNAR et le PAM est aussi nécessaire pour aider les PoC à sortir de l'insécurité alimentaire.

Tableau 11: Score de consommation alimentaire et sécurité alimentaire

	2015	2018	Participants (2018)	Non-participants (2018)
Score de consommation alimentaire				

	2015	2018	Participants (2018)	Non-participants (2018)
Consommation alimentaire pauvre	20%	7%	8%	5%
Consommation alimentaire limite	25%	33%	28%	45%
Consommation alimentaire acceptable	54%	60%	64%	50%
Sécurité alimentaire				
Insécurité alimentaire sévère		21%	18%	29%
Insécurité alimentaire modérée		39%	40%	36%
Sécurité alimentaire		41%	42%	36%
Observation	181	153	111	42

Source : Enquête quantitative HCR 2018

v. Impact sur l'éducation et la santé

144. Les appuis de la CNAR ont permis d'atteindre le seuil des 100% de scolarisation primaire et secondaire conformément aux objectifs de développement durable. L'éducation et la santé ne font pas partir directement des trois programmes de renforcement de moyen de subsistance, mais sont des axes d'interventions connexes pour pourront avoir des effets sur lesdits programmes. L'éducation et la santé contribuent au développement du capital humain et préparent la jeune génération à l'autonomisation. La CNAR a appuyé les ménages dans la scolarisation de leurs enfants en guise de mesure d'accompagnement des interventions de moyens de subsistance. Le suivi des enfants scolarisés au cours du dernier trimestre de 2016 a permis de relever le taux de scolarisation de 88% à 100%. Ainsi donc, tous les enfants en âge de scolarisation ont été inscrits au primaire et au secondaire. En particulier, au primaire, il y a 107 écoliers inscrits pour l'année scolaire 2016-2017, dont 48 garçons et 59 filles. Pour cette année scolaire, 20 candidats sont inscrits pour l'examen du CEPE : 10 garçons et 10 filles. Pour ce qui est du secondaire, 127 élèves sont inscrits pour l'année 2016-2017 (69 garçons et 58 filles). Il faut noter que 20 (12 garçons et 8 filles) se sont présentés pour le BEPC et 14 (6 garçons, 8 filles) pour le baccalauréat.
145. Des données quantitatives n'existent pas sur la performance des élèves mais il est apparu lors des discussions de groupe un fort besoin des enfants d'être mieux suivi et accompagné dans leur cheminement. La CNAR ne dispose pas de données quantitatives sur les performances des élèves réfugiés de façon à évaluer leur réussite scolaire et les comparé à leur homologue béninois. Les seules données qui existent sont sur les candidats à l'examen de CEP où le taux de réussite a été de 100% (10 Garçons et 2 filles) au cours de l'années scolaire 205-2016. Les différents rapports de la CNAR font état du niveau bas des enfants réfugiés par rapport à leur homologue béninois compte tenu du système éducatif de leur pays d'origine. Ceci appel à un soutiens à travers les travaux dirigés et un suivi plus rapprocher qui n'a toujours pas été le cas ce qui donne le sentiment aux enfants d'être comme des laissés pour contre :
- « Le HCR ne pense pas à nous. Il ne se pose pas de question quand nous redoublons. L'année passée j'ai redoublé la classe de 3eme. Quand je suis venu ici pour prendre mes fournitures ont ne m'a même pas demandé pourquoi tu as échoué. Ça ne leur fait rien de te donner les mêmes fournitures deux fois»
146. Il s'avère nécessaire que des actions soit prise pour un suivi plus individualisé des élèves en plus des activités de renforcement de leur capacité. Ces actions permettront d'améliorer les performances

scolaires des enfants. Le taux de scolarisation est assez encourageant et il reste des mesures pour assurer un taux de réussite aussi encourageant.

147. Les soutient du HCR dans le domaine de la santé a permis d'assurer l'accès des PoC aux soins de santé primaire, mais la politique de désengorgement a limité drastiquement l'accessibilité des PoC à la santé. Les PoC ont bénéficié de l'appui dans le domaine de la santé à travers le système de mutuelle de santé. Ceci a permis d'assurer une couverture sanitaire à 70% de la population cibles des réfugiés en 2015. Mais, selon le narratif de la stratégie de moyens de subsistance au Bénin en 2017, avec la mise en œuvre du plan de désengagement de la santé, il a été constaté que 49 personnes sur les 831 adhérents à la mutuelle soit 6% ont payé partiellement ou totalement leur cotisation à la mutuelle de santé. Ainsi sur la population totale de 1156 personnes 49 personnes seulement peuvent bénéficier des soins de santé de la mutuelle. Le rapport a également noté les raisons fondamentales du faible taux de souscription à la mutuelle de santé qui sont entre autres : le faible revenu, la difficulté de subsistance, la difficulté d'accès à l'emploi, le nombre élevé de l'effectif de certaines familles. Les résultats de l'enquête quantitative et des discussions de groupe confirment ces raisons. Plus de 3 ménages sur 4 (77%) affirment avoir vécu une situation où ils ont voulu voir un médecin et faute de moyen financier ils se sont résignés. Seulement 18% des ménages ont une assurance maladie et 26% sont affiliés à une mutuelle de santé. Les raisons de la non-affiliation à une mutuelle de santé sont assez similaires à celles rapportées dans le narratif du HCR de 2016 (manque de moyen financier). Ainsi des mesures sont nécessaires pour garantir aux PoC un accès moins coûteux aux soins de santé primaire.

20. Existe-t-il une corrélation significative entre les investissements des moyens de subsistance du HCR et ses partenaires et l'impact économique et social potentiel sur les réfugiés ?

148. L'analyse de corrélation entre les investissements et les impacts socio-économique n'a pas été réalisé à cause des limites des données. L'échantillon de l'enquête quantitative contient seulement 20% des ménages qui ont des données de référence. Ceci n'a pas permis de faire des analyses utilisant la méthode de double différence ou des comparaisons avant-après l'intervention et avoir des résultats statistiquement robustes. De plus il y a eu très peu de non-participants dans l'échantillons et faire un appariement pour avoir un groupe de non participant comparable au groupe de participants aurait conduit à un échantillon trop petit pour faire des inférences statistiques. En conséquence, il n'a pas été possible de faire une corrélation entre les investissements et les impacts socio-économique dans une perspective de causalité. Toutefois les résultats présentés dans la section 6.5 montrent des améliorations sur certains indicateurs socio-économiques sans pour autant représenté un effet de causalité des investissements des moyens de subsistances.

VII. Conclusion

149. Cette évaluation a porté sur l'analyse de la pertinence, de l'efficacité, de l'impact et de la durabilité des interventions sur les moyens de subsistance du HCR Bénin, mise en œuvre par la CNAR sur la période 2015-2017. L'analyse des documents générés par les interventions, les discussions avec les informateurs clés, la collecte de données auprès des réfugiés à travers des groupes de discussion et des enquêtes individuelles ont permis d'aboutir aux résultats présentés dans ce rapport.

Pertinence et convenance des modalités de conception et de programmation

150. Des analyses effectuées, il ressort que bien que le document de la stratégie de moyens de subsistance du HCR Bénin soit en cours d'élaboration, les interventions sur les moyens de subsistance mise en œuvre sont pertinentes et cadrent bien avec la stratégie globale du HCR pour les moyens de subsistance. Les interventions ont une forte cohérence avec la stratégie globale du HCR qui s'inscrit dans une dynamique d'autonomisation des réfugiés plutôt que l'assistanat. Elles sont aussi cohérentes avec les politiques publiques du Bénin en matière de formation, de création de l'emploi et de développement des microentreprises.
151. La conception et la mise en œuvre des interventions sur les moyens de subsistance et activités connexes recensées adhèrent à la plupart des critères minimums de programmes de moyens de subsistance établit par le HCR. Les critères non encore entièrement pris en compte sont relative à la finalisation du plan stratégique, l'élargissement des partenaires en se basant sur une cartographie institutionnel actualisée et l'implémentation des activités de microfinance.
152. Les interventions se sont basées sur une stratégie pertinente de ciblage. Les critères d'éligibilité aux interventions sur les moyens de subsistance sont fondés sur les besoins et les capacités des PoC ciblés tout en tenant compte de l'AGD.
153. Toutefois, il y a un manque de communication entre la CNAR et les réfugiés sur les critères de ciblage et ceux qui n'ont pas encore bénéficié d'appui se trouvent pour la plupart frustrés
154. Le HCR Bénin et l'unité de moyens de subsistance de la RRAO ont apporté un appui technique à la CNAR à la conception et le suivi évaluation des interventions sur les moyens de subsistance au Bénin.
155. La mise en œuvre des interventions s'est basée sur un dispositif institutionnel souple et pertinent. La CNAR est l'acteur central dans la mise en œuvre des programmes de moyens de subsistance. Cette structuration de la mise en œuvre des interventions est adaptée aux objectifs du HCR de se désengager totalement des interventions sur les moyens de subsistance et de laisser la main au partenaire gouvernemental qu'est la CNAR. Le partenariat stratégique entre la CNAR et l'ANPE est assez pertinent. Toutefois, il y a un déficit de personnel au niveau de la CNAR qui limite ses interventions.
156. Il y a eu une faible coordination des actions de la CNAR avec les autres acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux qui mènent des programmes de moyens de subsistance. Ainsi, le cadre institutionnel mérite également d'être élargi pour tirer profit des opportunités qui existent localement.
157. La CNAR ne dispose pas encore d'une existence légale et juridique ; ce qui pourraient constituer des risques de protection avec le désengagement du HCR. Le projet de loi est en cours d'examen par le gouvernement. Il est important que les actions de plaidoyer continuent pour le vote et la promulgation de cette loi afin de garantir une protection juridique aux PoC et une existence légale de la CNAR.

Efficacité de la mise en œuvre des interventions

158. La totalité (100%) des PoC ciblés par le programme d'emploi indépendant ont été formé en technique de recherche d'emploi mais les taux de placement en stage et en emploi ont été faible ceci principalement dû à la discrimination dont les réfugiés chercheurs d'emploi font face sur le marché, les conditions économiques difficile au Bénin et à l'inadéquation des stages aux profils des réfugiés.

159. Environ 85% (103 personnes) des PoC ciblés ont été formé en technique de création ou de gestion d'entreprise. L'ensemble des PoC formés ont reçu un kit ou une subvention pour démarrer leur activité génératrice de revenus mais à peu près 83% (85 personnes) d'entre eux ont pu lancer leur activité.
160. Pour la plupart des participants, la subvention de démarrage est insuffisante pour lancer une activité à une échelle rentable à cause de leur faible connaissance de l'environnement des affaires au Bénin.
161. Pour ce qui est du programme de formation professionnelles et d'apprentissage, la CNAR a contribué à la formation de 93 PoC sur les métiers courants de la vie. Mais seulement 57 PoC ont reçu un kit de démarrage à cause du manque de ressource. L'absence d'une programmation pluriannuelle qui fait que la CNAR n'a financé que seule ceux qui avaient des ressources pour se prendre en charge à partir du 13^{ème} mois de leur formation aurait créé un biais de sélection en défaveur des personnes les plus vulnérables. Des cas d'abandons de formation pour manque de ressources ont été constaté.
162. Le manque du personnel au niveau de la CNAR, le rationnement du budget, la lourdeur administrative, les conditions économiques difficile au Bénin, l'absence d'une programmation pluriannuelle et la non utilisation des capacités institutionnel locale disponible sont entre autres les facteurs limitant la réalisation des objectifs.

Contribution aux résultats

163. Les réfugiés sont bien intégrés sur le plan social et économique. Ils vivent en sécurité et libre au Bénin, et bénéficient de protection juridique. La majorité des chefs de ménages des réfugiés sont impliqué dans des organisations communautaires avec des impacts positifs sur leurs moyens de subsistances.
164. Les réfugiés sont relativement bien intégrés sur le marché du travail. Toutefois, les réfugiés sont parfois victime de discrimination par les employeurs et dans des relations d'affaires. Les enfants des réfugiés ont accès à l'éducation au même titre que les enfants des béninois. Tout ceci traduit le degré d'intégration socio-économique des réfugiés qui est un aspect important pour l'autonomisation.
165. Au terme des trois ans de mise en œuvre des interventions, le pourcentage de PoC prises en charge (18-59 ans) ayant leur propre affaire ou travaillant comme indépendants depuis plus de 12 mois est de 54%. Ce taux d'occupation 2 fois plus élevé que les non-participants mais reste comparable au taux d'occupation de la population urbain béninoise. La proportion des participants au chômage ou à la recherche du premier emploi est de 38% et reste plus faible que le taux de sous-emploi de la communauté hôte établi à 53%. Les femmes réfugiées sont moins touchées par le chômage mais sont plus dans des emplois de subsistances. Cependant, le taux d'occupation des femmes réfugiés est comparable à celui des femmes béninoises. Globalement, il y a eu une nette amélioration de l'employabilité des chefs de ménage entre 2015 et 2018 traduisant un impact important des interventions sur l'emploi.
166. Toutefois, l'effet des interventions sur l'emploi ne s'est pas traduit par une augmentation substantielle de revenu et la plupart des réfugiés luttent toujours pour assurer leurs besoins de bases. Ils consacrent 61% de leur revenue à la consommation (aliment et logement) et n'alloue presque rien dans le renforcement de leurs activités (investissement). Bien qu'il y un fort besoin d'épargne, la capacité des réfugiés à mobiliser des ressources pour dégager du surplus pour les réinvestir dans des actifs productifs reste limitée. Les interventions n'ont pas aussi prévu de mécanisme pour encourager les réfugiés à épargner qui constitue une première étape vers une autonomisation durable. Les

participants ont un faible accès au crédit pour soutenir leur activité et améliorer sa rentabilité du fait de l'absence de mécanisme de facilitation d'accès au crédit prévu par la CNAR/HCR.

167. Il y a une baisse de 20 points de pourcentage du taux de pauvreté multidimensionnel parmi la population de réfugiés cible au cours des trois dernières années. Le taux de pauvreté multidimensionnel des réfugiés est 20% et est trois fois plus faible que celui de la population béninoise. La sévérité de la pauvreté au sein de la population des réfugiés cible est de 39% et reste moins prononcée que celle des béninois qui s'établit à 49,3% en 2017. Cependant, près de la moitié des ménages ont déclaré que leurs conditions de vie se sont dégradées entre 2015 et 2018 et sont pessimiste quant à l'avenir. La majorité des PoC jugent qu'ils ne seront pas capables de se prendre en charge sans les appuis du HCR.
168. L'insécurité alimentaire touche près de 60% des ménages mais est en nette amélioration par rapport à la situation de 2015. Concernant l'effet des mesures de protection sociale, 100% des enfants en âge de scolaire sont inscrit à l'école primaire ou secondaire. L'accès aux soins de santé primaire reste un défi avec seulement 18% des ménages disposant d'une assurance maladie et ceci du fait du manque de moyen financier et la mise en œuvre par le HCR du plan de désengagement de la santé.

VIII. Leçons et recommandations

169. Au vu des mécanismes de gestion et de suivi des interventions sur les moyens de subsistance ainsi que les résultats obtenus, l'équipe d'évaluation fait des recommandations sur un certain nombre de mesures à prendre pour renforcer les acquis et favoriser la durabilité des actions.

Mesures recommandées à la CNAR en collaboration avec le bureau régional du HCR

Recommandation 1 : adhérer à tous les critères minimums de programmes de moyens de subsistance établit par le HCR.

170. Finaliser le document de stratégie de moyen de subsistance (en suivant le modèle du HCR) assortit d'un plan de programmation pluriannuel (3 à 5 ans).
171. Mettre à jour l'ébauche de cartographie institutionnelle réalisée en 2015 et faire le plaidoyer pour intégrer les réfugiées dans les programmes de développement d'autres partenaires potentiels, en particulier les agences des nation unies, du gouvernement et le secteur privé ainsi que de créer un cadre de concertation pour la coordination entre tous ces acteurs pour plus d'efficacité.
172. Initier des partenariats stratégiques entre la CNAR et les organisations ayant une expertise pertinente pour soutenir la CNAR dans les domaines où elle n'a ni expertise ni capacité (par exemple, fourniture de services financiers, planification / budgétisation pluriannuelle, insécurité alimentaire).
173. Mettre en œuvre les activités de microfinance pour renforcer les activités des réfugiés.
174. Renforcer le plaidoyer auprès d'ALIDE (ou d'autres IMF) pour inclure les PoC dans leur programme de microfinance
175. Inclure une composante épargne dans les programmes de formations des PoC.

Mesures recommandées spécifiquement au bureau régional du HCR

Recommandation 2 : Renforcer les capacités institutionnelles de la CNAR.

176. Augmenter le personnel de la CNAR surtout celui du service communautaire et de suivi évaluation et renforcer la capacité du personnel existant pour faciliter le suivi individualisé et adapté des réfugiées.

177. Augmenter les ressources financières de la CNAR pour la prise en compte de tous ceux qui sont éligible aux programmes de moyen de subsistance.
178. Améliorer le mécanisme de programmation et de suivi évaluation des activités :
179. Collecter plus de données sur les groupes cibles, en détaillant leurs ressources, leurs activités de subsistance, les priorités, contraintes et opportunités pour rendre les critères de ciblage vérifiables applicable de manière objective.
- Définir des indicateurs SMART (Spécifiques, Mesurables, Réalisables, Pertinents et Limités dans le temps) de mesure des performances pour tous les programmes. La fréquence de collecte des données, les responsabilités de collecte de données et le flux d'informations doivent y être clairement définis.
 - Faire le plaidoyer pour le financement progressif des activités de la CNAR par l'état béninois.
 - Continuer le plaidoyer pour le vote et la promulgation de la loi sur l'asile ainsi du décret portant création et attributions de la CNAR afin de garantir une protection juridique aux PoC et une existence légale de la CNAR.

Mesures recommandées spécifiquement à la CNAR

Recommandation 3 : favoriser l'accès des réfugiés à l'emploi salarié.

180. Mener des actions de plaidoyer envers les entreprises pour la valorisation des compétences des réfugiés pour favoriser leur employabilité.

Recommandation 4 : améliorer la mise en œuvre du programme emploi indépendant.

181. Améliorer les critères de ciblage de chaque intervention de moyens de subsistance de façon à ce qu'ils ne soient pas seulement clairement définis en fonction de l'évaluation socio-économique, de l'analyse du marché, des besoins / intérêts / compétences des réfugiés, mais également être clairement communiqués aux PoC.
182. Identifier une liste restreinte de secteurs porteurs à partir des « 100 idées de projets porteurs » en tenant compte des besoins du marché, des contraintes spécifiques et compétence des PoC et l'utiliser pour guider les PoC dans le choix de leur activités génératrices de revenu.
183. Améliorer les curricula de formation des PoC en intégrant des modules spécifiques sur l'environnement des affaires au Bénin afin de permettre aux PoC d'acquérir des compétences sur comment faire les affaires au Bénin et développer des activités viables localement plutôt que le commerce transfrontalier. Les réfugiés qui ont réussi en affaire au Bénin peuvent être invités aux formations pour raconter leur histoire de succès pour édifier les nouveaux PoC participants.
184. Créer un cadre de dialogue entre réfugiés (ceux qui réussissent et ceux qui ne réussissent pas) pour faciliter l'apprentissage par les pairs.
185. Développer des mécanismes pour encourager les réfugiés à épargner, même si ce n'est que pour de petites sommes à travers par exemple le renforcement du partenariat avec ALIDE et autres institutions de microfinance ou développer les groupes de tontine (épargne et crédit).

Recommandation 5 : renforcer les mesures de protection sociale.

186. Maintenir la prise en charge de la scolarisation des enfants.
187. Prendre en compte toutes les personnes ayant des besoins spécifiques (les handicapés, les enfants à risques, les femmes victime de SGBV, les malades etc).

Annexe 1. Termes de référence de l'évaluation

Évaluation des interventions de moyens de subsistance du HCR au Bénin

Key Information at glance about the evaluation	
Titre de l'évaluation :	Évaluation des interventions sur les moyens de subsistance du HCR au Bénin
Période couverte :	2015-2017 (mi-parcours)
Type d'exercice :	Évaluation des interventions sur les moyens de subsistance / programmes (Évaluation décentralisée)
Commanditaire de l'évaluation :	HCR Benin en collaboration avec RROA
Contact du manager d'évaluation	Tchekpe@unhcr.org
Date	30/08/2017

1. Introduction

1. L'opération du HCR au Bénin met en œuvre des interventions de moyens de subsistance depuis 2015 afin de promouvoir l'autosuffisance au sein de la population réfugiée à laquelle le gouvernement du Bénin a accordé l'asile.
2. Conformément à la [Stratégie Globale des moyens de subsistance de l'UNHCR](#), depuis 2015 le bureau du Bénin a aussi :
 - Réalisé une **étude socioéconomique** - qui a couvert environ 80% des réfugiés au Bénin - pour alimenter un **plan stratégique de moyens de subsistance** de 3 à 5 ans (actuellement sous forme de projet¹⁴) qui vise à fournir des orientations stratégiques pour la programmation des moyens de subsistance et à contribuer à la réalisation des objectifs globaux de protection et de solutions de l'Opération.
 - Travaillé pour refléter le [Guide Opérationnel sur les critères minimums de programmation des moyens de subsistance de l'UNHCR](#) et a rendu compte du degré d'adhérence aux critères.
3. En 2016, le Bureau a été inclus dans une mission d'audit qui a examiné, entre autres, la gestion

¹⁴ Les détails de l'étude socioéconomique ainsi que sur le projet de plan stratégique de moyens de subsistance pour le Bénin seront partagés avec l'équipe d'évaluation une fois sélectionnée.

des moyens de subsistance et des activités d'autosuffisance¹⁵.

4. À la suite de la mission d'audit, dans un contexte de désengagement progressif du HCR au Bénin et de diminution continue des ressources disponibles, le Bureau de l'UNHCR du Bénin en collaboration avec La Représentation Régionale de l'Afrique de l'Ouest (RRAO) lance une évaluation de ses interventions sur les moyens de subsistance couvrant la période 2015-17.
5. L'évaluation devrait informer les futures décisions liées aux moyens de subsistance, les révisions de la stratégie et de la programmation - y compris ce qui concerne le ciblage des interventions sur les moyens de subsistance.

2. Contexte et sujet de l'évaluation

6. Le Bénin se caractérise par sa stabilité sociopolitique, sa générosité et son hospitalité avec les étrangers en général et les réfugiés en particulier. La population de réfugiés au Bénin est passée de 234 à la fin de 2014 à 530 à la fin de 2015, puis à 809 à la fin de 2016 et à 1134 en juin 2017.
7. Les réfugiés vivent généralement en harmonie avec les populations locales, bien que dans un contexte économique difficile. En raison de ce contexte, l'intégration des réfugiés dans le tissu économique promu par le CNAR (la Commission Nationale d'Assistance aux Réfugiés) avec le soutien opérationnel de l'ANPE (Agence Nationale pour l'Emploi) constitue un défi majeur pour leur autonomisation.
8. Les réfugiés au Bénin vivent dans les zones urbaines dans un contexte socio-économique déjà difficile pour les ressortissants (le taux de chômage national est de 53%). Cela représente un défi pour leur survie et leur autonomisation, bien que l'environnement soit généralement ouvert à l'intégration socioprofessionnelle et à la participation des réfugiés au produit intérieur brut du pays.
9. Un accord de partenariat entre le HCR et son homologue gouvernemental, CNAR, est la base de la collaboration entre les deux institutions - y compris sur les moyens de subsistance. Un document de stratégie d'autosuffisance est le creuset de toutes les interventions menées pour l'autonomisation des réfugiés, tandis qu'un cadre de partenariat tripartite entre le HCR et CNAR-ANPE sous-tend la mise en œuvre des différentes interventions.
10. Conformément au document de stratégie d'autosuffisance, l'UNHCR Bénin, en collaboration avec la CNAR, met en œuvre et appui des interventions de moyens de subsistance pour les réfugiés, dont :
 - Des activités de placement professionnel (job placement) ;
 - un programme de formation professionnelle et d'apprentissage ;
 - l'appui à la microfinance - qui, grâce au travail de plaidoyer mené par CNAR, a également

¹⁵ Les détails seront partagés avec les consultants chargés de l'évaluation une fois sélectionnée.

permis la participation du secteur privé ; et

- un programme d'autonomisation qui comprend une formation en entrepreneuriat (GERME) et une composante d'insertion professionnelle – mis en œuvre avec l'appui opérationnel de l'ANPE et la participation active du groupe cible dans la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des activités dudit programme.
11. Les différentes activités visent à améliorer l'autosuffisance et les moyens de subsistance des personnes d'intérêt et devraient permettre l'accès à la formation et permettre l'apprentissage, faciliter l'accès aux services financiers et à l'emploi salarié ou à l'auto-emploi / opportunités d'affaires.
12. En termes de portée du programme, un total d'environ 191 familles de réfugiés, principalement à travers les chefs de ménage, ont été inclus dans les activités d'appui aux moyens de subsistance depuis 2015.

3. But et Objectifs

13. L'évaluation servira à un double objectif de renforcement de l'apprentissage et de redevabilité¹⁶. Les résultats seront utilisés pour éclairer la prise de décision, les révisions de la stratégie de moyens de subsistance et les interventions futures au Bénin. Par exemple, l'évaluation devrait analyser et fournir des éléments pour améliorer le ciblage de ceux qui sont les plus vulnérables et ceux qui ont encore besoin d'un appui en moyens de subsistance. De plus, l'évaluation contribuera également à élargir la connaissance globale sur la conception, la gestion, le soutien et la compréhension des résultats des interventions sur les moyens de subsistance dans un contexte de réfugiés.
14. L'utilisateur principal est le HCR du Bénin et ses partenaires - y compris le gouvernement. Les utilisateurs secondaires comprennent d'autres acteurs humanitaires et de développement dans le pays ; l'unité de moyens de subsistance au siège ; et d'autres opérations du HCR visant à concevoir et à mettre en œuvre des stratégies de moyens de subsistance dans des contextes similaires comparables.

4. Démarche de l'évaluation

4.1 Objet

15. L'objet de l'évaluation - relative à la population, à la période et à la localisation - est le suivant :
- **La période** à couvrir par l'évaluation : 2015 à mi- 2017.

¹⁶ **Redevabilité** - en évaluant et en rendant compte de la mise en œuvre et des résultats, et en demandant à la direction de réagir formellement à l'évaluation. **Apprentissage** - La description et l'explication des résultats sont nécessaires pour générer des idées et des conseils pour apprendre à améliorer les stratégies, les interventions et la programmation des moyens de subsistance futurs au Bénin - et, si possible - dans d'autres contextes où les opérations du HCR sont confrontées à des opportunités et des contraintes similaires

- **Localisation et détails de la population** : les réfugiés urbains vivent à Cotonou et ses environs. Les détails de la population sont les suivants : 1134 est le total de personnes relevant de la compétence du HCR au Bénin soit 47% d'hommes et 53% de femmes, composée de 72% de centrafricains, 23% d'ivoiriens et 5% d'autres nationalités. Les réfugiés et demandeurs d'asile vivent en milieu urbain et péri urbain où il y a généralement une bonne cohésion avec les populations locales.

4.2. Question Clé d'Évaluation (QCE)

16. L'évaluation abordera les questions suivantes. L'analyse nécessaire pour y répondre est susceptible de toucher d'autres questions subsidiaires possibles. Certaines sont mises dans l'Annexe 1 pour considération et peuvent être affinées au cours de la phase de cadrage de l'évaluation.

Question Clé d'Évaluation sur la pertinence et convenance des modalités de conception et de programmation :

1. **QCE 1** : Dans quelle mesure la stratégie de moyens de subsistance et les programmes connexes au Bénin ont-ils été conçus, soutenus, ciblés, mis en œuvre et suivis de manière à être pertinents / appropriés et répondre aux besoins des réfugiés / groupes cibles ?

Question Clé d'Évaluation sur l'efficacité de la mise en œuvre

2. **QCE 2** : Dans quelle mesure le programme de moyens de subsistance au Bénin a-t-il atteint ses objectifs prévus ou progressé vers l'atteinte de ces objectifs ?

Questions Clés d'Évaluation sur la contribution aux résultats

3. **QCE 3** : Pourquoi et comment les interventions sur les moyens de subsistance au Bénin ont-elles produit les résultats observés ? Les résultats ont-ils été atteints à une échelle suffisante pour induire des changements (par exemple, dans le bien-être des réfugiés et des populations d'accueil) ? Qu'est-ce qui pourrait être fait différemment pour atteindre les résultats escomptés ?
4. **QCE 4** : Dans quelle mesure les investissements liés aux moyens de subsistance effectués par le HCR et ses partenaires ont-ils contribué à améliorer la condition socioéconomique de la population cible de réfugiés ? Existe-t-il une corrélation significative entre les investissements des moyens de subsistance du HCR et ses partenaires et l'impact économique et social potentiel sur les réfugiés ?

4.3. Démarche et méthodologie

17. Le HCR encourage l'utilisation de méthodes d'évaluation diverses, participatives et novatrices. La méthodologie - y compris les détails sur la collecte de données et les approches analytiques utilisées pour répondre aux questions d'évaluation - sera conçue par l'équipe d'évaluation au

cours de la phase de cadrage et présentée dans une matrice d'évaluation.

18. La méthodologie de l'évaluation devrait :

- a) Refléter une perspective d'âge, de genre et de diversité (AGD) dans toutes les activités de collecte de données primaires menées dans le cadre de l'évaluation, en particulier avec les réfugiés.
- b) Utiliser une approche de méthode mixte intégrant des outils de collecte et d'analyse de données qualitatives et quantitatives, y compris l'analyse des données de suivi - si disponible.
- c) Se référer à et utiliser des critères pertinents d'évaluation établis au plan international tels que ceux proposés par le CAD de l'OCDE et adaptés par l'ALNAP pour utilisation dans les évaluations humanitaires¹⁷.
- d) Consulter et utiliser les normes sectorielles pertinentes et les cadres analytiques spécifiques aux moyens de subsistance.
- e) Être basé sur une analyse de **(i)** la logique et la stratégie associée qui sous-tendent les interventions en cours d'évaluation, et **(ii)** les principaux acteurs et parties prenantes.
- f) Rassembler et exploiter un large éventail de sources de données (par exemple, rapports de mission, réunions de groupes de coordination, narratif de stratégie, rapports budgétaires et de performance/indicateurs) afin de démontrer l'impartialité de l'analyse, de minimiser les biais et d'assurer la crédibilité des observations et conclusions de l'évaluation.
- g) Être explicitement conçu pour répondre aux principales questions d'évaluation - en tenant compte des contraintes de l'évaluation, du budget et du temps.

19. L'équipe d'évaluation est responsable de recueillir, analyser et trianguler les données (par exemple, à travers les types, les sources et la modalité d'analyse) pour démontrer l'impartialité de l'analyse, minimiser les biais et assurer la crédibilité des observations et conclusions de l'évaluation.

4.4 Assurance Qualité de l'Évaluation

20. Les consultants de l'évaluation doivent signer le code de conduite du HCR, compléter le module de formation à la protection initiale du HCR et respecter les exigences de confidentialité du HCR.

21. Conformément aux normes établies pour l'évaluation dans le système des Nations Unies et aux Lignes directrices éthiques de l'ONU pour les évaluations, l'évaluation au HCR se fonde sur les principes interconnectés d'indépendance, d'impartialité, de crédibilité et d'utilité, en pratique inter alia appeler à: protéger les sources et les données; sollicitant systématiquement le

¹⁷ Voir par exemple : Cosgrave and Buchanan-Smith (2017) Guide de l'Évaluation de l'Action Humanitaire (London : ALNAP) and Beck, T. (2006) Evaluation Humanitarian Action using the OECD-DAC Criteria (London : ALNAP)

consentement libre et éclairé; respect de la dignité et de la diversité; en minimisant les risques, les préjudices et les contraintes pour ceux qui font l'objet ou participent à l'évaluation tout en ne compromettant pas l'intégrité de l'exercice.

22. L'évaluation devrait également être conforme aux lignes directrices pilotes de l'assurance qualité d'évaluation (EQA), qui clarifient les exigences de qualité attendues pour les processus et les produits des évaluations du HCR.

23. Le manager de l'évaluation partagera et donnera une orientation sur l'EQA au début de l'évaluation. L'adhésion à l'EQA sera supervisée par le manager de l'évaluation avec l'appui du service d'évaluation du HCR tel que nécessaire.

4.5 Sources de données et d'information

24. La stratégie de moyens de subsistance et les interventions connexes au Bénin ont généré des données et des informations qui seront examinées, complétées et triangulées au cours de l'évaluation. Vous trouverez ci-dessous un aperçu de certaines données et informations disponibles :

- Un plan stratégique des moyens de subsistance - actuellement sous forme de projet¹⁸.
- Informations sur la population ciblée par différentes activités de subsistance ;
- Informations de Planification et budgétaires ;
- Les données d'enquête du Bureau du Bénin faisant état de la conformité aux critères minimaux de moyens de subsistance;

5. Organisation, gestion et conduite de l'évaluation

25. Le HCR Bénin identifiera un membre du personnel qui assumera le rôle de manager de l'évaluation. Il/ elle sera chargée de : (i) gérer les aspects quotidiens du processus d'évaluation ; (ii) agissant en qualité d'interlocuteur principal avec l'équipe d'évaluation ; (iii) fournir aux évaluateurs les données requises et faciliter la communication avec les parties prenantes concernées ; (iv) l'examen des résultats intermédiaires et des rapports finaux pour assurer la qualité - avec l'appui du Service d'évaluation du HCR.

26. L'équipe d'évaluation comprendra un chef d'équipe senior et un membre d'équipe. L'équipe devrait produire des livrables écrits de haut niveau, éclairés par des informations probantes et des données et analyses triangulées, révisées et exempts d'erreurs.

27. La langue de travail de cette évaluation et ses livrables est le français¹⁹.

28. L'évaluation devrait être terminée en cinq mois de septembre / octobre 2017 à janvier / février

18 Le projet de stratégie n'est pas du domaine public, mais sera partagé avec les consultants d'évaluation sélectionnés

19 Le rapport d'évaluation final sera en français et devrait inclure un résumé exécutif en français et en anglais

2018, sera gérée selon le calendrier du tableau ci-dessous et sera sous contrat avec une équipe de deux contractuels comme suit :

- 35 jours pour le Chef de l'équipe d'évaluation (consultant international) ; et
- 20 jours pour le membre de l'équipe d'évaluation (consultant international ou national).

29. Les livrables clés de l'évaluation sont :

30. Rapport de cadrage;

31. Boîte à outils de collecte de données (y compris les questionnaires, les guides d'entretien, les guides de discussion en groupes) et les détails du cadre analytique développé pour / utilisé au cours de l'évaluation ;

32. Rapport final de l'évaluation incluant des recommandations (30-40 pages sans les annexes)

33. Résumé exécutif en Français et en Anglais²⁰.

Activités	Calendrier des livrables et paiements	dates indicatives
TdR de l'évaluation finalisé et appel d'offre émis	TdR et appel à manifestation d'intérêt	Août /Sept. 2017
Processus de sélection (offres évaluées, marché décernée)	Contrat signé	Sept. 2017
Phase de cadrage comprenant : Revue documentaire initiale et entretien avec les informateurs clés. Révision du rapport de cadrage selon l'EQA Diffusion pour commentaires et finalisation	Rapport de cadrage final – comprenant la méthodologie, les questions d'évaluation affinées (au besoin) et la matrice d'évaluation. Paiement 20%	Fin Oct. 2017
Phase de collecte de données et d'analyse préliminaire dans le pays	Présentation des observations et conclusions préliminaires aux parties prenantes au cours d'un atelier Paiement 30%	Nov- 2017
Phase d'analyse de données et production de rapport comprenant : - Feedback des parties prenantes et validation des observations, conclusions et recommandations de l'évaluation.	Projet de rapport et recommandations (à circuler pour recueillir les commentaires) Paiement 30%	Fin Jan. 2018
Révision EQA du projet de rapport, diffusion pour commentaires	Commentaires consolidés	Fév. 2018

²⁰ Le rapport d'évaluation, le rapport final avec les annexes et la réponse officielle à la gestion seront rendus publics et publiés dans la section évaluation du site Web du HCR. Tous les autres produits d'évaluation (par exemple, le rapport initial) seront maintenus internes.

Finalisation du rapport d'évaluation et du résumé exécutif.	Rapport final de l'évaluation (comprenant les recommandations et le résumé exécutif) Paieement 20%	Fév. 2018
--	---	-----------

6. Profil de l'équipe d'évaluation

30. **Les exigences fonctionnelles** pour les contractuels - qui devraient être disposés et en mesure de se rendre au Bénin / Cotonou et pouvoir travailler en français - sont les suivantes :

Chef de l'équipe d'évaluation

- Diplôme universitaire (dans les domaines de l'économie, des sciences sociales, de la microfinance, de l'agriculture et de la sécurité alimentaire) plus 10 à 12 ans d'expérience professionnelle pertinente ou un diplôme d'études supérieures plus un minimum de 8 à 10 ans d'expérience professionnelle pertinente dans les domaines liés aux moyens de subsistance.
- Minimum de 5 ans d'expérience en évaluation de programme dans les domaines de l'économie, de la microfinance, de l'analyse socioéconomique et de l'analyse des interventions sur les moyens de subsistance dans un contexte humanitaire et de développement.
- Connaissance approfondie de la littérature sur les moyens de subsistance, des cadres analytiques pertinents et des approches et des normes de programmation.
- Preuve d'expérience précédente à la tête (préférable) ou participant en tant que membre senior d'équipe dans une évaluation.
- Connaissance institutionnelle du mandat et du modus operandi du HCR.
- Expérience avérée et connaissance approfondie de diverses méthodes de collecte de données et d'analyse et techniques utilisées dans l'évaluation et la recherche opérationnelle.
- L'expertise technique dans les domaines sectoriels pertinents, y compris l'Entrepreneuriat, l'Enseignement et la Formation technique et professionnelle (EFIP), les Interventions monétaires (CBI), le placement professionnel, la microfinance.
- Expérience approfondie dans la conduite d'évaluation nécessitant un niveau d'analyse complexe de manière claire et convaincante, notamment en utilisant des graphiques, des visualisations schématiques.

Membre de l'équipe d'évaluation

- Diplôme universitaire (dans les domaines de l'économie, des sciences sociales, de la microfinance, de l'agriculture et de la sécurité alimentaire) plus 5 à 7 ans d'expérience professionnelle pertinente ou un diplôme d'études supérieures plus un minimum de 3 à 5 ans d'expérience professionnelle pertinente dans les domaines liés aux moyens de subsistance.
- Expérience avérée (minimum 5 ans) à appuyer la collecte et l'analyse de données à des fins d'évaluation (préférable) ou des études et des recherches opérationnelles sur les questions d'économie, de protection sociale et de moyens de subsistance.
- Bonne connaissance de la littérature sur les moyens de subsistance, des cadres analytiques

pertinents et des approches et normes de programmation.

- Connaissance approfondie de diverses méthodes de collecte de données et d'analyse et techniques utilisées dans l'évaluation et la recherche opérationnelle.
- Expertise avérée dans la facilitation d'ateliers participatifs impliquant différents groupes et participants.
- Expertise technique dans les domaines sectoriels pertinents, y compris l'Entrepreneuriat, l'Enseignement et la Formation technique et professionnelle (EFTP), les Interventions monétaires (CBI), le placement professionnel, la microfinance.

ANNEXE – Questions subsidiaires possibles de l'évaluation

Questions subsidiaires possibles sur la pertinence et convenance des modalités de conception et de programmation :

- Dans quelle mesure le ciblage a-t-il fonctionné (y compris la pertinence des critères de ciblage) ?
- Dans quelle mesure la stratégie de moyens d'existence et la programmation connexe au Bénin ont-elles pris en compte la stratégie globale du HCR pour les moyens de subsistance?
- Dans quelle mesure les activités et les résultats sont-ils conformes aux objectifs généraux prévus de la stratégie de moyens de subsistance et des programmes connexes au Bénin ?
- Dans quelle mesure les capacités institutionnelles et techniques du HCR Bénin et de ses partenaires (et, le cas échéant, à la RROA, unité de moyens de subsistance du Siège) ont-elles été utilisées pour concevoir, appuyer, mettre en œuvre et suivre l'intervention des moyens de subsistance dans le pays?
- Dans quelle mesure les considérations à plus long terme sont-elles prises en compte dans la conception et l'adaptation de la stratégie de moyens de subsistance et des programmes connexes au Bénin ?

Questions subsidiaires possibles sur l'efficacité de la mise en œuvre :

- Quelles ont été les principales activités / interventions de moyens de subsistance du HCR et de ses partenaires ? Les activités ont-elles été mises en œuvre à une échelle suffisante pour contribuer / induire et maintenir les changements ?
-
- Dans quelle mesure les interventions sur les moyens de subsistance étaient-elles efficaces ?
- Quels facteurs favorables et contraignants ont affecté la réalisation des objectifs visés?

Questions subsidiaires possibles sur les résultats :

- Quels facteurs favorables et limitants- à l'intérieur et à l'extérieur de la sphère d'influence ou de contrôle du HCR Bénin - ont affecté la réalisation des objectifs visés ? Y a-t-il des indications de résultats inattendus ?
- Dans quelle mesure les réfugiés sont-ils intégrés sur le plan socio-économique et dans quelle

mesure cela contribue-t-il aux solutions durables disponibles / potentielles ?

Annexe 2. Questionnaire

IDENTIFICATION		
PAYS D'ORIGINE		PAYS:
COMMUNE DE RESIDENCE AU BENIN		COMM:
ARRONDISSEMENT		ARR:
QUARTIER		QUART:
NUMERO DE MENAGE	MEN:
NOM ET PRENOM DU CHEF DE MENAGE		
STATUT JURIDIQUE CONCERNANT VOTRE DEMANDE DE REFUGIE	1- Réfugié 2- Demandeur d'asile 3- autre personne sous mandat	STATUT _
DATE D'INTRODUCTION D'UNE DEMANDE DESTATUT DE REFUGIE	Jour /// Mois /_/ / Année /_/ /_	
DATE D'OBTENTION DU STATUT DE REFUGIE	Jour /// Mois /_/ / Année /_/ /_	
NUMERO DE TELEPHONE DU CHEF OU D'UN MEMBRE DU MENAGE		
NOM L'AGENT ENQUETEUR		AGENT _ _
DATE INTERVIEW	/ _ / _ 0 _ / 03 _ / 2018 J J / mois / année	
RESULTAT DE L'INTERVIEW	1- Rempli 4-Refusé	2- A compléter Partiellement rempli 3- 5- Ménage absent
<p>Note introductive : Nous sommes ici aujourd'hui dans le cadre d'une évaluation à mi-parcours des interventions de moyens de subsistance du HCR. Nous souhaiterions vous poser quelques questions sur votre famille. Cette visite prend en général environ deux heures. Toutes les informations que vous nous donnerez resteront strictement confidentielles et ne seront pas partagées avec d'autres personnes. Cet entretien est volontaire. Cependant, votre participation est nécessaire, car votre point de vue est déterminant pour cette évaluation. Avez-vous des questions à nous poser ? Sinon, pouvons-nous commencer l'entretien ?</p>		

Heure de début : /_/_ / H /_/_ / Min

SECTION M : COMPOSITION DU MENAGE ET CARACTERISTIQUES DES MEMBRES										
M00. Combien de personnes vivent habituellement dans votre ménage ?	_ _									
	M1. NOM DES PERSONNES DU MENAGE									
M0. Numéro de ligne (01. Pour le Chef de ménage)	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
M1. Nom des personnes du ménage (commencer par le Chef de ménage)										
M2. Statut de résidence de (nom) 1. Présent 2. Absent 3. Visiteur 4. Autre (préciser)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
M3. Sexe de (nom) 1. Masculin 2. Féminin	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
M4. Age de (nom) (indiquer l'âge en années révolues)	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _
M5. Lien de parenté de (nom) avec le chef de ménage 1. Chef de ménage 2. Conjoint du chef 3. Domestique 4. Enfant du chef ou du conjoint 5. Père ou mère du chef ou du conjoint 6. Autres parents du chef ou du conjoint 7. Autre personne non apparentée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
M6. Situation de famille de (nom) 1. Marié(e) monogame 2. Marié(e) polygame 3. Union libre 4. Célibataire (jamais marié(e)) 5. Divorcé(e) / séparé(e) 6. Veuf (veuve) 9. Personnes âgées de moins de 15 ans	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
M6. A Votre époux/se est-il béninois/e ? 1. Oui 0. Non	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
M8. (Nom) est-il/ elle déjà allé(e) à l'école ou l'école maternelle ? 1. Oui 2. Non	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

M9. Quel est le plus haut niveau d'études que (nom) a atteint? 0. Maternelle 1. Primaire 2. Secondaire1 3. Secondaire 2 4. Supérieur 5. Coranique 8. NSP	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
M10. Si M4<18, (Nom) va-t-il toujours à l'école ?1. Oui 0. Non <i>Si Oui Passez à M11a Si Non Passez à M11</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
M11. Pourquoi (nom) a-t-il arrêté ses études ou n'a pas été à l'école? 1. Oui 0. Non											
a. Impossibilité financière des parents	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
b. Préférence pour un apprentissage ou un travail pour gagner leur vie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
c. Grossesse, mariage	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
d. Handicap, maladie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
e. Echec scolaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
f. Trop jeune	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
g. Ecoles trop éloignées	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
h. Etudes achevées	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
i. Discrimination / élèves-enseignant sont hostiles	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
j. Pour des raisons d'ordre sécuritaire/ pas en sécurité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
k. Trop âgé	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
l. Les problèmes de langue	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
m. Le manque de documentation / documentation non reconnu	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
n. Autres problèmes administratives.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
z. Autres (à préciser)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
M11a. Dans quel type d'école est inscrit (nom) 1. L'école privée 2. L'école publique 3. L'école dirigée par un groupe religieux 9. Autres (à préciser)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
M11b. Combien de fois par semaine (nom) va-t-il à l'école ? 1. Chaque jour (sauf le week-end / jours fériés) 2. Entre 3-4 jours par semaine 3. 2 jours par semaine ou moins	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

M11c. Si M3=2 et M4 compris entre 10 et 17, (Nom) a-t-il déjà donné naissance à un enfant 1. Oui 0. Non	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
M12. (Nom) Sait-il lire et écrire dans l'une des langues suivantes ? 1. Oui 0. Non										
M121a - Français	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
M121b - Langues nationales (pays d'origine)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
M121c - Autres langues (préciser)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
M12a. Est-ce que (Nom) a suivi une formation spécialisée ? 1. Oui 0. Non										
a. Formation professionnelle et d'apprentissage soutenue par le HCR (octroi de bourse de formation)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
b. Formation en entrepreneuriat (TRE, CREE ou GERME) soutenue par le HCR	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
c. Formation technique certifiée auprès d'une institution nationale reconnue	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
d. Formation linguistique liée au renforcement des moyens de subsistance	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
e. Formation sur les habiletés fondamentales liée au renforcement des moyens de subsistance	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
f. Formation sur les notions de base de la finance	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
g. Formation professionnelle ou technique qui obtiennent un diplôme/certificat	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
h. Conseils sur les possibilités du marché du travail	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
i. Conseils sur les occasions d'affaires	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
j. Formation sur les techniques de recherche d'emploi	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

M12b. Qui a financé la formation spécialisée que (Nom) a reçu? 1= HCR et partenaires 2= Fond propre 3= Parent/ami 4= Autre 5= NA										
a. Formation professionnelle et d'apprentissage soutenue par le HCR (octroi de bourse de formation)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
b. Formation en entrepreneuriat (TRE, CREE ou GERME) soutenue par le HCR	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
c. Formation technique certifiée auprès d'une institution nationale reconnue	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
d. Formation linguistique liée au renforcement des moyens de subsistance	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
e. Formation sur les habiletés fondamentales liée au renforcement des moyens de subsistance	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
f. Formation sur les notions de base de la finance	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
g. Formation professionnelle ou technique qui obtiennent un diplôme/certificat	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
h. Conseils sur les possibilités du marché du travail	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
i. Conseils sur les occasions d'affaires	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
k. Formation sur les techniques de recherche d'emploi	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
M12c. si M12a i= oui : Est-ce que cette formation a aider (nom) dans sa recherche d'emploi ? 1. Oui 0. Non	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
M13. Si M4 >5, Quelle est la situation (nom) dans l'emploi qu'il exerce actuellement ?										
10. Ménagère										
11. A la recherche du 1er emploi										
12. Chômeur										
13. Apprenti/Elève/Étudiant										
14. Retraité										
15. Autre inactif	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
21. Employeur										
22. Travailleur à son propre compte										
23. Salarié permanent										
24. Salarié temporaire										
25. Membre d'une coopérative										
26. Aide familial										
96. Autre (préciser)										

<p>M14. Que fait principalement l'entreprise dans laquelle (nom) travaille ?</p> <p>01. Agriculture Elevage Pêche et Forêt</p> <p>02. Industrie</p> <p>03. Eau, Electricité, Gaz</p> <p>04. BTP</p> <p>05. Commerce et restauration</p> <p>06. Transports et communications</p> <p>07. Banques et assurances</p> <p>96. Autre (à préciser)</p>										
<p>M15. Si M13 égal à 21, 22, 23, 24, 25 ou 26 Comment (nom) a-t-il fait pour obtenir ce travail ?</p> <p>1. Relations personnelles (parents ou amis)</p> <p>2. Directement auprès de l'employeur</p> <p>3. Petites annonces (radio, journaux, etc.)</p> <p>4. Agence Nationale Pour l'Emploi (ANPE) ou autres dispositifs de promotion de l'emploi</p> <p>5. Concours</p> <p>6. Initiative personnelle</p> <p>7. Bureau de placement</p> <p>8. Placement professionnel (job placement) du HCR (emploi salarié)</p> <p>9. Programme d'insertion professionnelle du HCR (auto emploi/AGR)</p> <p>10. Autre (précisez)</p>										
<p>M15a Si M13 égal à 21 ou 22 (Nom) a-t-il reçu? 1. Oui 0. Non</p> <p>a. Kits de démarrage pour lancer son entreprise</p> <p>b. Appui financier pour couvrir les besoins de base sur 3 mois</p>										

<p>M16. Si M4 >17, (Nom) est-il membre du bureau d'une association/groupement/organisation communautaire au Bénin</p> <p>1. Oui 0. Non</p>	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
<p>M17 Si M4 >17. Quels sont les projets d'emploi de (Nom) pour l'avenir ?</p> <p>1. Obtenir un premier emploi</p> <p>2. Obtenir un nouvel emploi dans la même entreprise (promotion dans l'emploi)</p> <p>3. Obtenir un nouvel emploi dans une autre entreprise</p> <p>4. Créer mon propre entreprise/AGR</p> <p>4. Agrandir ou accroître mon activité (AGR/entreprise)</p> <p>5. Garder la situation actuelle</p>	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
<p>M18 Si M4 >17 Quel type d'entreprise visez-vous ?</p> <p>1. Administration publique</p> <p>2. Entreprise publique ou parapublique</p> <p>3. Grande entreprise privée</p> <p>4. Petite ou moyenne entreprise (PME)</p> <p>5. Organisme international</p> <p>6. Micro-entreprise ou à son compte</p> <p>7. Exploitation agricole (plantation, champs, élevage, etc.)</p> <p>8. Entreprise associative (coopérative, ONG, ..)</p> <p>7. Organisation associative (syndicat, église,.. .)</p> <p>9. Ménage</p> <p>21. Indifférent</p>	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_

<p>M19 Si M4 >17 Quel statut d'emploi désirez-vous ?</p> <p>1. Salarié</p> <p>2. Employeur (hors agriculture)</p> <p>3. Travailleur bénévole pour une organisation /structure ou un ménage autre que le vôtre</p> <p>4. Stagiaire</p> <p>5. Apprenti</p> <p>6. Travailleur à compte propre (hors agriculture)</p> <p>7. Aide familial</p> <p>8. Agriculteur indépendant/employeur agricole</p> <p>9. Autre (Précisez) _____</p>	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
<p>M20 Si M4 >17 et M19 ==1; Pourquoi désirez-vous un emploi salarié ?</p> <p>1. Ne pense pas pouvoir se mettre à son compte dans de bonnes conditions</p> <p>2. Espère gagner plus</p> <p>3. Pour avoir une sécurité de l'emploi et du salaire</p> <p>4. Il existe une possibilité de promotion</p> <p>5. Pour bénéficier de prestations sociales</p> <p>6. Autre (Précisez) _____</p>	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
<p>Si l'emploi désiré est indépendant, (c'est-à-dire si M19=2,3,6,8), pourquoi ?</p> <p>1. Ne pense pas pouvoir trouver d'emploi salarié satisfaisant</p> <p>2. Espère gagner plus</p> <p>3. Pour la flexibilité des horaires</p> <p>4. Pour avoir un travail plus varié, plus intéressant</p> <p>5. Pour être son propre chef</p> <p>6. Autre (Précisez) _____</p>	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_

SECTION P: POSSESSION DE BETAIL, EQUIPEMENTS ET CARACTERISTIQUES DE L'HABITAT DU MENAGE			
P1.	POSSESSION DU BETAIL PAR LE MENAGE		
	Quel est le nombre de bétail possédé actuellement par votre ménage ? (Lire les noms de bétail suivants et donner le nombre de ceux possédés. Ecrire "0" si le bétail n'est pas possédé)		
Bétail			Nombre de bétail actuel
P1.1	Bovins/bœufs/vaches		_ _
P1.2	Ovins/moutons		_ _
P1.3	Caprins/cabris/chèvres		_ _
P1.4	Volailles/poulets/dindons/pigeons/canards		_ _
P1.5	Porcins/porcs		_ _
P1.6	Autres (à préciser) lapins, cobayes		_ _
P2.	EQUIPEMENT DU MENAGE		
	Si votre ménage possède actuellement des biens d'équipement fonctionnels , énumérez-les. (Lire les noms des objets suivants, écrire le nombre pour ceux possédés et écrire "0" si le bien n'est pas possédé)		
Biens d'équipement actuels			Nombre de biens possédés
P2.1	Radio		_ _
P2.2	Poste téléviseur		_ _
P2.3	DVD		_ _
P2.4	Antenne parabolique		_ _
P2.5	Téléphone (y compris téléphone portable)		_ _
P2.6	Ordinateur portable/bureautique		_ _
P2.7	Foyer amélioré		_ _
P2.8	Charrette		_ _
P2.9	Charrue		_ _
P2.10	Moulinex/presse		_ _
P2.11	Bicyclette		_ _
P2.12	Motocyclette		_ _

P2.13	Voiture, taxi, camion		_ _
P2.14	Porte-tout (pousse-pousse)		_ _
P2.15	Bijoux		_ _ _
P2.16	Récipients (tasses, casseroles, assiettes,)		_ _ _
P2.17	Combien de houes/machettes/pelles/possède le ménage ?		_
P2.18	Combien de réfrigérateurs possède le ménage ?		_
P2.19	Combien de panneaux solaires/générateurs possède le ménage ?		_
P2.20	Combien de lits possède le ménage ?		_
	Combien de matelas/nattes possède le ménage ?		_
P2.21	Combien de tables possède le ménage ?		_
P2.21a	Combien de chaises/fauteuils possède le ménage ?		_
P2.22	Combien de ventilateur possède le ménage ?		_
P3.	CARACTERISTIQUES DE L'HABITAT DU MENAGE		
P3.0a.	Statut d'occupation du logement Si Locataire, poursuivre avec P3.0b, si non aller à P3.1	_	1- Propriétaire 2- Logé par l'employeur (Etat ou privé) 3- Logé gratuitement par un parent/ami/organisme 4- Locataire 8- Autre (à préciser)
P3.0b.	Si locataire (4), combien payez-vous par mois ?		en FCFA Si montant supérieur ou égale à 999000, inscrire 999999
P3.1	Quel est le matériau dominant du toit du logement principal du ménage ? <i>NB : Observer aussi</i>	_	Matériau naturel 11= Pas de toit 12= Chaume/feuille de palmier 13= Herbes Matériau rudimentaire 21= Natte 22= Palmes / Bambou 23= Planches en bois 24= Carton

			Matériau fini 31= Métal 32= Bois 33= Zinc / Fibre de ciment 34= Tuiles 35= Ciment 36= Shingles 37= Tôles 96= Autre (préciser)
P3.2 Quel est le principal composant du mur du logement principal du ménage ? <i>NB : Observer aussi</i> NB : enregistrer les réponses spontanées		_ _	Matériau naturel 11= Pas de murs 12= Canne / Palmes / troncs 13= Mottes de terre 14= Pierre
			Matériau rudimentaire 21= Bambou avec boue 22= Pierre avec boue 23= Adobe non recouvert 24= Contre-plaqué 25= Carton 26= Bois de récupération Matériau fini 31= Ciment 32= Pierre avec chaux/ciment 33= Briques 34= Blocs de ciment 35= Adobe recouvert 36= Planches de bois/shingles 96= Autre (préciser)

P3.2a	Quel est le principal composant du sol du logement principal du ménage ? NB : Observer aussi NB : enregistrer les réponses spontanées		Matériau naturel 11= Terre/sable 12= Bouse Matériau rudimentaire 21= Planche en bois 22= Palmes/bambou Matériau fini 31= Parquet ou bois ciré 32= Vinyle ou asphalte 33= Carrelage 34= Ciment 35= Moquette 96= Autre (préciser)
		_ _	
P3.3	Quelle est la principale source d'énergie pour la cuisson des aliments dans votre ménage ? NB : enregistrer les réponses spontanées	_	1 = Bois 2 = Charbon de bois 3 = Gaz 4 = Electricité 5 = Déchets des animaux 6 = Autre, à spécifier__
P3.4	Quelle est la principale source d'énergie pour l'éclairage dans votre ménage ? NB : enregistrer les réponses spontanées	_	1 = Courant électrique de la SBEE 2= Groupe électrogène 3 = Panneaux solaires 4 = Gaz 5 = Lampe/bougies incandescentes 6 = Lampe rechargeable 8 = Autre, à spécifier
P3.5	Quelle est la principale source d'eau de boisson de votre ménage ? NB : enregistrer les réponses spontanées	_	1 = Robinet eau courante 2 = Forage/pompe 3 = Eau de surface (marigot, rivière, lac, ...) 4 = Puits amélioré 5 = Puits traditionnel 6= Autre, à spécifier

P3.6	Habituellement, quel type de toilettes les membres de votre ménage utilisent-ils?		Chasse d'eau avec ou sans réservoir d'eau 11= Connectée à système d'égouts 12= Connectée à fosse septique 13= Reliée à des latrines 14= Reliée à autre chose 15=Reliée à endroit inconnu/pas sûr/NSP où Fosses/latrines 21= Latrines améliorées ventilées (LAV) 22= Latrines à fosses avec dalle 23= Latrines à fosses sans dalle/ trou ouvert 31= Toilettes à compostage/ Ecocendre 41= Seaux 51= Toilettes/latrines suspendues 95= Pas de toilettes, nature 96= Autre (préciser)
	Si "chasse d'eau" ou "chasse d'eau manuelle", <i>insister:</i>	_ _	
	OU VONT LES EAUX USEES ?		
	Si pas possible de déterminer le type de toilettes, demander la permission de voir les toilettes.		

SECTION R : SOURCES DE REVENUS, NOURRITURE ET POSTES DE DEPENSES			
R1.	Combien de sources de revenus dispose votre ménage (tous ceux qui travaillent ou exercent une activité économique?)	_ _	
R2.	Quelle sont les 3 principales sources de revenu du ménage, classées par ordre décroissant ?	<p>R2.1. _ _ </p> <p>R2.2. _ _ </p> <p>R2.3. _ _ </p>	<p>Code des activités</p> <p>01 = Vente de produits agricoles, autoproduits par le ménage (hors maraîchage)</p> <p>02 = Vente des produits maraîchers</p> <p>03 = Vente d'animaux ou de produits d'élevage (camelin, bovin, ovin, caprin et autres)</p> <p>04 = Vente de volailles et produits avicoles</p> <p>05 = Vente de produits de la pêche</p> <p>06 = Vente de produits de chasse/cueillette</p> <p>07 = Commerce des produits alimentaires</p> <p>08 = Petit commerce de produits non alimentaires</p> <p>09 = Artisanat/Petits métiers/coiffure/couture/</p> <p>10 = Travail journalier/ouvrier agricole</p> <p>11 = Salaire/Pension</p> <p>12 = Transport</p> <p>13 = Aides/dons et transfert d'argent</p> <p>14 = Autre, à préciser</p>
R3.	Est-ce qu'on pourrait savoir combien en moyenne votre ménage gagne en travaillant par mois (même des petites sommes)?	_	<p>1- Moins de 25.000</p> <p>2- [25.000-50.000 [</p> <p>3- [50.000-100.000 [</p> <p>4- [100.000- 1.50.000 [</p> <p>5- [150.000- 200.000 [</p> <p>6- 200.000 et plus</p>

R3.a	Comparer à la situation de l'année dernière comment évaluer le revenu de votre ménage ?	_	1=Bien pires 2=Pires 3=Identiques 4=Meilleures 5=Bien meilleures
R4.	Classer par ordre d'importance décroissante les trois principales sources de nourriture au cours des trois derniers mois NB : enregistrer les réponses spontanées	1ère source _ 2ème source __ 3ème source _	Code des sources de nourriture 1. Propre production 2. Achat 3. Echange/troc 4. Nourriture contre travail 5. Ration alimentaire 6. Cueillette/Chasse/Pêche 7. Dons et prêts 8. Transferts en nature
R5.	Combien de personnes dans le ménage contribuent à la recherche de revenu et/ou de nourriture dans le ménage ?	_ _	
R5a.	Les enfants contribuent –ils aux charges du ménage ?	_	1=Oui 0=Non
R5b.	Avez-vous un compte d'épargne à la banque ou dans un organisme de micro finance ?	_	1=Oui 0=Non
R6.	Au cours des 6 derniers mois, avez-vous fait de l'épargne ?	_	1=Oui 0=Non Si non allez à R6.3
R6.2	<i>Lieu de dépôt de l'épargne</i>		
	R6.2a - Banque classique	_	1=Oui 0=Non
	R6.2b - Mutuelles de crédit et d'épargne	_	
	R6.2c - A la maison	_	
	R6.2d - Chez un (e) ami (e)	_	
R6.2e - Autre (à préciser)	_		

R.6,3	Comparer à la situation de l'année dernière comment évaluez-vous la situation de l'épargne de votre ménage ?	_	1=Bien pires 2=Pires 3=Identiques 4=Meilleures 5=Bien meilleures
R7.	Quelle sont les 3 principales sources de dépenses du ménage, classées par ordre décroissant ?	S7.1 _ S7.2 _ S7.3 _	Code des dépenses 01- Alimentation 02- Education 03- Santé 04- Logement/location 05- Achat Intrants/renforcement activités existantes 06- Cérémonies/affaires sociales 07- Transport 08- Communication 09- Autres (à préciser)
R8.	Quel est le montant total moyen mensuel des dépenses du ménage ?	_	Code des montants 1- Moins de 25.000 2- [25.000-50.000 [3- [50.000-100.000 [4- [100.000- 1.50.000 [5- [150.000- 200.000 [6- 200.000 et plus

SECTION SF : SERVICE FINANCIER			
SF2	Vous ou un membre de votre ménage avez reçu des prêts d'une banque ou un organisme de micro finance/ groupe de tontine entre 2015 et 2017 ?	<input type="checkbox"/>	1=Oui 0=Non
SF3	Si SF2= Oui, de quel banque ou organisme avez-vous reçu des prêt entre 2015 et 2017 ? a. FNPEJ b. Fond FNM c. PADME d. PAPME e. CLCAM f. Banque g. groupe de tontine h. autre organisme de microfinance g. Autre institution (à préciser)	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	1. Oui 0. Non

SECTION PA : PRODUCTION AGRICOLE ET POSSESSION DE TERRE			
PA.1	Avez-vous pratiqué l'agriculture/l'horticulture pendant la campagne agricole 2017/2018 ? (Si non, allez à PA.8)	<input type="checkbox"/>	1= Oui 0 = Non (Si non passer à PA.8)
PA.2	Si Oui à PA.1, quelle est la superficie totale en cultures vivrières ?	<input type="text"/>	en ha
PA.3	Si Oui à PA.1, quelle est la superficie totale en cultures de rente ?	<input type="text"/>	en ha
PA.4	Si Oui à PA.1, quelle est la superficie totale en cultures maraîchères /fleurs/plantes?	<input type="text"/>	en ha
PA.5	Si Oui à PA.1, quelle est la superficie totale de terre possédée par le ménage ?	<input type="text"/>	en ha

PA.6	Quel est le mode d'accès à la terre ?	__	1= mise à disposition par le Gouvernement 2= Propriétaire 3= Locataire 4= Métayage 5= Autres
PA.7	En général, combien de mois la production propre du ménage permet-elle de couvrir ses besoins alimentaires ?	__	En mois
PA.8	Même si votre ménage n'a pas pratiqué l'agriculture/ l'horticulture pendant la campagne agricole 2017/2018, possédez-vous néanmoins des terres ?	__	1= Oui 0 = Non (Si Non, passer à la PA10)
PA.9	Si Oui, quel usage le ménage en fait-il ? Passer à la section C	__	1 = Mise en location 2 = Prêtée 3 = Mise en jachère 4 = Rien 5= Autres
PA.10	Si Non, aimeriez-vous travailler dans l'agriculture/horticulture si l'accès à la terre vous est favorable ?	__	1= Oui 0 = Non

SECTION C : CONSOMMATION ALIMENTAIRE		
Au cours des 7 derniers jours, en moyenne combien de repas prenez-vous par jour		_
Aliments consommés		Fréquence de consommation au cours de la semaine précédant l'enquête <i>(Nombre de jours pendant lesquels</i> <i>L'aliment a été consommé ; par exemple 7 si l'aliment a été consommé tous les jours)</i>
		Principale source de ces aliments 1= Propre production 2 = Achat au marché 3 = Chasse/Cueillette/Pêche, Paiement en nature 4 = Emprunt 5 = Dons (famille, voisins, communauté...) 6 = Aide alimentaire (ONG, PAM, Gouvernement)
C.1	Céréales (mil, sorgho, riz, blé, etc...)	_
C.2	Tubercules (manioc, patate douce, pomme de terre, igname, taro)	_
C.3	Légumineuses et Oléagineux	_
C.4	Protéines animales	_
C.5	Lait / produits laitiers	_
C.6	Légumes (feuilles de manioc, haricot, laitue, gombo, oseille, etc.)	_
C.7	Fruits (banane, avocats, orange, goyave, ...)	_
C.8	Sucre et produits sucrés	_
C.9	Huile de cuisson (huile de palme ou végétale)	_

SECTION SA : STRATEGIES D'ADAPTATION ET DE SURVIE			
SA.1	Au cours des 30 derniers jours , s'il y a eu des périodes où vous n'avez pas eu assez de nourriture ou assez d'argent pour acheter de la nourriture, avez-vous eu recours aux stratégies suivantes ? NB : Enregistrer les réponses spontanées des enquêtés	<input type="checkbox"/> Si non, aller SA.2	(1 = Oui ; 0 = Non)
Stratégies de stress (relatives aux moyens d'existence)			
SA.1.1	Vendre des biens non productifs (p. ex. mobilier, bijoux, etc.)	<input type="checkbox"/>	1= Oui 0 = Non
SA.1.2	Acheter/emprunter de la nourriture à crédit	<input type="checkbox"/>	1= Oui 0 = Non
SA.1.3	Emprunter de l'argent	<input type="checkbox"/>	1= Oui 0 = Non
SA.1.4	Dépenser l'épargne du ménage	<input type="checkbox"/>	1= Oui 0 = Non
SA.1.5	Emprunter de la nourriture ou compter sur l'aide d'amis ou de parents	<input type="checkbox"/>	1= Oui 0 = Non
SA.1.6	Vente d'animaux (déstockage c'est-à-dire vendre plus que d'habitude)	<input type="checkbox"/>	1= Oui 0 = Non
Stratégies de crise (relatives aux moyens d'existence)			
SA.1.7	Récolter des cultures immatures	<input type="checkbox"/>	1= Oui 0 = Non
SA.1.8	Consommer les semences	<input type="checkbox"/>	1= Oui 0 = Non
SA.1.9	Enlever les enfants de l'école	<input type="checkbox"/>	1= Oui 0 = Non
SA.1.10	Vendre des biens productifs (p.ex.charrette, charrue, semences, etc.)	<input type="checkbox"/>	1= Oui 0 = Non
SA.1.11	Diminuer les dépenses sur les intrants agricoles	<input type="checkbox"/>	1= Oui 0 = Non
SA.1.12	Réduire les dépenses de santé et médicaments	<input type="checkbox"/>	1= Oui 0 = Non
SA.1.13	Réduire les dépenses d'éducation	<input type="checkbox"/>	1= Oui 0 = Non
Stratégies d'urgence (relatives aux moyens d'existence)			
SA.1.14	Envoyer des membres des ménages à mendier	<input type="checkbox"/>	1= Oui 0 = Non
SA.1.15	Vendre des parcelles de terrain	<input type="checkbox"/>	1= Oui 0 = Non
SA.1.16	Vendre la dernière femelle reproductrice (vache)/vendre le bétail	<input type="checkbox"/>	1= Oui 0 = Non
Stratégies alimentaires			
SA.2	Au cours des 7 derniers jours , s'il y a eu des périodes où vous n'avez pas eu assez de nourriture ou assez d'argent pour acheter de la nourriture, combien de fois votre ménage a eu recours aux pratiques suivantes ?		Fréquence (en nombre de jours de 0 à 7)
SA.2.1	Consommer des aliments moins préférés et moins chers	<input type="checkbox"/>	
SA.2.2	Emprunter de la nourriture ou compter sur l'aide des parents/amis	<input type="checkbox"/>	
SA.2.3	Diminuer la quantité de nourriture lors des repas	<input type="checkbox"/>	

SA.2.4	Réduire les quantités consommées par les adultes au profit des enfants	<input type="checkbox"/>
SA.2.5	Réduire le nombre de repas par jour (sauter 1 ou 2 repas dans la journée)	<input type="checkbox"/>
SA.2.6	Autres (à préciser)	

SECTION S : SANTE			
S.1	Est-ce que vous/votre ménage avez eu des problèmes de santé, des maladies ou des handicaps au cours des 30 derniers jours ? Si oui, indiquez NB : Si non, passez à S.3b	<input type="checkbox"/>	1= Oui 0 = Non
Tous les réfugiés S.1.1	Dans votre ménage, existe-t-il une personne ayant une maladie chronique (Personne dont l'état de santé nécessite un traitement de longue durée et/ou un suivi par un médecin ; par exemple, diabète, maladie respiratoire, cancer, tuberculose, VIH ou maladie cardiaque)	<input type="checkbox"/>	1= Oui 0 = Non
S.1.2	Dans votre ménage, existe-t-il une personne ayant un handicap physique qui l'empêche dans la vie quotidienne, y compris la capacité de travail?	<input type="checkbox"/>	1= Oui 0 = Non
S.1.12	Personne ayant besoin d'une aide nutritionnelle ou participant à un programme d'alimentation thérapeutique et/ou d'appoint	<input type="checkbox"/>	1= Oui 0 = Non
S.1.14	Est-ce que votre ménage a enregistré un ou plusieurs décès d'enfant au cours de votre vie de ménage ?	<input type="checkbox"/>	1= Oui 0 = Non
S.3a	Dans votre ménage, avez-vous vécu une situation où vous avez voulu voir un médecin et faute de moyen financier vous vous êtes résigné ?	<input type="checkbox"/>	1= Oui 0 = Non
S.3b	Dans votre ménage, avez-vous actuellement une assurance maladie? (Est-ce que vous faites une cotisation pour les cas de maladies)	<input type="checkbox"/>	1= Oui 0 = Non
S.3.ba	Est-ce que les membres de votre ménage sont affiliés à une mutuelle de santé ?	<input type="checkbox"/>	1=Oui 0= Non
S.3c	Dans votre ménage, quelle est la principale raison pour laquelle vous n'adhérez pas l'assurance maladie?		
S.3d	Combien de femmes de 15-49 ans ont donné naissance à un enfant au cours des deux dernières années ?	<input type="checkbox"/>	
S.3e	Combien de femmes de 15-49 ans parmi celles ayant donné naissance à un enfant au cours des deux dernières années sont décédées dans la période de deux mois après l'accouchement ?	<input type="checkbox"/>	

SECTION B : ASSISTANCE ET PREFERENCE DES BENEFICIAIRES EN MATIERE D'ASSISTANCE			
B.1	Est-ce que votre ménage a reçu une aide financière ou matérielle y compris disposition d'hébergement des organisations ou gouvernement béninois entre 2015 et 2017? Si Oui, passez à B.1b	<input type="checkbox"/>	1= Oui 0 = Non
B.1a	Est-ce qu'il y a des raisons pourquoi vous ne vous approchez pas du HCR/partenaires pour demander de l'aide entre 2015 et 2017 ?		
	1. Je n'ai pas besoin d'aide	<input type="checkbox"/>	1= Oui 0 = Non
	2. Le bureau de HCR est loin de ma maison	<input type="checkbox"/>	1= Oui 0 = Non
	3. Ils n'ont rien fait pour moi quand je me suis approché.	<input type="checkbox"/>	1= Oui 0 = Non
	4. Ils n'aident pas les demandeurs d'asile	<input type="checkbox"/>	1= Oui 0 = Non
	5. J'ai honte à demander de l'aide / Je ne veux pas compter sur les autres	<input type="checkbox"/>	1= Oui 0 = Non
	6. Il n'y a pas de moyen de voir ou parler avec des staffs HCR.	<input type="checkbox"/>	1= Oui 0 = Non
	7. Je ne connais pas HCR	<input type="checkbox"/>	1= Oui 0 = Non
	8. Je ne connais pas la fonction de HCR.	<input type="checkbox"/>	1= Oui 0 = Non
B.1b	9. Autre, précisez: Si oui combien de membre du ménage (entre 2015 et 2017) ?	<input type="checkbox"/>	1= Oui 0 = Non
B.1c	Quelles organisations c'étaient?		
	a. Police, gendarme	<input type="checkbox"/>	1= Oui 0 = Non
	b. HCR	<input type="checkbox"/>	1= Oui 0 = Non
	c. ANPC	<input type="checkbox"/>	1= Oui 0 = Non
	d. CNAR	<input type="checkbox"/>	1= Oui 0 = Non
	e. CŒUR A COEUR	<input type="checkbox"/>	1= Oui 0 = Non
	f. CARE	<input type="checkbox"/>	1= Oui 0 = Non
	g. CARITAS	<input type="checkbox"/>	1= Oui 0 = Non
z. AUTRE à Préciser	<input type="checkbox"/>	1= Oui 0 = Non	
B.1.1	Quels types d'appui ont-ils bénéficié entre 2015 et 2017?		
	a. Cash pour AGR	<input type="checkbox"/>	1= Oui 0 = Non
	b. Intrants agricoles	<input type="checkbox"/>	1= Oui 0 = Non
	c. Formations professionnelles et techniques	<input type="checkbox"/>	1= Oui 0 = Non
	d. Sante	<input type="checkbox"/>	1= Oui 0 = Non
	e. Education	<input type="checkbox"/>	1= Oui 0 = Non
	f. Micro crédit	<input type="checkbox"/>	1= Oui 0 = Non
	g. Formations en entrepreneuriat (TRE/CREE/GERME)	<input type="checkbox"/>	1= Oui 0 = Non
	h. Allocation de subsistance	<input type="checkbox"/>	1= Oui 0 = Non
	i. Kit pour démarrer une AGR	<input type="checkbox"/>	1= Oui 0 = Non
	j. Stage d'immersion professionnelle	<input type="checkbox"/>	1= Oui 0 = Non
	z. Autres (à préciser)		

B.1.2	Si B.1.1.a ou B.1.1.i = 1, Quel type d'activités génératrices de revenus ont-ils bénéficié d'appui ?	__	1 = Petit commerce 2 = Artisanat 3 = Agriculture/pêche /élevage 4= Autres (à préciser)
B.1.3	Si vous aviez le choix, quel (s) type (s) d'appui en matière des moyens de subsistance préféreriez-vous recevoir? a. Cash pour AGR b. Intrants agricoles c. Formations professionnelles et techniques d. Sante e. Education f. Micro crédit g. Formations en entrepreneuriat (TRE/CREE/GERME) h. Allocation de subsistance i. Kit pour démarrer une AGR j. Stage d'immersion professionnelle z. Autres (à préciser)	__ __ __ __ __ __ __ __ __ __	1= Oui 0 = Non 1= Oui 0 = Non 1= Oui 0 = Non 1= Oui 0 = Non 1= Oui 0 = Non 1= Oui 0 = Non 1= Oui 0 = Non 1= Oui 0 = Non 1= Oui 0 = Non 1= Oui 0 = Non
B.1.4	Si B.1.3.a = 1, pour quelle raison principale préférez-vous le cash pour AGR ?	__	1 = Fiabilité 2 = Qualité des produits distribués 3 = Meilleure utilisation 4 = Plus de valeur (revente) 5 = Sécurité 6 = Accessibilité des magasins acceptant les coupons 7 = Autres (préciser)
B.1.5	Si B.1.3.b = 1, pour quelle raison principale préférez-vous les intrants?	__	1 = Qualité des produits alimentaires 2 = Respecte nos habitudes alimentaires 3 = Dignité 4 = Transport 5 = Possibilité de les échanger avec de l'argent ou autre produits 6 = Autres (préciser)

B.1.6	Si B.1.3.c= 1, pour quelle raison principale préférez-vous les formations professionnelles?	<input type="checkbox"/>	1 = Possibilité d'épargner 2 = Possibilité d'acheter d'autres produits 3 = Dignité 4 = Transport 5 = Possibilité d'acheter avec qui on veut 6 = Possibilité d'acheter là où l'on veut 7 = Autre
B.1.7	Est-ce que l'appui vous a rapporté un bénéfice ou une amélioration de votre condition de vie?	<input type="checkbox"/>	1= Oui 0 = Non
B.1.8	Si oui, qu'est-ce que cela a amélioré dans votre ménage ?		
B.1.9	Si non, pourquoi ?		

SECTION G : MEMBRES D'ASSOCIATION OU GROUPES DE TRAVAIL

G.1	Avez-vous déjà participé à des activités communautaires y compris de votre propre communauté ?		
	a. Organisation de la jeunesse	<input type="checkbox"/>	1= Oui 0 = Non
	b. Le groupe des femmes	<input type="checkbox"/>	1= Oui 0 = Non
	c. Comité de quartier	<input type="checkbox"/>	1= Oui 0 = Non
	d. Épargne / crédit / groupe d'entraide	<input type="checkbox"/>	1= Oui 0 = Non
	e. Association des réfugiés / migrants	<input type="checkbox"/>	1= Oui 0 = Non
	f. Groupe religieux	<input type="checkbox"/>	1= Oui 0 = Non
	g. Organisation communautaire dans le quartier	<input type="checkbox"/>	1= Oui 0 = Non
	h. Des activités de ma propre communauté.	<input type="checkbox"/>	1= Oui 0 = Non
	i. Non, Aucun	<input type="checkbox"/>	1= Oui 0 = Non
z. Autre précisez	<input type="checkbox"/>		

G2	Si Oui à au moins une organisation, Si oui, votre adhésion à ces organisations a-t-elle eu un impact sur vos moyens de subsistance?	_	1= Oui 0 = Non
----	---	---	----------------

SECTION PE : PERCEPTION			
PE.1	Comment appréciez-vous vos rapports avec la communauté hôte ?	_	1=Très bien 2=Assez bien 3=Ni bien ni mal; 4=Mal 5=Très mal
PE.2	Est-ce que vous avez été associé à la conception de la stratégie de moyens de subsistance du HCR Bénin?	_	1= Oui 0 = Non
PE.3	Est-ce que vous avez été associé à la mise en œuvre de la stratégie de moyen de subsistance du HCR Bénin?	_	1= Oui 0 = Non
PE.4	Comment appréciez-vous les critères de sélection des bénéficiaires du programme de moyens de subsistance du HCR? a. Les activités de Job placement b. Les activités liées aux AGR c. Les activités de formation professionnel et d'apprentissage	_ _ _	1=Très bien 2=Assez bien 3=Ni bien ni mal; 4=Mal 5=Très mal
PE.5	Que suggérez- vous pour un meilleur ciblage des bénéficiaires	
PE.6	De manière générale, comment décririez-vous vos propres conditions de vie actuelles? (Ne pas lire les options)	_	1=Très bien 2=Assez bien 3=Ni bien ni mal; 4=Mal 5=Très mal
PE.6	Sur une échelle de 2 (1 étant très pauvre 2= pauvre 3 =moyen 4= nanti), comment évalué vous le niveau de bien être de votre ménage ?	_	

PE.7	En général, comment évaluez-vous vos conditions de vie par rapport à celles de 2015? (Ne pas lire les options)	__	1=Bien pires 2=Pires 3=Identiques 4=Meilleures 5=Bien meilleures
PE.8	Considérant l'avenir, prévoyez-vous que les conditions économiques de votre ménage dans une période de douze mois seront meilleures ou pires [Lire à haute voix les options de réponse]	__	1=Bien pires 2=Pires 3=Identiques 4=Meilleures 5=Bien meilleures
PE.9	Considérant l'avenir, pensez-vous être capable de subvenir aux besoins de votre ménage dans une période de douze mois sans les appuis du HCR ?	__	1= Oui sans difficulté 2= Oui, avec quelques difficultés 3= Non

SECTION AS : ASPIRATIONS			
AS.1	Pensez-vous que les interventions du HCR-Bénin sont conçues pour des gens comme vous?	__	1 Oui ► AS.3 2 Non
AS.2	Pourquoi?	__	(Enquêteur: lire les réponses possibles) 1 Les interventions du HCR-Bénin sont conçues pour des gens plus éduqués 2 Les interventions du HCR-Bénin sont conçues pour les hommes 3 Les allocations des interventions du HCR-Bénin sont trop faibles 4 Les interventions du HCR-Bénin sont réservées aux gens qui ont des relations 5 Ne sait pas 6 Autre (précisez)
AS.3	En général pensez que les interventions du HCR-Bénin sont bien gérées?	__	1 Oui ► AS.5 2 Non

AS.4	Pourquoi?	<input type="checkbox"/>	(Enquêteur: lire les réponses possibles) 1 Il y a trop de corruption 2 Ils ne sont pas très utiles 3 Ils sont trop chers 4 Le temps d'attente est trop long 5 Ils ne s'appliquent pas aux personnes comme moi 6 Ils sont réservés aux gens qui ont des relations 7 Ne sait pas 8 Autre (précisez)
	Enquêteur : s'il vous plaît lisez exactement ce qui est écrit ici. Je vais vous lire certaines déclarations que des personnes disent souvent au sujet de leur vie. S'il vous plaît dites-moi si vous êtes...		1 Tout à fait d'accord 2 Plutôt d'accord 3 Plutôt pas d'accord 4 Pas du tout d'accord
AS.5	Ma vie est surtout guidée par des événements accidentels ou par la chance ?	<input type="checkbox"/>	
AS.6	Je pense que ce qui se passe dans ma vie est principalement déterminé par des gens qui ont beaucoup d'influence ?	<input type="checkbox"/>	
AS.7	Quand je fais des projets, je suis presque certain(e) qu'ils réussiront	<input type="checkbox"/>	
S.8	En général il n'y a aucun moyen de me protéger contre la malchance	<input type="checkbox"/>	
AS.9	Quand j'obtiens ce que je veux, c'est surtout grâce à la chance.	<input type="checkbox"/>	

AS.10	En général, il arrive ce qui doit arriver.		<input type="checkbox"/>
AS.11	Les gens comme moi ont du mal à protéger leurs intérêts contre les personnes les plus influentes.		<input type="checkbox"/>
AS.12	Il n'est pas utile de prévoir longtemps à l'avance car beaucoup de choses sont déterminées par la chance		<input type="checkbox"/>
AS.13	Je peux décider ce qui se passera dans ma vie		<input type="checkbox"/>
AS.14	Je peux généralement protéger mes intérêts personnels		<input type="checkbox"/>
AS.15	Ma vie est déterminée par mes propres actions		<input type="checkbox"/>
AS.16	Je pense souvent que j'ai échoué dans la vie		<input type="checkbox"/>
AS.17	Je suis capable de faire aussi bien que la plupart des gens		<input type="checkbox"/>
AS.18	Pour que mes projets réussissent, il faut qu'ils correspondent aux souhaits de ceux qui ont plus de pouvoir que moi.		<input type="checkbox"/>
AS.19	De manière générale, diriez-vous qu'on peut faire confiance à la plupart des gens ou que vous devez être méfiant dans vos relations avec les gens?	<input type="checkbox"/>	1 On peut faire confiance à la plupart des gens 2 Il faut être méfiant 3 Ne sait pas

SECTION NO : NOTES ET OBSERVATIONS		
NO.1	Numéro de ligne du répondant principal de l'entrevue	
NO.2	L'entrevue s'est-elle déroulée à la maison (dans le ménage)	1= Oui 0 = Non
NO.3	Faite une brève description des conditions du ménage comparativement à d'autres ménages dans le quartier ?	
OBSERVATIONS		

Heure de fin : // / H // / Min

Nom et prénoms des enquêteurs

Nom et prénoms du superviseur

Annexe 3. Guide d'entretien

Guide d'entretien- Staff HCR Bénin

1. Cible des activités
 - a. Combien de personnes (entre 18-59 ans) étaient ciblées par les activités d'AGR, combien ont bénéficié de ces activités et combien ont monté une AGR (désagrégé par sexe)?
 - b. Combien de personnes (entre 18-59 ans) étaient ciblés par les activités d'emploi salarié, combien ont bénéficiés de ces activités et combien sont en emploi?
2. Quels ont été les critères de sélection des bénéficiaires?

Activités	Critères prévus dans la stratégie	Critère utilisé dans la mise en œuvre	Si écart, expliquez
Job placement			
AGR			

3. Dans quelle mesure avez-vous pris en compte la dimension Age, Genre et Diversité dans le ciblage des bénéficiaires?
4. Dans quelle mesure avez-vous pris en compte chacun des 4 objectifs de la stratégie globale du HRC dans l'élaboration de la stratégie des moyens de subsistance du HCR Bénin
 - a. Promouvoir le droit au travail et le droit au développement
 - b. Permettre aux populations de préserver et de protéger leurs moyens de production, ainsi que de satisfaire à leurs besoins de consommation immédiats
 - c. Créer et développer des méthodes éprouvées et innovantes pour soutenir l'autosuffisance économique des réfugiés
 - d. Améliorer la planification, la formation et la pratique d'approches qui contribuent efficacement au développement des moyens de subsistance et à l'autosuffisance des populations
5. Dans quelle mesure avez-vous tenu compte des étapes du processus de planification stratégique des moyens de subsistance défini par le HCR
 - a. **Évaluation du contexte** des moyens de subsistance ainsi que les stratégies de subsistance des réfugiés
 - b. **Processus de conception et de planification** impliquant l'identification des partenaires et des parties prenantes et développement conjoint d'un plan stratégique viable pour le soutien aux moyens de subsistance
 - c. **Mise en œuvre du plan stratégique**, y compris le suivi des progrès et des résultats ainsi que les ajustements nécessaires ("gestion adaptative")
 - d. **Suivi et évaluation de l'impact** des résultats du programme, et rétroaction dans le processus de programmation.
6. Quelle a été la contribution du HCR Bénin/ RROA/HCR Siège dans les différentes étapes du programme des moyens de subsistance des réfugiés au Bénin?

- a. La conception
 - b. Appui et mise en œuvre
 - c. Suivi-évaluation
7. Dans quelle mesure les réfugiés ont été associé à la conception et la mise en œuvre du programme de moyen de subsistance?
8. Est-ce des perspectives de long terme ont été envisagés dans la conception de la stratégie? Si oui lesquelles (sur le plan institutionnel; durabilité des activités; le renforcement des capacités des partenaires à prendre en charge les aspects clés de la stratégie etc)

9. Prévision versus réalisation des activités du programmes

Activités	A. Prévision (# PoC)	B. Réalisation (# PoC)	Taux de réalisation (B/A)
La formation (CREE et GERME)			
kit de démarrage pour AGR			
Appui financier pour couvrir les besoins de base sur 3 mois pour les AGR			
Formation professionnelle			
Accès aux services financiers (épargne et prêts)			
Facilitation de l'accès à l'emploi salarié			

- *Si les cibles ont été désagrégé par genre, le préciser*

10. Quels facteurs favorables et contraignants ont affecté la réalisation des objectifs visés
- a. Disponibilité du personnel qualifié et suffisant au niveau du HCR et ses partenaires
 - b. Mécanisme de suivi-évaluation y compris le plan de suivi (incluant la théorie du changement)
 - c. Mécanisme de sélection des partenaires (CNAR et ANPE)
 - d. Qualité des partenaires et modalité du partenariat
11. Quelles sont les ressources affectées à chaque activité et quelles ont été les dépenses déjà réalisées

Activités	A. Dépense prévue	B. Dépense effectuée	Taux de dépense (B/A)
La formation (CREE et GERME)			
kit de démarrage pour AGR			
Appui financier pour couvrir les besoins de base sur 3 mois pour les AGR			
Formation professionnelle			
Accès aux services financiers (épargne et prêts)			
Facilitation de l'accès à l'emploi salarié			

12. Pourquoi et comment les interventions sur les moyens de subsistance au Bénin ont produit les résultats observés ?

13. Le niveau de réalisation des résultats est-il suffisant pour garantir une autonomisation durable des réfugiés?
14. Si vous avez à reprendre la conception et la mise en œuvre de ce programme, que feriez-vous différemment?
15. Dans quelle mesure les investissements liés aux moyens de subsistance effectués par le HCR et ses partenaires ont-ils contribué à améliorer la condition socioéconomique de la population cible de réfugiés ?
16. Quels facteurs favorables et limitants- à l'intérieur et à l'extérieur de la sphère d'influence ou de contrôle du HCR Bénin - ont affecté la réalisation des objectifs visés
 - a. Facteurs favorables
 - b. Facteurs limitants
 - c. Caractéristiques des réfugiés (capacité à s'intégrer; adéquation besoins et services qui leur sont fournis)
 - d. Contexte socioéconomique du Bénin
 - e. Aspects institutionnels etc.

Guide d'entretien- Staff CNAR

1. Cible des activités
 - a. Combien de personnes (entre 18-59 ans) étaient ciblées par les activités d'AGR et combien ont monté une AGR (désagrégé par sexe)
2. Quels ont été les critères de sélection des bénéficiaires des activités liées aux AGR (critère prévus, critère utilisé, s'il existe un écart, expliquez)
3. Dans quelle mesure avez-vous pris en compte la dimension Age, Genre et Diversité dans le ciblage des bénéficiaires?
4. Dans quelle mesure vos activités prennent en compte chacun des 4 objectifs suivants :
 - a. Promouvoir le droit au travail et le droit au développement
 - b. Permettre aux populations de préserver et de protéger leurs moyens de production, ainsi que de satisfaire à leurs besoins de consommation immédiats
 - c. Créer et développer des méthodes éprouvées et innovantes pour soutenir l'autosuffisance économique des réfugiés
 - d. Améliorer la planification, la formation et la pratique d'approches qui contribuent efficacement au développement des moyens de subsistance et à l'autosuffisance des populations
5. Quelle a été la contribution du CNAR dans les différentes étapes du programme des moyens de subsistance des réfugiés au Bénin?
 - a. La conception
 - b. Appui et mise en œuvre
 - c. Suivi-évaluation
6. Dans quelle mesure les réfugiés ont été associé à la conception et la mise en œuvre des activités liés au AGR du programme des moyens de subsistance?
7. Est-ce des perspectives de long terme ont été envisagés dans la conception des activités AGR? Si oui lesquelles (sur le plan institutionnel; durabilité des activités; le renforcement des capacités des réfugiés à prendre en charge les aspects clés de la stratégie etc)

8. Prévision versus réalisation des activités du programmes

Activités	A. Prévision (# PoC)	B. Réalisation (# PoC)	Taux de réalisation (B/A)
La formation (CREE et GERME)			
Kit de démarrage pour AGR			
Appui financier pour couvrir les besoins de base sur 3 mois pour les AGR			

- *Si les cibles ont été désagrégé par genre, le préciser*

9. Quels facteurs favorables et contraignants ont affecté la réalisation des objectifs visés
 - a. Disponibilité de personnel qualifié et suffisant au niveau du CNAR
 - b. Mécanisme de suivi-évaluation

- c. Mécanisme de sélection des réfugiés
 - d. Modalité du partenariat avec le HCR
 - e. Source de financement en dehors du HCR
 - f. Autre partenaire technique et financier
10. Pourquoi et comment les interventions sur les moyens de subsistance au Bénin ont produit les résultats observés ?
11. Le niveau de réalisation des résultats est-il suffisant pour garantir une autonomisation durable des réfugiés?
12. Si vous avez à reprendre la conception et la mise en œuvre de ce programme, que feriez-vous différemment?
13. Dans quelle mesure les investissements liés aux moyens de subsistance effectués par le CNAR ont-ils contribué à améliorer la condition socioéconomique de la population cible de réfugiés ?
14. Quels facteurs favorables et limitants- à l'intérieur et à l'extérieur de la sphère d'influence ou de contrôle du CNAR - ont affecté la réalisation des objectifs visés
- a. Facteurs favorables
 - b. Facteurs limitants
 - c. Caractéristiques des réfugiés (capacité à s'intégrer; adéquation besoins et services qui leur sont fournis)
 - d. Contexte socioéconomique du Bénin
 - e. Aspects institutionnels etc.

Guide d'entretien- Staff ANPE

1. Cible des activités
 - a. Combien de personnes (entre 18-59 ans) étaient ciblés par les activités d'emploi salarié; combien ont bénéficiés des activités et combien sont en emploi?
2. Quels ont été les critères de sélection des bénéficiaires des activités de job placement (critère prévus, critère utilisé, s'il existe un écart, expliquez)
3. Dans quelle mesure avez-vous pris en compte la dimension Age, Genre et Diversité dans le ciblage des bénéficiaires?
4. Est-ce des perspectives de long terme ont été envisagés dans le cadre du volet emploi de la stratégie de moyen de subsistance du HRC que vous mettez en œuvre? Si oui lesquelles (sur le plan institutionnel; durabilité des activités; le renforcement des capacités des réfugiés à prendre en charge les aspects clés de la stratégie etc)

5. Prévision versus réalisation des activités du programmes

Activités	C. Prévision (# PoC)	D. Réalisation (# PoC)	Taux de réalisation (B/A)
Formation professionnelle			
Facilitation de l'accès à l'emploi salarié			

- *Si les cibles ont été désagrégé par genre, le préciser*

6. Quels facteurs favorables et contraignants ont affecté la réalisation des objectifs visés par le volet emploi salarié :
 - a. Disponibilité du personnel qualifié et suffisant au niveau de l'ANPE
 - b. Mécanisme de suivi-évaluation
 - c. Mécanisme de sélection des réfugiés
 - d. Qualité des partenaires et modalité du partenariat
7. Quelles sont les ressources affectées à chaque activité et quelles ont été les dépenses déjà réalisées

Activités	A. Dépense prévue	B. Dépense effectuée	Taux de dépense (B/A)
Formation professionnelle			
Facilitation de l'accès à l'emploi salarié			

8. Pourquoi et comment les interventions sur les moyens de subsistance (volet emploi salarié) au Bénin ont produit les résultats observés ?
9. Le niveau de réalisation des résultats est-il suffisant pour garantir une autonomisation durable des réfugiés?
10. Si vous avez à reprendre la conception et la mise en œuvre de ce programme (emploi salarié), que feriez-vous différemment?

11. Dans quelle mesure les investissements liés aux moyens de subsistance effectués par le HCR et ses partenaires ont-ils contribué à améliorer la condition socioéconomique de la population cible de réfugiés ?
12. Quels facteurs favorables et limitants- à l'intérieur et à l'extérieur de la sphère d'influence ou de contrôle de l'ANPE - ont affecté la réalisation des objectifs visés
 - a. Facteurs favorables
 - b. Facteurs limitants
 - c. Caractéristiques des réfugiés (capacité à s'intégrer; adéquation besoins et services qui leur sont fournis)
 - d. Contexte socioéconomique du Bénin
 - e. Aspects institutionnels etc.

Annexe 4. Méthodologie de calcul de l'indice de pauvreté Multidimensionnel

34. L'indice de pauvreté multidimensionnel (IPM), nouvel indicateur statistique composite élaboré en 2010 par un laboratoire de l'Université d'Oxford et utilisé par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), vise à rendre compte du phénomène de la pauvreté dans trois de ses dimensions. La privation en matière d'éducation, de santé et de niveau de vie est appréhendée à l'aide d'une dizaine d'indicateurs : nombre d'années de scolarité et taux de scolarisation, malnutrition et mortalité infantile, caractéristiques du logement et des sanitaires, accès à l'eau potable et à l'électricité, nature du combustible de cuisson, possession de matériel de transport et de communication. L'indicateur permet de mettre en évidence, grâce à différentes questions, les privations élémentaires dont souffre un foyer :

- Un enfant est-il mort dans la famille ?
- À quel âge les enfants ont-ils quitté l'école ?
- Le foyer a-t-il accès à l'électricité ou à l'eau potable ?
- Les sanitaires sont-ils partagés avec d'autres ?
- De quoi est composé le sol de l'habitation et quel est le combustible utilisé pour cuisiner ?
- Quels sont les biens possédés par le ménage ?

35. L'indice appréhende les privations à travers trois dimensions : le niveau de vie, la santé et l'éducation. La privation dans ces trois dimensions est évaluée à l'aide de 10 indicateurs : 2 indicateurs pour mesurer le niveau d'éducation (nombre d'années de scolarité et taux de scolarisation), 2 indicateurs pour appréhender la santé (malnutrition et mortalité infantile) et 6 indicateurs pour évaluer le niveau de vie (logement, sanitaires, accès à l'eau potable et à l'électricité, combustible de cuisson, possession de matériel de transport et de communication). Le tableau ci-dessous présente en détail la liste des indicateurs et les pondérations qui seront utiles pour le calcul de l'IPM

Tableau a. 1: Liste des indicateurs retenus pour l'IPM avec leur pondération

Indicateurs	Pondérations
Nombre de personnes par ménage	
Santé	
Une personne au moins souffre de malnutrition (ménage souffre d'insécurité alimentaire)	5/3=1,67
Un ou plusieurs enfants est/sont décédé(s)	5/3=1,67
Éducation	
Personne n'a achevé une scolarisation s'étendant sur cinq ans (personne n'a le niveau de scolarisation qualifiée i.e n'ayant pas dépassé le primaire)	5/3=1,67
Au moins un enfant en âge scolaire ne fréquente pas l'école	5/3=1,67
Conditions de vie	
Pas d'électricité	5/9=0,56
Aucun accès à de l'eau potable propre ou eau améliorée	5/9=0,56
Aucun accès à des moyens d'assainissement adéquats	5/9=0,56
L'habitation a des sols sales	5/9=0,56
Le ménage utilise des combustibles de cuisson « sales » (déjections animales, bois de chauffage ou charbon de bois)	5/9=0,56
Le ménage ne possède ni de voiture ni motocyclette et possède tout au plus l'un des biens suivants : bicyclette, radio, Réfrigérateur, téléphone ou téléviseur	5/9=0,56
Résultats	
Nombre pondéré de déprivations, c (somme de chaque déprivation multipliée par sa pondération)	
Le ménage est pauvre si $c \geq 3$.	

Source : Rapport sur le développement humain 2010

36. On considère qu'un ménage (et chaque personne qui en fait partie) est « multidimensionnellement » pauvre si c est égal ou supérieur à 3. Un ménage dont le nombre de déprivations se situe entre 2 et 3 est vulnérable à la pauvreté multidimensionnelle ou risque de devenir « multidimensionnellement » pauvre. La valeur de l'IPM correspond au produit de deux mesures, à savoir le taux pauvreté multidimensionnelle et la sévérité (ou l'ampleur) de la pauvreté. Le taux de

pauvreté, H , représente la proportion de la population qui est « multidimensionnellement » pauvre, soit :

$$H = \frac{q}{n}$$

Où q correspond au nombre de personnes qui sont « multidimensionnellement » pauvres et n est la population totale.

37. La sévérité de la pauvreté, A , reflète la proportion des indicateurs pondérés entrant dans la composition de la valeur, d , pour laquelle des personnes pauvres souffrent de déprivations. Dans le cas des ménages pauvres uniquement, nous faisons la somme du nombre de déprivations et nous la divisons par le nombre total d'indicateurs et par le nombre total de personnes pauvres :

$$A = \frac{\sum_1^q c}{qd}$$

où c est le nombre total de déprivations pondéré dont souffrent les pauvres, alors que d est le nombre total d'indicateurs à l'étude (10 dans ce cas précis) entrant dans la composition de l'indice.

Annexe 5. Méthodologie de calcul de l'indice de richesse

38. L'indice de richesse des ménages est construit à partir des informations collectées relatives aux biens possédés par les ménages (voiture, radio, mobylette, téléviseur, réfrigérateur, etc.) et aux caractéristiques de leur logement (type de toilettes, composant des murs du logement, etc.).
39. Cet indice est construit sur la base d'une analyse en composantes principales (ACP). En effet, la richesse est considérée comme une variable fondamentale, qui ne peut pas être directement observée, mais qui est associée à un certain nombre d'indicateurs. L'analyse factorielle est le procédé statistique le plus adapté pour découvrir la variable fondamentale de richesse. Cette analyse attribue un score à chaque ménage sur la base des biens possédés et des caractéristiques du logement habité. Le score total d'un ménage est d'autant plus élevé que le ménage possède des avoirs qui caractérisent son bien-être matériel.

Annexe 6. Liste des informateurs clés rencontrés

Tableaux A10.6 : Liste des informateurs clés rencontrés

#	Nom et prénoms	Structure	Poste
1	TCHEKPE Antoine	HCR	Chef de Bureau
2	DA SILVA Marie José	HCR	Chargé de programme
3	TOGBE Simplicie	ANPE	Chef d'antenne département du Littoral
4	DAGOUE Aristide	CNR/CNAR	Secrétaire permanent/Coordinateur
5	HOUNGUE Cyr Estive	CNAR	Expert Livelihood
6	YEKPE Mélanie	CNAR	Chargé protection social
7	MEDJIGBODO Patricia	CNAR	Service communautaire
8	YABI B. Wilfried	CNAR	Finance
9	SYDOL Sosthène	CNAR	Protection
10	DOHOU Gislaine	CNAR	Protection

Annexe 7. Références

Anzid, K., F. Elhamdani, A. Baali, G. Boetsch, S. Levy-Desroches, P. Lopez, and M. Cherkaoui. 2009. "The Effect of Socio-Economic Status and Area of Residence on Household Food Variety in Morocco." *Annals of Human Biology* 36:727–49.

Global Humanitarian Assistance report 2017, Development Initiatives, available at: <http://devinit.org/wp-content/uploads/2017/06/GHA-Report-2017-Full-report.pdf>

Hatloy, A., J. Hallund, M. Diarra, and A. Oshauq. 2000. "Food Variety, Socioeconomic Status and Nutritional Status in Urban and Rural Areas in Koutiala (Mali)." *Public Health Nutrition* 3:57–65.

HCR Bénin (2016). Évaluation de référence de la situation socio- économique des refugies en milieu urbain au Bénin.

Hoddinott, J., and Y. Yohannes. 2002. "Dietary Diversity as a Food Security Indicator." Food Consumption and Nutrition Division Discussion Paper 136. IFPRI (International Food Policy Research Institute), Washington, DC.

Houngan, G. S. (2011). Impact des crédits octroyés par les institutions de microfinance sur le niveau de vie des bénéficiaires : cas du Bénin.

INSAE (2015), « Note sur la pauvreté au Bénin en 2015 », Octobre 2015.

OIOS (2016). Audit of the Regional representation for West Africa for the office of the United Nations High Commissioner for Refugees. Report 2016/183

Oxford Poverty and Human Development Initiative (2017). “Benin Country Briefing”, Multidimensional Poverty Index Data Bank. OPHI, University of Oxford. Available at: www.ophi.org.uk/multidimensional-poverty-index/mpi-country-briefings/.

PNUD (2010). La vraie richesse des nations : Les chemins du développement humain. Rapport sur le développement humain 2010, Édition du 20^e anniversaire du RDH

Rah. J., N. Akhter, R. Semba, S. de Pee, M. Bloem, A. Campbell, R. Moench-Pfanner, K. Sun, J. Badham, and K. Kraemer. 2010. “Low Dietary Diversity Is a Predictor of Child Stunting in Rural Bangladesh.” *European Journal of Clinical Nutrition* 64:1393–98.

UNHCR (2011). Promoting Livelihoods and Self-reliance Operational Guidance on Refugee Protection and Solutions in Urban Areas.

UNHCR (2012). Livelihood Programming in UNHCR: Operational Guidelines

UNHCR (2014). Global Strategy for Livelihoods: A UNHCR Strategy 2014-2018.

UNHCR (2015a). Benin end-year narrative report SEN RO ABC

UNHCR (2015b). Benin mid-year narrative report SEN RO ABC

UNHCR (2015c). Plan d’opération 2015 Bénin

UNHCR (2015d). Operational Guidelines on the Minimum Criteria for Livelihoods Programming.

UNHCR (2015e). Project monitoring plan BENCO 2015

UNHCR (2015f). Project work plan 2015

UNHCR (2016a). Benin end-year narrative report SEN RO ABC

UNHCR (2016b). Benin mid-year narrative report SEN RO ABC

UNHCR (2016c). Plan d’opération 2016 Bénin

UNHCR (2016d). Project monitoring plan BENCO 2016

UNHCR (2016e). Project work plan 2016

UNHCR (2016f). Rapport de performance du projet BENCO 2016

UNHCR (2017a). Plan d’opération 2017 Bénin

UNHCR (2017b). End-year narrative report SEN RO ABC BENIN.

UNHCR (2017c). Mid-year narrative report SEN RO ABC BENIN.

UNHCR (2017d). Project monitoring plan BENCO 2017

UNHCR (2017e). Project work plan 2017

UNHCR (2017f). Rapport de performance du projet BENCO 2017

UNHCR (2018). Policy on Age, Gender and Diversity.

UNHCR (n.d.-a). Age, Gender and Diversity Policy Working with people and communities for equality and protection, 1-5.